

Une Constitution pour le Brésil

Cette fois, c'est fait. Il aura fallu cinq projets successifs, plus d'un an de débats parlementaires et de conflits ouverts avec la présidence, sans compter des années de transition vers la démocratie, pour que le Brésil se dote d'une Constitution civile. Adoptée le vendredi 2 septembre, le texte met un terme définitif au régime autoritaire hérité du gouvernement militaire qui avait tenu le pays de 1964 à 1985. Et le projet final, qui devrait être en principe achevé le 16 septembre, sera promulgué le 23. Date symbolique choisie pour coïncider avec le printemps austral ?

Car l'adoption de cette charta constitutionnelle - obtenue au prix de quelle « ascèse » politique ! - qui a subi pas moins de trente-neuf mille amendements, apporte une bouffée d'oxygène démocratique à ce Brésil étouffé par la crise. En témoigne l'euphorie des parlementaires lors du vote de mesures comme le droit de grève sans restriction, la journée de travail à la chaîne ramenée à six heures, ou encore la nationalisation des ressources minières. Sans oublier, évidemment, le fin de la censure, ou même cette limitation de la présence étrangère dans l'économie.

A bien des égards, ce catalogue de mesures généreuses et un tantinet académiques pour paraître, estopiques en regard des problèmes qui restent à régler : une inflation annuelle de 200 %, un déficit extérieur de plus de 120 milliards de dollars, pour ne rien dire de la crise d'identité sociale qui déchire un pays dont près de deux tiers des habitants vivent au-dessous du seuil de la pauvreté.

« Qui paiera la note ? », avait lancé le président Sarney, cet été, alors qu'après bien des polémiques le texte définitif de la nouvelle Constitution prenait forme. Et le président, se faisant l'écho des milieux conservateurs, de jouer les Cassandre, prédisant une inflation accrue, une stagnation économique et une instabilité politique plus grande encore. Tant il est vrai que, depuis l'accession au pouvoir, en avril 1985, du peu charismatique et très contesté José Sarney, cet été, alors qu'après bien des polémiques le texte définitif de la nouvelle Constitution prenait forme. Et le président, se faisant l'écho des milieux conservateurs, de jouer les Cassandre, prédisant une inflation accrue, une stagnation économique et une instabilité politique plus grande encore. Tant il est vrai que, depuis l'accession au pouvoir, en avril 1985, du peu charismatique et très contesté José Sarney, cet été, alors qu'après bien des polémiques le texte définitif de la nouvelle Constitution prenait forme.

La nouvelle Constitution brésilienne est, pour l'instant, une boîte de Pandore, mais elle aura au moins eu pour conséquence de donner une place de choix, dans ce « printemps brésilien », à l'architecture de ce bâtiment édifice parlementaire : M. Ulysses Guimarães.

A sobram et omni ans, M. Guimarães, qui préside aux triples destinées de l'Assemblée constituante, de la Chambre fédérale des députés et du Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), aux séparations centristes, n'a pas d'ambition présidentielle « avouée ». Mais, à présent, « un crédit démocratique » inestimable aux yeux de tous ceux qui aspirent à un certain changement au Brésil, et qui ne savent pas toujours vers quel se tourner.

Changement qui pourrait intervenir dès l'année prochaine. L'Assemblée constituante ayant tranché en mars dernier, au terme d'une autre négociation byzantine, en faveur du maintien du présidentisme et fixé à quatre ans le mandat du chef de l'État, les Brésiliens éliront au suffrage universel, en novembre 1989, le successeur de M. Sarney. Un exercice qu'ils n'ont pas pratiqué depuis 1960.

M 0146 - 0905 0 - 6,00 F



3790146006000 09050

Selon un rapport d'Amnesty International

Des centaines de civils kurdes ont été tués à l'arme chimique par les forces irakiennes

Dans un rapport publié le vendredi 2 septembre à Londres, Amnesty International confirme l'utilisation par l'Irak des armes chimiques dans le nord du Kurdistan. Des centaines de civils ont été tués. L'organisation humanitaire affirme que ces « massacres » s'inscrivent dans une « politique systématique et délibérée visant à éliminer un grand nombre de civils kurdes ». Selon le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), plus de quarante mille civils kurdes sont encerclés par l'armée irakienne, qui les empêche de rejoindre les quelque cent mille Kurdes réfugiés en Turquie.

Près de treize ans après l'accord d'Alger, conclu entre le chah d'Irak et le président irakien Saddam Hussein, l'histoire se répète, et tout semble indiquer que les Irakiens entendent profiter du cesse-le-feu, proclamé le 20 août, pour en finir une fois pour toutes avec leur « problème kurde », de la manière brutale qui leur est propre.

Les perdants de la paix

L'accord-surprise de mars 1975 avait bien scellé - provisoirement - la réconciliation entre les deux ennemis du Golfe. Mais celle-ci s'était faite sur le dos du peuple kurde, éternel sacrifié de tous les accords conclus dans cette région. Les peshmergas kurdes du général Moustapha Barzani, le chef charismatique du PDK (le Parti démocratique du Kurdistan), allaient d'ailleurs faire rapidement les frais des embarras d'Alger.

Le PDK était alors plus puissant qu'il ne l'avait jamais été depuis l'insurrection kurde de 1961. Sur le plan politique, il s'identifiait à l'ensemble du peuple kurde d'Irak et sur le plan militaire ses troupes se trouvaient à portée de canon des champs pétrolifères de Kirkouk. L'initiative appartenait aux peshmergas, qui, armés sans compter par les Irakiens, avaient quitté leurs bases de haute montagne et commençaient à opérer dans les plaines centrales.

Plus tard on reprochera à Moustapha Barzani sa décision d'abandonner les formes traditionnelles de la guérilla pour mener une guerre classique, en affirmant que cette décision a constitué une grave erreur fondée sur le postulat de la permanence de l'aide militaire irakienne. Dans les huit heures qui suivirent les accolades d'Alger, les camions militaires irakiens commencèrent à récupérer l'équipement fourni aux peshmergas : pièces d'artillerie, munitions, équipements militaires et même des vivres dont pourtant

avait tant besoin la population du Kurdistan irakien menacée de famine dans certaines régions. On comprend alors l'amertume du général Barzani, qui n'avait même pas été informé à l'avance de l'accord d'Alger, déclarant à un journaliste : « Il semble que les deux partenaires se sont surtout préoccupés de leurs intérêts et que l'accord a été conclu à nos dépens ». Il avait rencontré quelques jours auparavant le chah, qui lui avait dit que l'accord avait été signé « parce qu'il était vital pour l'Irak », avant d'ajouter : « Tout ce que je peux faire pour vous, c'est de m'engager à protéger les Kurdes qui choisiraient de se réfugier en Iran... ». L'effondrement fut rapide : un mois après la signature de l'accord d'Alger, la rébellion était pratiquement terminée et les peshmergas affluèrent en Iran, où le nombre des réfugiés dépassait rapidement les 250 000. On aurait pu croire que l'épilogue tragique de la glorieuse aventure barzaniste servirait de leçon aux héritiers de Moustapha Barzani.

JEAN GUEYRAS.
(Lire la suite page 4.)

Le débat au Parti socialiste

M. Michel Rocard défend sa conception de l'ouverture

M. Rocard a affirmé le vendredi 2 septembre, à Vitrolles, que le gouvernement a un « projet » qui lie les préoccupations quotidiennes aux objectifs à long terme. Il répond ainsi à ses détracteurs socialistes et à l'opposition, qui lui ont fait grief de manquer d'un « grand dessein ». M. Rocard doit faire face à la pression des centristes, concrétisée par une lettre de M. Méhaignerie (lire page 6).

Les écarts de langage de M. Le Pen



Reçu, le vendredi 2 septembre, par le maire RPR du Cap d'Adge, M. Pierre Leroy-Basulieu, M. Le Pen devait déclarer : « Il n'y a pas de majorité à droite sans le Front national. Cette vérité a fait son chemin auprès des responsables locaux. » Cette « vérité », en effet, a déjà fait son chemin dans plusieurs régions, avant, peut-être, de s'illustrer dans certaines majorités municipales en mars 1989. Plus que jamais pourtant, M. Le Pen s'est montré tel qu'en lui-même en lançant vendredi son calembour sur « M. Durafour... criminel ». Combien de « détails » de ce genre faudra-t-il encore pour que les grandes consciences de la droite et du centre accèdent enfin à la « vérité » de cet homme, qui devrait, une fois pour toutes, rendre inféquentable ? - J.-M. C.
(Lire nos informations page 16.)

Nouvelles prisons : 13000 places

M. Arpaillange a modifié le plan de constructions de M. Chalandon
PAGE 7

La fin des grèves en Pologne

Les mineurs de Haute-Silésie ont repris le travail dans l'amertume
PAGE 3

Le scandale de la « mafia ouzbèke »

Le genre de Brejnev devant les juges
PAGE 3

« Grand Jury RTL-le Monde »

M. Bérégoïvy invité dimanche à 18 h 15
Le sommaire complet se trouve en page 16

« Une affaire de femmes », au Festival de Venise

Un grand Chabrol

Avec « Une affaire de femmes », projeté vendredi 2 septembre au Festival de Venise, le public retrouve le meilleur de Claude Chabrol, et Isabelle Huppert extraordinaire.

Au Festival de Venise, ces derniers jours, on voit très haut parmi les symboles et les paraboles, entre Angelopoulos et Olmi, dans un grand fracas vivant et lucide, nous sommes redescendus sur terre. Pour suivre l'histoire, inspirée de faits réels, de Marie l'avortueuse qui finira sur l'échafaud. Pas au Moyen Age. Hier. Pas loin de nous. Dans un village normand à l'heure allemande.

Autant le dire tout de suite, « Une affaire de femmes » n'est pas seulement un grand Chabrol. C'est un grand film. Où Isabelle Huppert met mieux que du talent, l'inusable et volatile vérité de la vie.

Marie arrache des orties pour la soupe avec ses deux mioches à ses basques. La petite fille est jolie. Le petit garçon, l'aîné, est moins beau, elle l'appelle « mon vilain canard ». Elle l'aime bien tout de même. On est en Normandie et c'est la guerre. Le mari est prisonnier. Marie se débrouille comme elle peut. Elle a une amie, une vraie. Elles guin-

chent entre filles dans la salle du café au son de « Ici l'on pêche, vous y pêchez aussi ». Cette amie s'appelle Rachel. Un jour les Allemands l'embarquent. Parce qu'elle est juive. Et Marie pleure dans l'escalier son amie partie... C'est une bonne fille, Marie, et parce que c'est une bonne fille elle va rendre service à sa voisine qui a « un pépin ». Etre enceinte quand le fiancé part pour le STO et ne peut rien promettre, c'est un pépin. Voilà comment on devient faiseuse d'anges. Pour rendre service et parce qu'on sait l'usage d'une injection de savon noir.

DANIÈLE HEYMANN.
(Lire la suite et l'article de JEAN-MARC TREOLLEYRE page 9.)

ALAIN TOURAINE

LA PAROLE ET LE SANG

EDITIONS ODILE JACOB

Abandon à Flushing Meadow

Noah à la dérive

La poïse ! Paraître si éclatant de santé et être si fragile. C'est le paradoxe de Yannick Noah dont la carrière restera une succession de promesses non tenues. Ecrasé psychologiquement par sa victoire à Roland-Garros en 1983, il avait fui la France. Son tennis brillant a connu ensuite de longues éclipse à cause d'annus musculaires ou articulaires variés.

« Si Yannick ne tient pas le quinze, c'est à désespérer », disait Patrice Hegelsuer, au début du tournoi de Flushing Meadow (le Monde du 2 septembre). L'entraîneur du joueur français faisait allusion aux injections, aux massages, au stretching, à la balnéothérapie et à tous les autres soins apportés pendant des semaines au genre du champion français. Malheureusement, l'articulation s'est remise à grincer, le vendredi 2 septembre, contre le jeune Australien Jason Stoltenberg, obligant Yannick Noah à abandonner la partie. Contre cette tendinite tenace qui l'handicape depuis 1982, l'intervention chirurgicale apparaît comme l'ultime recours. Cependant, un arrêt de plusieurs mois hypothéquerait le retour de Noah au plus haut niveau. Grave dilemme pour un champion en fin de carrière. « Je vais peut-être devoir penser à autre chose », a-t-il confessé.

(Lire nos informations page 8.)

مكتبة من الأصل

Dates

Il y a trente ans

La Constitution de la V^e République

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Édité par la SARL Le Monde

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beure-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du Monde »,
Société anonyme
des lecteurs du Monde,
Le Monde-Entreprises,
M.M. André Fontaine, gérant,
et Hubert Beure-Méry, fondateur.
Administrateur général :
Bernard Woux.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernez.
Correspondant en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Reproduction interdite de tous articles,
sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Microfilms et index du Monde
Presse/Informations au (1) 42-47-98-81

Le Monde TÉLÉMATIQUE

Composés 35-15 - Types LEMONDE

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	EUROPE	MONDE	AUTRES PAYS
3 mois	354 F	399 F	584 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER :
Par voie aérienne
tarif sur demande.
Pour vous abonner
RENOUVER CE BULLETIN
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
3615 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse détaillés en
provisoire : nos abonnés sont invités à
formuler leur demande deux semaines
avant leur départ. Joindre la dernière
bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois 6 mois 9 mois 1 an

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Localité : _____

Pays : _____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire
tous les noms propres en capitales
d'imprimerie.

Il y a trente ans, le 4 septembre 1958, le général de Gaulle présentait à la France la Constitution de la V^e République, qui allait être adoptée, le 28 du même mois, par 17 668 790 voix contre 4 624 511.

par François Luchaire
président honoraire de l'université Paris-I
ancien membre du Conseil constitutionnel.

C'ÉTAIT la onzième fois depuis la fin de l'Ancien Régime que la France se prononçait par voie de référendum en matière constitutionnelle ; elle avait toujours répondu « oui » sauf le 5 mai 1946, lorsque fut repoussé un projet de Constitution rédigé par une Assemblée constituante à majorité socialiste et communiste.

Bien que cinq fois modifiée (1960, 1962, 1963, 1974, 1976) la Constitution de 1958 nous gouverne encore ; au point de vue de la durée, elle occupe la deuxième place dans l'histoire constitutionnelle de notre pays (après la Constitution de 1875 qui, non soumise au référendum, fut appliquée pendant soixante-cinq ans).

Comment a-t-elle été élaborée pendant ces dix ans ?

Les idées du général de Gaulle étaient bien connues ; il les avait exposées dans le discours prononcé à Bayeux le 16 juin 1946, et chacun savait qu'il n'en avait pas changé ; la loi constitutionnelle du 3 juin 1958, qui charge son gouvernement de présenter la nouvelle Constitution au peuple français, avait fixé les grandes lignes auxquelles tenaient les milieux parlementaires.

Dans le cadre ainsi tracé, il fallait travailler — et relativement vite — car le général de Gaulle voulait que tout soit terminé le 4 septembre, jour anniversaire de la proclamation de la République de 1870.

Sous la présidence de Michel Debré, alors ministre de la justice, et selon un schéma préparé par lui, un groupe d'« experts » rédige, morceau par morceau, les articles d'un avant-projet ; dès qu'un groupe d'articles est prêt, il est transmis à un comité interministériel présidé par le général de Gaulle (1) ; une navette s'établit alors entre les experts et le gouvernement.

Elle aboutit à un avant-projet arrêté par le conseil de cabinet — c'est-à-dire en l'absence du président de la République, René Coty, dont la correspondance montre qu'il n'eût aucune influence sur la rédaction du texte — les 23 et 25 juillet.

Le « Cahier rouge »

Ce document, baptisé « Cahier rouge », est soumis à un Comité consultatif constitutionnel (CCC).

La consultation était la transaction consentie par le général de Gaulle aux députés, qui auraient voulu que le texte constitutionnel soit soumis au Parlement avant le référendum ; le comité se composait de seize députés et dix sénateurs (désignés respectivement par les commissions des lois des deux Assemblées) et de treize personnalités désignées par le gouvernement.

Présidé par Paul Reynaud, ce comité siège du 29 juillet au 24 août dans les salons du Palais-Royal ; Raymond Janot, François Luchaire, André Chandernagor, Jean Foyer et Erwin Guldner, sont commissaires du gouvernement.

A l'unanimité moins quatre abstentions, le comité adopte un avis qui amende l'avant-projet gouvernemental mais n'en modifie pas l'esprit général.

Après discussion des experts, un nouveau comité interministériel reprend alors le texte et, tenant compte de certains amendements du CCC, élabore un nouvel avant-projet, assésé soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Ce dernier examine le projet constitutionnel, d'abord au sein d'une commission spéciale ensuite en assemblée générale ; le

conseiller d'Etat Deschamps en est le rapporteur, assisté de deux rapporteurs adjoints, maîtres des requêtes Marcel Martin et Jérôme Solal-Celigny ; les commissaires du gouvernement étaient les mêmes que devant le CCC.

Ces délibérations occupent plusieurs journées et même une partie des nuits ; un conseil ministériel examine les amendements proposés par le Conseil d'Etat ; puis, le 3 septembre, en conseil des ministres — cette fois présidé par René Coty, président de la République — arrête le texte définitif.

Le 4 septembre sur la place de la République, précédé par André Malraux et Jean Barthelemy — l'un exprime l'espoir gaulliste et l'autre la tradition républi-

le Conseil économique, la troisième pour l'outre-mer remplaçant l'Assemblée de l'Union française ; cette idée apparaît encore lors d'une première réunion du comité interministériel (13 juin 1958), puis elle disparaît, très probablement sous l'influence conjuguée de Michel Debré, alors sénateur, de Gaston Momerville, alors président du Sénat, et d'Emile Roche, alors président du Conseil économique et social ; mais le général de Gaulle devait revenir en 1969 à son idée primitive, qui fut une des raisons de l'échec du référendum et donc de sa démission.

Un premier texte faisait du président de la République le véritable chef du gouvernement ; il disposait, en effet, que « assisté du gouvernement, il défini-

tion est incontestablement Jérôme Solal-Celigny ; affecté au secrétariat général du gouvernement, c'est lui qui préparait toutes les questions de confiance posées à l'Assemblée nationale à la fin de la IV^e République, et particulièrement sous la présidence de Félix Gaillard, dont il était un ami d'enfance ; apparenté à Michel Debré, il avait toute sa confiance ; il était donc bien placé pour organiser les rapports du gouvernement avec le Parlement ; maître des requêtes au Conseil d'Etat, il y occupa une place déterminante en tant que rapporteur adjoint du projet.

Les discussions au sein du CCC furent très sereines ; d'une part, à l'exception de l'article 16 sur les pouvoirs exceptionnels — que le comité aurait voulu ne pouvoir être utilisés que sur l'avis conforme du Conseil constitutionnel — les dispositions relatives au président de la République furent facilement acceptées ; chacun savait, en effet, qu'elles seraient imposées par le général de Gaulle ; c'est à leur propos qu'en pensant à la publicité d'une marque bien connue d'imperméables Pierre-Henri Teitgen, ancien vice-président du conseil, devait dire « au CCC les idées tombent sans traverser ».

Les règles relatives au Parlement et à ses rapports avec le Parlement furent plus discutées et souvent améliorées, mais dans un esprit de consensus car les parlementaires avaient trop conscience des faiblesses de la IV^e République pour ne pas vouloir les corriger dans le sens de la stabilité gouvernementale ; l'apport essentiel du CCC porta sur la défunte communauté.

« Ordre et liberté »

Devant le Conseil d'Etat, les discussions furent plus âpres ; il y eut des oppositions de principe ; certains articles se heurtèrent au refus d'une majorité de conseillers, notamment ceux relatifs aux partis politiques ou limitant le pouvoir législatif ; d'autres dispositions furent très discutées sur un plan technique.

Parmi les experts ou commissaires du gouvernement qui participèrent de bout en bout à la rédaction de la Constitution, l'atmosphère fut toujours excellente ; une fois la dernière virgule apportée au texte, un dîner les réunis avec Michel Debré, auquel fut remis un service de porcelaine datant du siècle dernier et portant sur chaque tasse les mots « ordre et liberté » ; c'était la devise de Louis-Philippe ; et Maurice Duverger a pu écrire que la Constitution était du type orléaniste ! Toujours est-il que Michel Debré estima qu'« ordre et liberté » correspondait bien à son souci.

La Constitution est une fois promulguée (4 octobre 1958), il fallait apposer, sur son texte original, le sceau de la République ; la cérémonie se déroula à la chancellerie, qui en a conservé les photographies ; hélas, un geste malencontreux fit jaillir un jet de cire sur le veston de Paul Reynaud !

- (1) Ce conseil comprenait, outre Michel Debré, les quatre ministres d'Etat (Guy Mollet, Pierre Fimelin, Félix Houphouët-Boigny, Louis Jacquinot) et René Cassin, vice-président du Conseil d'Etat ; Georges Pompidou, alors directeur du cabinet du général de Gaulle, assistait aux réunions ; Bernard Cornut-Gratle, ministre de la France d'outre-mer, participait à celles portant sur l'outre-mer.
- (2) Raymond Janot fut son fidèle interprète à tous les stades de la discussion.
- (3) « Documents pour servir à l'histoire de l'élaboration de la Constitution » (édités par la Documentation française), tome I, p. 370.
- (4) *Ibidem*, pp. 373 et 379.
- (5) *Ibidem*, p. 219. Mais dans le projet Gaillard, cette procédure ne pouvait être utilisée qu'à l'issue du débat, et non avant toute discussion.

* La Documentation française publie tous les travaux cités et leurs discussions dans une collection intitulée « Documents servant à l'histoire de l'élaboration de la Constitution ». Le tome I, consacré notamment à l'élaboration du Cahier rouge, a été publié en juin 1987 ; le second, consacré aux travaux du CCC, le sera en septembre 1988 ; le troisième, qui retracera les débats du Conseil d'Etat, paraîtra dans le courant de l'année 1989.



l'orientation générale de la politique intérieure et extérieure du pays et en assure la continuité » ; pareille formule aurait, à l'évidence, interdit le régime dit de « cohabitation » que la France a connu de 1986 à 1988 ! Or le général de Gaulle y renouça sous l'influence très probable de Guy Mollet, qui fit remarquer qu'elle n'était pas conciliable avec le régime parlementaire ; c'est pourquoi le texte final dispose que « le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation » ; mais cela n'a pas empêché, en fait, le général de Gaulle de diriger l'action gouvernementale.

Michel Debré a tout naturellement conduit toute l'élaboration de la Constitution et veillé à ce qu'en aucun cas elle ne s'éloigne de la ligne fixée par le général de Gaulle ; mais il ne fut pas lui-même toujours suivi. C'est ainsi, que pour permettre au gouvernement de réaliser les réformes législatives qu'il souhaitait, il avait proposé aux experts de permettre au gouvernement de légiférer dans l'intervalle des sessions parlementaires (3) ; André Chandernagor et moi-même avons émis toute réserve sur ce système qui risquait de retirer au Parlement l'essentiel de son pouvoir législatif, et nous avons alerté les ministres d'Etat que nous représentions, Guy Mollet et Louis Jacquinot (4) ; le conseil interministériel préféra le système définitivement retenu : distinction entre matières législatives et matières réglementaires (art. 34 et 37), possibilité pour le Parlement de déléguer temporairement certaines de ses compétences législatives au gouvernement (art. 38) et surtout adoption sans vote d'un texte sur lequel le gouvernement engage sa responsabilité si aucune motion de censure n'est adoptée (art. 49-3) ; cette dernière procédure avait été proposée en 1958 par Félix Gaillard, alors président du conseil (5).

Les « experts » ont, certes, beaucoup travaillé ; mais l'homme qui a pris la plus grande part à la rédaction de la Constitu-

Les idées du général

Qui a le plus de responsabilité dans la rédaction de la Constitution ?

Le général de Gaulle évidemment (2) ; mais sur deux points importants il a cédé en 1958, quitte à y revenir dans les années ultérieures.

Le 6 juin 1958, en revenant d'Algérie, dans une Caravelle tout juste mise en service, le général de Gaulle fit associer l'auteur de ces lignes à ses côtés pour l'entretenir de la Constitution et lui en exposer ce que devraient être les grands traits ; or il voulait diviser le Sénat en trois sections, l'une politique représentant les collectivités territoriales, la seconde économique et sociale remplaçant

« GRAND JURY » RTL - Le Monde

dimanche 18h15

PIERRE BEREGOVYOY

animé par
Olivier MAZEROLLE

avec André PASSERON
et Erik ISRAELEWICZ (Le Monde)
Dominique PENNEQUIN
et Jean-Yves HOLLINGER (RTL)

RTL

en direct sur



Etranger

URSS : derrière le procès du gendre de Brejnev

L'énorme scandale de la « mafia ouzbèke »

Le procès de Iouri Tchourbanov, le gendre de Brejnev, qui s'ouvre à Moscou le lundi 5 septembre, ne doit pas devenir un « procès politique », a déclaré M. André Makarov, avocat de l'accusé, dans le dernier numéro des Nouvelles de Moscou. En fait, l'importance du procès ne tient pas seulement à la qualité de l'accusé, mais aussi à l'ampleur de l'affaire dont Tchourbanov est, en attendant mieux, l'acteur le plus visible : celle de la « mafia ouzbèke ».

Les voisins de Tchourbanov confirmeront le lien entre les deux affaires : celui qui fut pendant près de huit ans le numéro deux du ministère de l'Intérieur (MVD) devait partager le bon des succès avec plusieurs de ses anciens subordonnés, tous ouzbèkes : l'ancien ministre de l'Intérieur de la République et deux de ses adjoints, les responsables du MVD dans trois régions de l'Ouzbékistan au moins, sans parler de tous ceux qui sont morts, dont un nombre impressionnant par suicide. Le plus connu est Nikolai Tchitchelokov, supérieur immédiat de Tchourbanov au MVD fédéral, qui s'est donné la mort avec son épouse en décembre 1984. Mais il faudrait ajouter à la liste au moins trois importants fonctionnaires ouzbèkes (dont un premier secrétaire de région et un ministre de l'Intérieur) qui se sont tirés une balle dans la tête pour échapper à l'arrestation.

De toute manière, ce procès n'est qu'un maillon d'une chaîne infiniement plus vaste, ne serait-ce que par la durée de l'enquête menée à son sujet (plus de cinq ans) et par le nombre des personnes impliquées. Qu'il suffise de dire qu'ont été arrêtés pour corruption quatre anciens secrétaires de parti d'Ouzbékistan (dont un ancien ministre ne dépassa pas six en temps normal), neuf premiers secrétaires régionaux (sur douze régions) et un ancien chef du gouvernement de la République ; que 780 instructions distinctes ont été ouvertes, impliquant plus de 4 500 personnes ; enfin que le total des sommes détournées se monte à 4,5 milliards de roubles, soit près de 50 milliards de francs. Une somme un regard de laquelle les 650 000 roubles empochés par Tchourbanov, selon l'acte d'accusation, apparaissent comme une goutte d'eau dans la mer, et qui confirme le caractère exemplaire de l'affaire : jamais le mélange du socialisme « stagnant » et du bachich à l'orientale n'avait produit d'année de tels effets.

Sur quoi portaient ces trafics ? D'abord sur le coton, principale culture de cette République de 19 millions d'habitants. Des dizaines de milliers de personnes, selon les enquêteurs, falsifiaient les écritures dans ce domaine, ce qui a permis le détournement de plus de 4 millions de tonnes de coton en une dizaine d'années. Et, bien sûr, le trafic débordait vers tous les centres de l'industrie cotonnière du pays, bien au-delà de l'Ouzbékistan. Douze directeurs de fabriques de coton sont passés en jugement dans la seule République russe, trois ont été condamnés à mort.

Mais il n'y avait pas que le coton. Écoutons le procureur Gdlian et Ivanov, qui ont suivi l'affaire depuis le début : « Pour occuper une fonction déterminée, il fallait payer une certaine somme. Pour garder cette fonction, il fallait payer aussi. Ce système fonctionnait à tous les niveaux, depuis l'Ouzbékistan jusqu'à la République. Dans cette course à l'argent, les donneurs de bachichs prélevaient à leur tour un tribut sur leurs

subordonnés, qui faisaient de même avec les leurs, et cela jusqu'à l'infinité. La machine de la coruption solidaire avait impliqué dans le circuit du crime des milliers et des milliers de responsables » (1). An-dessus du lot se dressait Charaf Rachidov, le « parrain » Rachidov avait déjà fait une belle carrière sous Staline, puisqu'il était dès 1949, à trente-deux ans, président de l'Union des écrivains d'Ouzbékistan, et devint l'année suivante « chef de l'Etat » de la République. Nommé en 1959 par Khroutchev premier secrétaire du parti en Ouzbékistan, puis deux ans plus tard membre suppléant du bureau politique à Moscou, il occupa les deux postes plus longtemps qu'aucun autre, jusqu'à sa mort en 1983.

« Ramasse, ramasse ! »

Car il est surtout un grand ami de Brejnev, qu'il se flatte et dont il

seulement approuvait ces actions anti-parti mais y jouait un rôle de complice subtil et prospère encore aujourd'hui ». Les mêmes ne détonnent pas dans le même article la présence de membres de la mafia jusque parmi les délégués élus à la conférence du parti en juin ? Or la justice buce actuellement, selon eux, sur « une totale consolidation des rangs des corrupteurs et des corrompus », lesquels recourront à tous les moyens et arguments. Les uns dénoncent un « retour à 1937 » et à ses purges. Les autres exigent que l'enquête soit fractionnée — ce qui éviterait de nouer trop de fils — ou tout simplement close, car « un examen objectif et complet peut conduire aux chefs de la mafia, et c'est là le but du problème ».

La mort « subite » de Rachidov surviendra après quelques mois de cette première enquête, le 31 octobre 1983, ce qui pourrait étayer les rumeurs selon lesquelles il se serait agi d'un suicide. Mais si le parrain n'était plus là, « les Rachidovs », eux, resteraient fermement debout, fiers de pouvoir et des millions qu'ils avaient pillés », résumait les enquêteurs. Il faut attendre juin 1984 et l'arrivée à Tachkent de M. Ligatchev, alors secrétaire du parti chargé des cadres, pour voir s'amorcer la « dérachidovisation » et le vraie purge : dix premiers secrétaires régionaux seront limogés entre cette date et le début de 1986, deux

Les « honnêtes protecteurs »

Mais il y a plus : « Outre les corrompus et les protecteurs, des gens dont nous n'avons pas de raison de nous méfier en doute, volontairement ou non, pour des raisons qui nous paraissent incompréhensibles. On disserte à l'unisson du « sommet » sur le caractère inadmissible de toute communication aux médias sur l'affaire (...). On dit qu'il est temps de mettre un terme à l'enquête, etc. »

En fait, la difficulté est ici à la fois structurelle et politique. D'une part, le spectacle de toutes ces turpitudes a transformé les « incorruptibles » du début en « petits juges » fortement contestataires, voire dissidents, d'autant que les particularités de l'Etat-parti font de leur mission un cercle vicieux : on leur reproche de maintenir des gens en détention sans comparution devant la justice, au-delà du délai légal de neuf mois, mais la pratique veut qu'un membre du parti en soit exclu à partir de son inculpation, ce qui oblige la justice à faire son œuvre par deux canaux parallèles, multiplie les obstacles et accroît les délais.

Sur le plan politique, le même système donne un poids considérable à des instances extra-judiciaires telles que le Politburo et le comité de contrôle du parti. L'organe en charge de toutes les « affaires personnelles » des membres du comité central et autres dirigeants. Le président de ce comité, M. Solomentsev, a été précisément interpellé à la conférence du parti par M. Boris Eltsine, qui s'est dit « inquiet » de son « libéralisme à l'endroit des millionsnaires corrompus ».

Par-delà M. Solomentsev, on peut se demander si M. Ligatchev, l'homme de l'orthodoxie et de la continuité — et qui a fait l'éloge du premier à la conférence, — voire M. Gorbatchev lui-même, ne figurent pas parmi ces hommes honnêtes mais réticents dont parlent nos petits juges. Après tout, la mise au jour complète des activités de ce qui est une mafia non pas seulement ouzbèke mais soviétique est de nature à déstabiliser l'ensemble du système. Qui prendra ce risque ?

MICHEL TATU



traite somptueusement les amis. L'Ouzbékistan devient sous son règne une zone « à l'écart de la critique », comme on dit maintenant. Autrement dit on se trouve privilégié pour les trafics en tout genre, à l'instar du Kazakhstan et de la Moldavie, fiefs des autres « parrains » brejnéviens que sont Koumev et Bodouli. Comme le dit Rachidov à un de ses partenaires en concusion : « Ramasse, ramasse, cela servira pour les moments fous ».

Mais comme tout se paie (pas seulement les indispensables complexités pour le trafic du coton, mais aussi, par exemple, les dix ordres de Léline que Rachidov s'était fait décerner), c'est bien sûr à Moscou que remontent les diverses filières. L'affaire prend ici des dimensions politiques qui sont encore loin d'avoir été toutes explorées. Et les difficultés de l'enquête sont aussi instructives que le scandale lui-même.

Tout commence à l'été de 1983, lorsque, à la suite de l'arrestation en flagrant délit de corruption d'un haut fonctionnaire du MVD de la région de Boukhara, le procureur général de l'URSS, alors Alexandre Rekroutov, décide d'envoyer un groupe spécial d'enquêteurs en Ouzbékistan. Parmi eux, les deux procureurs déjà cités, qui s'aperçoivent très vite que ce qu'on appelait alors « l'affaire de Boukhara » remonte au moins jusqu'à Tachkent (la capitale de l'Ouzbékistan) et au-delà. Dès cet instant, ils se heurtent à une « résistance acharnée » : on ira jusqu'à tendre un câble au travers de la piste d'un terrain d'avi-

cents députés seront déchés de leur mandat. Nous au passage que ce n'est pas sous le règne de l'« incorruptible » Andropov mais à la fin de celui de Tchourbanov que l'enquête progresse et ce, en même temps, les choses se gâtent sérieusement pour le clan Brejnev : certes, sa fille a été impliquée dans les trafics rumeurs du début de 1982 sur des trafics de diamants, mais le plan n'est pas passé par là aujourd'hui encore, et (on retrouve Galina — qui à Gromyko aurait fait verser une pension — à une réception du Kremlin en mars 1984, Tchourbanov ne sera limogé qu'en décembre 1984, peu après que son supérieur Tchitchelokov ait été démis de ses fonctions et le poste d'inspecteur du ministère de la défense qui lui avait été offert à la mort de Brejnev.

Les disciples du « parrain » Rachidov

Tout n'est pas fini pour autant avec l'arrivée de Gorbatchev au pouvoir en mai 1985. Ce n'est que l'année suivante que les investigations peuvent enfin être étendues du niveau régional à celui de l'Ouzbékistan dans son ensemble (le ministre ouzbèke du traitement du coton, Ousmanov, est condamné à mort en août 1986), et encore avec beaucoup de difficultés. Les enquêteurs doivent adresser un rapport spécial au comité central du parti à Moscou pour obtenir un premier lot d'inculpations, notamment celle de l'ancien premier ministre ouzbèke Khoudaiberdiev. Mais celle de Tchourbanov — arrêté le 14 janvier 1987 — devra être « négociée pendant plus d'un an ».

Un autre cas significatif est celui d'Imzhan Oumankhodjiev, l'ancien « chef de l'Etat » ouzbèke, devenu premier secrétaire du parti local en 1983. « Il avait pris la tête de l'organisation du parti dans la République après la mort de son patron, disent de lui nos deux enquêteurs, mais il avait poursuivi sur la même ligne. Les mêmes pratiques — faux en écritures, corruption — se poursuivaient sous sa direction (...). Des documents démontrent les « talents » du nouveau leader de la République furent adressés aux instances compétentes dès 1986. Et pourtant il continua d'occuper son poste jusqu'en janvier 1988 (...). Encore utilisait-on alors la formule standard de « libération pour raisons de santé » : il reçut les clés de plusieurs beaux appartements à Moscou pour lui et sa famille, et conserve encore aujourd'hui son siège de député au Soviet suprême de l'URSS. »

On aura compris que la phase actuelle de l'enquête, celle qui doit permettre notamment de remonter la « filière moscovite », ne devrait pas s'arrêter avec le procès Tchourbanov. Du moins selon les enquêteurs, pour qui « le maillon qui nous

POLOGNE : la recherche d'un règlement à la crise

Tous les grévistes reprennent le travail

Radio-Varsovie a annoncé, le samedi matin 3 septembre, que les ouvriers de la dernière mine de charbon polonaise occupée par les grévistes, la mine Manifest-Lipcow (Manifeste de juillet) de Jastrzebie, en Haute-Silésie, avait été évacuée au petit jour, permettant le retour au travail de quelque huit mille mineurs.

Le président de Solidarité, M. Lech Walesa, s'était rendu lui-même en voiture à Jastrzebie vendredi pour convaincre les grévistes de suspendre leur mouvement, comme l'avaient fait la veille les ouvriers des chantiers navals de Gdansk.

Accompagné de l'ambassadeur Henryk Jankowski, M. Walesa a eu une discussion de plusieurs heures avec les mineurs et la direction, retransmise par haut-parleurs dans toute l'entreprise. Il s'agissait pour lui de persuader ces grévistes qui avaient été les premiers à cesser le travail le 15 août d'accepter l'assurance des autorités d'entamer une table ronde avec des représentants de Solidarité. La grève a également cessé à Szczecin. — (UPI, AFP, Reuters.)

VARSOVIE de notre envoyé spécial

« Madame, monsieur, bonsoir. Les titres de l'actualité : Lech Walesa est à Jastrzebie. » Cela n'a l'air de rien, une petite information comme celle-là diffusée par le journal télévisé d'une capitale européenne. Mais, pour les Polonais qui l'ont entendue, le vendredi 2 septembre, sur la première des deux chaînes nationales, c'est un petit événement. Depuis deux ou trois jours — en fait depuis son dramatique appel du 31 août à cesser les grèves — le nom jadis maudit du « vit électrique de Gdansk est cité » toutes les antennes de l'Etat socialiste. Victoire ou piège tendu par un pouvoir en désarroi au plus dangereux de ses adversaires ?

C'est très clair, malgré un intellection de la capitale polonaise, le pouvoir cherche à désamorcer le symbole de résistance qu'il représente peut-être encore. On voudrait pouvoir citer un avis opposé, rapporter les paroles serines d'un observateur attentif convaincu de la justesse du choix opéré par le président de l'« ex-syndicat Solidarité ». Mais à Varsovie, du côté de l'opposition, l'heure est plutôt à la méfiance.

Un climat étrange

Engagé jusqu'au cou dans un des plus pénibles défis de sa carrière politico-syndicale, le héros polonais des années 80 paraît décidément jouer une partie bien délicate. « L'opposition », comme on dit officiellement dans les médias gouvernementaux pour qualifier tous ceux qui contestent l'ordre communiste — « c'est-à-dire l'immense majorité » des gens, affirme un journaliste local — n'accorde pas deux sous de confiance aux promesses du pouvoir.

Globalement, tout le monde reproche plus ou moins à Lech Walesa de s'être contenté de beaucoup trop peu pour sonner la retraite dans le camp des grévistes. « Regardez cette interview recueillie aujourd'hui par l'agence PAP, nous dira-t-on ; elle est d'Anton Rajkiewicz, membre de ce conseil consultatif ».

tatif insipide mis en place par les autorités, et aux ordres de Jaruzelski. Voilà, il est dit ici : « On pourrait créer des clubs de pensée » politique, et si un club ou une association prenait le nom de « Solidarité, avec à sa tête » M. Walesa, cela ne nuirait en rien » aux fondements du socialisme polonais. « Voilà, pas question de légaliser Solidarité en tant que syndicat ou même force sociale, c'est clair. Croyez-vous vraiment que, ici en Pologne, une interview comme celle-ci est publiée par hasard ? » Question sensée, réponse impossible.

Les observateurs chevronnés font état de divergences profondes à l'intérieur même de la nébuleuse du pouvoir quant à l'attitude à adopter face à Solidarité. La confusion autour des véritables intentions du général Jaruzelski est grande, et s'il faut lui reconnaître un mérite tactique, c'est d'abord celui-là. Reste à savoir pour quel futur.

Il règne en tout cas à Varsovie un climat étrange, mêlé d'attente angoissée et de résignation quasi générale. Aux carrefours des grandes avenues du centre bordées d'immeubles sombres, les agents de la circulation, uniforme gris et casque blanc, sont à leur place. Regard sévère, gestes brusques. C'est l'heure du déjeuner, les kiosques à sandwiches sont pris d'assaut. Le temps est doux, les pelouses accueillantes. Devant une librairie, une longue file de Varsoviens piétine sans impatience. Ceux qui sortent du magasin s'arrêtent sur le trottoir et tournent avidement les pages d'un journal. Sont-ils donc à ce point sévres de nouvelles ? « Non, c'est le programme de la semaine pour la télé, il n'y en a qu'un. Et depuis quelque temps on peut recevoir la chaîne soviétique dans la capitale. Pour le sport, c'est génial ! »

PATRICE CLAUDE.

Les Nordiques exigent la suppression des visas pour l'entrée en France

Le ministre suédois des affaires étrangères, M. Sten Andersson, a de nouveau condamné, le vendredi 2 septembre, la décision prise en septembre 1986 par le gouvernement français d'instaurer des visas obligatoires pour les ressortissants des pays non membres de la Communauté européenne. Au cours d'une conférence de presse à Stockholm, M. Andersson a exigé que cette mesure « discriminatoire » soit « levée au plus vite », faute de quoi la Suède et les autres pays nordiques pourraient décider de ne plus se rendre aux sessions du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

M. Andersson a précisé que le projet d'une action concertée des pays nordiques avait été abordé lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères de ces cinq pays (Suède, Norvège, Islande, Finlande, Danemark), qui s'est tenue au début de cette semaine à Kiruna, dans le nord de la Suède. Le Danemark, pays membre de la Communauté économique européenne, n'est pas concerné par la mesure française. — (AFP.)

La « Pravda » dénonce les privilèges alimentaires

Tout en révélant la nette aggravation de la pénurie alimentaire dont souffre la population soviétique, la Pravda a publié, le jeudi 1er septembre, un appel à la fermeture des circuits parallèles de distribution réservés à la nomenklatura. L'organe du Parti communiste a indiqué que le rationnement de la viande était désormais instauré dans huit des quinze Républiques soviétiques. En Russie, des tickets de rationnement sont nécessaires pour la viande dans vingt-six régions, pour le beurre dans trente-deux et pour le sucre dans cinquante-trois. Des statistiques publiées par le quotidien révèlent que environ un septième de la population consomme actuellement 30 % à 35 % moins de viande et de produits laitiers qu'en 1970.

La Pravda indique, par ailleurs, que les produits alimentaires sont détournés « presque partout » vers des circuits de distribution « fermés », réservés aux responsables du parti et du gouvernement. A Riazan, près de Moscou, des centaines de kilos de caviar, de crabe, d'esturgeon, de viande et de café soluble ont pris la direction des datchas au cours des six premiers mois de l'année, rapporte le quotidien. Une lettre d'un lecteur, publiée dans le journal, souligne que « tous les circuits fermés de distribution devraient être supprimés ». — (AFP.)

Les cartes soviétiques étaient faussées

Le chef du KGB, M. Viktor Tchébrikov, membre du bureau politique du PC soviétique, a longuement attaqué les services secrets occidentaux, dans un entretien publié vendredi 2 septembre par la Pravda, en les accusant de chercher à « inspirer l'apparition d'une opposition politique » en URSS et à infiltrer le ministère de la défense. M. Tchébrikov affirme également que les Etats-Unis ont installé sur les fonds marins un système d'écoute des communications soviétiques équipé d'une source d'énergie nucléaire, et que vingt espions, dont certains agents doubles, ont été arrêtés depuis deux ans et demi.

Le système politique soviétique, dit-il, est menacé de « sabotage idéologique » par les groupes subversifs soutenus par les services de renseignement étrangers. Par ailleurs, le chef du KGB indique que, parmi les victimes

de la terreur stalinienne, on a dénombré plus de vingt mille téhédistes (agents de la police politique soviétique) arrêtés sous « de fausses accusations ». De son côté, le chef de l'institut de cartographie, M. Latchenko, a annoncé dans un entretien publié le même jour par les journaux la levée des instructeurs donnés sous Staline au NKVD (sécurité d'Etat) visant à triquer les cartes pour des raisons de sécurité interne. Selon M. Latchenko, presque toutes les cartes soviétiques ont ainsi été faussées depuis les années 30, il faudra attendre 1990 pour pouvoir disposer d'un atlas soviétique qui tout à fait exact et d'un jeu complet de cartes à différentes échelles. « Presque tous ont été modifiés, a-t-il dit. Routes, rivières étaient inversées, des quartiers de villes déplacés, rues et immeubles étaient désignés de façon inexacte ». — (AFP, Reuters, AP.)

Le Monde
EN BANQUE DE DONNÉES

LE TEXTE INTÉGRAL DU MONDE INDEXÉ DEPUIS JANVIER 87 EN LIGNE SUR VOTRE TERMINAL OU VOTRE MINITEL POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

SINORG G CAM SERVEUR

Tel : 01 45 38 70 72

مركزنا من الأصل

Proche-Orient

Le règlement du conflit irano-irakien

Les Kurdes, perdants de la paix

(Suite de la première page.)
C'était peut-être le regrettable préjugé des dirigeants nationalistes kurdes à chercher un « protecteur étranger », quitte à s'allier « même avec le diable » pour essayer d'atteindre leurs objectifs. Dès le début de la révolution islamique, les dirigeants du nouveau PDK d'Irak, Massoud et Jibril, les deux fils du légendaire Barzani, s'allièrent avec la République islamique. Après avoir longtemps résisté aux sirènes de Téhéran, l'UPK (l'Union patriotique du Kurdistan), dirigé par M. Jalal Talabani, finit par conclure en novembre 1986 un accord politico-militaire avec le PDK, unifiant ainsi pratiquement la rébellion kurde d'Irak sous l'égide de la République islamique. La guérilla au Kurdistan irakien devenait ainsi officiellement l'allié de Téhéran, et ses opérations de commandos, jouissant désormais du soutien logistique des pasdaran, se faisaient plus fréquentes et plus efficaces.

Jalal Talabani avait pourtant tout fait pour éviter une alliance même tactique avec le régime de Khomeiny, qu'il considérait jusqu'alors comme étant la véritable menace contre le mouvement nationaliste kurde. Il alla même jusqu'à négocier en décembre 1983 avec Bagdad un nouveau régime d'autonomie interne. Après quatorze mois de discussions laborieuses entrecoupées de multiples incidents, les pourparlers avaient échoué en janvier 1985 devant l'intransigence de l'Irak, qui, apparemment, n'avait accepté de négocier que pour gagner du temps afin de mieux pouvoir faire face au danger principal venant de Téhéran.

mille tués — provoqua une vague d'indignation dans le monde. Elle souleva également des remous parmi les Kurdes — y compris les talibanistes — quant à l'opportunité de l'alliance avec Téhéran et de la décision d'abandonner la guérilla pour tenter de se lancer dans une guerre conventionnelle aux côtés des Iraniens. La rapidité avec laquelle ces derniers évacuèrent le Kurdistan irakien avant même l'entrée en vigueur officielle du cessez-le-feu rappelle à bien d'égards les douloureux événements de 1975. D'aucuns ont fait valoir que les Kurdes

Komala, d'inspiration marxiste-léniniste, répètent pourtant qu'ils ne sont pas infodés à l'Irak. Ils reçoivent cependant un aide logistique non négligeable, jouissent du droit de transit par l'Irak et de la protection de l'armée irakienne qui veille discrètement sur le réduit situé à la frontière irano-irakienne où sont localisés les quartiers généraux, radios, hôpitaux et autres services annexes de la plupart des organisations et partis du Kurdistan irakien.

Eux aussi, devront tôt ou tard payer le prix de la paix qui est en train de se négocier entre Téhéran

plusieurs de leurs dirigeants, — prient pour que les négociations de paix échouent.

Leurs dirigeants affirment qu'en cas d'accord irano-irakien, ils utiliseront de « nouvelles tactiques ». Mais leur choix est limité : ils devront soit chercher un autre lieu d'exil pour continuer leur lutte contre le régime khomeiniste, soit constituer un foyer de guérilla en Iran. Cette dernière éventualité paraît peu probable. En effet, leur alliance militaire avec l'armée de Bagdad les a profondément déconsidérés aux yeux de la majorité des Iraniens qui la qualifient de « trahisons », quelle que soit la nature des sentiments qu'ils éprouvent à l'égard du régime islamique.

C'est d'ailleurs leur offensive de juillet vers Kermanshah qui, selon les experts occidentaux, n'a été rendue possible que grâce au concours de l'aviation et des blindés irakiens, qui a été en partie à l'origine du sursaut nationaliste ayant finalement contribué à l'échec de l'attaque. « Les Iraniens n'aiment pas être libérés par des agents transportés dans les fourgons de l'ennemi », nous disait récemment à Téhéran un universitaire qui, généralement, n'est pas tendre à l'égard du régime islamique. Certains observateurs vont même jusqu'à affirmer qu'en se lançant contre Kermanshah, les Moudjahidines sont tombés dans un piège tendu par les Irakiens désireux d'affaiblir un allié qui aurait pu devenir encombrant à la veille des négociations de paix avec Téhéran.



Régions de peuplement kurde

étaient peut-être capables d'occuper des villes ou des agglomérations importantes, mais n'étaient pas en mesure de les garder face aux attaques de l'aviation irakienne visant les populations civiles.

et Bagdad. Pour l'instant, les forces iraniennes occupées à défendre leur territoire n'ont pas lancé d'offensive particulière contre les maquis kurdes irakiens, mais il est évident que les pasdaran irakiens, une fois la paix rétablie, perdront les nombreux avantages dont ils profitent du fait de leur « alliance tactique » avec l'Irak. Ils feront également face à de plus grandes difficultés dans leur lutte qui, jusqu'à présent, est demeurée limitée et n'a pas atteint les proportions d'une véritable guerre classique, comme au Kurdistan irakien.

L'avenir des Moudjahidines
Les Kurdes ne sont pas les seuls menacés par la paix irano-irakienne. Les moudjahidines du peuple irakien et les moudjahidines irakiens, opposants islamistes au régime de Bagdad, qui disposent en Irak et en Iran de véritables bases militaires et d'unités combattantes aguerries, devront être désarmés et neutralisés. Pour l'instant, les Moudjahidines du peuple irakien, singulièrement affaiblis à la suite des pertes qu'ils ont subies lors de leur offensive du 26 juillet en direction de Kermanshah — ils auraient eu plus de quatre mille tués ou blessés, dont

LIBAN : les grandes manœuvres autour de l'élection présidentielle

M. Hoss retire la démission de son gouvernement

Novel épisode, vendredi 2 septembre, dans les grandes manœuvres qui entourent la difficile élection présidentielle au Liban : le premier ministre par intérim, M. Salim El Hoss (sunnite), est revenu sur la démission de son cabinet, essayant ainsi de contrer toute tentative du président Amine Gemayel de former un nouveau gouvernement à direction chrétienne au cas où aucun président ne serait élu d'ici au 23 septembre.

La décision de M. Hoss a immédiatement été rejetée par le chef de l'Etat. M. Hoss assure l'interim de Rachid Karamé, assassiné le 1^{er} juin 1987, trois semaines après avoir présenté la démission de son gouvernement. Les ministres du cabinet Karamé sont restés en fonctions avec M. Hoss.

La présidence de la République relève, dans un communiqué publié vendredi en fin de soirée, que la demande présentée quelques heures plus tôt par M. Hoss est « contraire à la Constitution, aux lois, aux principes et à la coutume constitutionnelle, et est inacceptable dans le fond et dans la forme ». Elle rappelle que M. Hoss a été « nommé par décret pour assurer l'interim du gouvernement démissionnaire et pour expédier les affaires courantes, ce qui signifie que la démission du cabinet Karamé a été définitivement acceptée ».

« gouvernement transitoire » qui doit, selon la Constitution, être désigné par le président Gemayel en cas de vacance de pouvoir présidentiel, après le 23 septembre. Les alliés de Damas refusent la formation d'un tel cabinet qu'ils considèrent favorable au « camp chrétien ». Ils ont appelé M. Hoss à revenir sur la démission du gouvernement, qui compte une majorité de ministres pro-sunnites, et à assumer le pouvoir si un nouveau président n'est pas élu.

Le ministre iranien des affaires étrangères a de « bonnes nouvelles » au sujet des otages britanniques au Liban
Londres (Reuter). — Le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, a déclaré, vendredi 2 septembre, avoir de « bonnes nouvelles » sur le sort des trois otages britanniques détenus au Liban et il s'est de nouveau engagé à faire son possible pour obtenir leur libération.

Dans un entretien avec la BBC, M. Velayati a dit avoir été informé officiellement de « quelques bonnes nouvelles » au sujet de l'émissaire anglican Terry Waite, du journaliste John McCarthy et du professeur Brian Keenan, qui ont été tous trois détenus par des mouvements pro-iraniens à Beyrouth.

Le chef de la diplomatie iranienne, actuellement à Genève pour les pourparlers de paix sur le Golfe, a précisé qu'il avait rencontré personnellement les dirigeants de ces mouvements et que ceux-ci avaient promis de faire de leur mieux pour résoudre les trois cas.

Par ailleurs, M. Velayati a dit espérer des progrès dans les recherches visant à retrouver trois Iraniens et un Libanais disparus au Liban il y a six ans et qui seraient aux mains des milices chrétiennes. On pense que tous quatre ont été tués quelques jours après leur enlèvement, mais l'Irak souhaite avoir des informations précises sur leur sort.

A TRAVERS LE MONDE

Afrique australe
Washington s'inquiète du renforcement des troupes cubaines et sud-africaines
Le département d'Etat américain a exprimé, vendredi 2 septembre, son inquiétude devant le renforcement des troupes cubaines et sud-africaines en Afrique australe. « Il continuera à renforcer les troupes qui sont en place par des fournitures de matériel et des rotations de troupes », a déclaré le porte-parole du département d'Etat, M^{me} Phyllis Oakley.

Elle a ajouté que les Etats-Unis n'avaient pas de preuve d'un accroissement récent des effectifs cubains (le Monde du 3 septembre), mais n'a cependant pas démenti les informations selon lesquelles des navires venus de Cuba seraient en route vers des troupes et du matériel.

Evouant les négociations entre Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, le département d'Etat a déclaré : « Il est essentiel de maintenir la médiation des Etats-Unis, le porte-parole a déclaré : « Il est possible de choisir la paix en achetant les négociations pour l'indépendance de la Namibie et le retrait des troupes cubaines d'Angola ou poursuivre l'escalade militaire. Cela n'aboutit qu'à de nouveaux combats, des pertes massives des deux côtés et la situation resterait inchangée. »

Le point le plus délicat de la négociation de Brazzaville reste le calendrier de départ des forces cubaines, auquel Pretoria sous-ordonne son départ de Namibie et l'accession de ce territoire à l'indépendance. — (AFP.)

Pérou
Remaniement ministériel
Lima. — Le président Alan Garcia a confirmé, le vendredi 2 septembre, dans ses fonctions le premier ministre Armando Villanueva et ramené le gouvernement qui avait démissionné jeudi, apprend-on officiellement.

M. Garcia a seulement accepté les démissions du ministre de l'économie, M. Cesar Robles, du ministre des transports et des communications, le général Francisco Meury, et du ministre de l'industrie, le chef d'entreprise indépendant Guillermo Arteaga.

Le sénateur Cesar Delgado Barreto, appartenant à la Démocratie chrétienne, un petit groupe allié au parti gouvernemental APRA, a été nommé ministre de la Justice.

Les nouveaux ministres qui ont prêté serment vendredi soir au palais du gouvernement à Lima sont :

- **Ministre de l'économie** : M. Abel Salinas (ancien ministre de l'énergie et des mines) ;
- **Ministre de l'industrie, du commerce, du tourisme et de l'intégration** : M. Ivan Garcia ;
- **Ministre de la Justice** : M. Cesar Delgado Barreto ;
- **Ministre de l'énergie et des mines** : M. Jose Carrasco Tovar ;
- **Ministre des transports et des communications** : M. Camilo Carrillo (ancien ministre de la Justice). — (AFP.)

Sahara occidental
Négociations indirectes entre le Maroc et le Front Polisario ?
Au cours d'une conférence de presse tenue à Alger vendredi 2 septembre, le numéro deux du Front Polisario, M. Bachir Mustapha Sayed, a déclaré qu'il fait son acceptation d'un cessez-le-feu au Sahara occidental à des négociations directes avec le Maroc. Le Maroc a, en effet, accepté dans son principe le plan de paix de l'ONU, mais reste opposé à des négociations avec le Polisario, dont les combattants sont en guerre contre les forces marocaines depuis le retrait de l'Espagne en 1976 du Sahara occidental. Ce plan de paix prévoit, après le cessez-le-feu, un référendum offrant à la population le choix entre l'indépendance et l'intégration au Maroc.

L'obstacle que pose le refus du Maroc de négocier avec le Polisario pourrait toutefois être contourné. De source diplomatique occidentale, on estime ainsi, vendredi, à Rabat, qu'il suffirait d'un immeuble avec trois pièces « Une à gauche pour le Polisario, une à droite pour le Maroc et un représentant de l'ONU dans celle du milieu aux portes communiquantes ».

Cette solution de négociations indirectes avec un représentant de l'ONU faisant la navette a déjà été utilisée avec succès lors des pourparlers de Genève entre le Pakistan et Kaboul en vue du retrait de l'armée soviétique d'Afghanistan. — (AFP.)

Le drame de Halabja

Devant la montée des périls, Bagdad, qui, alors, recourut aux grands moyens en entreprenant, à partir de mai 1987, une série d'expéditions de nettoyage au Kurdistan irakien dans le but de priver les pasdaran de l'appui de la population locale. Des centaines de villages et de hameaux, situés le long des principaux axes routiers, furent systématiquement rasés au bulldozer. D'autres agglomérations difficilement accessibles ont été « gazées » pour contraindre les habitants à quitter les lieux. C'est à partir de cette date que semble se généraliser l'utilisation des armes chimiques par l'aviation irakienne. Le cas le plus dramatique est celui de Halabja occupée le 17 mars dernier par les « talibanistes » et les pasdaran et bombardée aux armes chimiques en guise de représailles.

L'étendue des pertes parmi la population civile — au moins cinq

étaient peut-être capables d'occuper des villes ou des agglomérations importantes, mais n'étaient pas en mesure de les garder face aux attaques de l'aviation irakienne visant les populations civiles.

et Bagdad. Pour l'instant, les forces iraniennes occupées à défendre leur territoire n'ont pas lancé d'offensive particulière contre les maquis kurdes irakiens, mais il est évident que les pasdaran irakiens, une fois la paix rétablie, perdront les nombreux avantages dont ils profitent du fait de leur « alliance tactique » avec l'Irak. Ils feront également face à de plus grandes difficultés dans leur lutte qui, jusqu'à présent, est demeurée limitée et n'a pas atteint les proportions d'une véritable guerre classique, comme au Kurdistan irakien.

ISRAËL

Polémique autour d'une « petite phrase »

« Israël devra s'habituer à l'idée que les Palestiniens sont représentés par l'OLP et qu'aucune autre organisation ne pourra s'y substituer » : cette petite phrase attribuée par la radio israélienne au directeur général du ministère israélien des affaires étrangères, M. Abraham

Tamir, alors qu'il se trouvait à Washington, a soulevé une tempête dans la classe politique de Jérusalem.

Représentant déjà une cible fréquente des attaques de la droite, M. Tamir (aile gauche du Parti tra-

vaille) a de nouveau été pris à partie par les proches du premier ministre et par M. Itzhak Shamir lui-même, qui a demandé que des sanctions soient prises contre le collaborateur de M. Peres, chef de file des travaillistes.

« Je ne pense pas que ces choses aient été dites sous l'autorité du gouvernement et au nom du gouvernement. Je pense que des mesures doivent être prises contre lui », a déclaré M. Shamir. Démentant que M. Tamir ait tenu les propos qui lui sont attribués, le ministre des affaires étrangères a accusé la droite d'avoir déclenché « artificiellement une tempête dans un verre d'eau ».

Le principal intéressé a, pour sa part, fait une mise au point, déclarant : « Je n'ai pas proposé de négociations avec l'OLP. J'ai dit que l'OLP est le mouvement des Palestiniens, que ça nous plaise ou non. » — (AFP, Reuter.)

« The Nation » à l'assaut du « Jerusalem Post »

JÉRUSALEM de notre correspondant

Bible des diplomates et des correspondants étrangers, le Jerusalem Post vient de perdre son quasi-monopole avec la création d'un second journal de langue anglaise en Israël, The Nation, dont le premier numéro a été mis en vente vendredi 2 septembre.

Le Post penche traditionnellement à gauche, défend des positions proches du Parti travailliste et il est résolument partisan de concessions territoriales en Cisjordanie et à Gaza. Lancé à quelques semaines des élections de novembre, The Nation, financé par des hommes d'affaires américains de Los Angeles, veut faire sentir sa « différence » : la « une » du premier numéro ne traite pas du souverain dans les territoires occupés. Le rédacteur en chef et directeur de la publication, M. Hesh Keatin, un

Israélien originaire de New-York, se dit inspiré par le centisme et le pessimisme des éditeurs « donateurs de leçons » de la presse du pays. Il veut insister sur ce qu'il y a de positif en Israël et explique dans ce premier numéro : « On passe notre temps à se battre le cou, mais regardons ce que nous avons fait : ce pays est l'histoire d'une réussite. »

The Nation entend développer les rubriques économique et financière, sports et informations générales, « sans aucun a priori politique ». Dans un pays où l'on aime passionnément la politique et le débat d'idées sur le mode le plus libre qui soit, les promoteurs du nouveau journal promettent de ne jamais publier d'éditorial tout en cachant difficilement que leur opération visa bel et bien à faire rabattre de sa superbe au Jerusalem Post.

Al. Fr.

Collection « Mondes en devenir » dirigée par Stéphane CUVIE

LE SYSTÈME COMMUNAUTAIRE EUROPÉEN
(L'acte unique et le marché intérieur)
2^e Edition
Mise à jour et augmentée
MARIE-FRANÇOISE LABOUEZ
13,5 x 20 cm - 510 p. - 198 F

Berger-Levrault
5, rue Auguste-Comte - 75006 PARIS

Birmanie
L'opposition réclame la formation d'un gouvernement provisoire
L'opposition birmane a mal accueilli les déclarations faites jeudi 1^{er} septembre par M. Maung Maung, chef de l'Etat, dans lequel il se refu-



Politique

M. Rocard face à ses détracteurs socialistes et à la pression centriste

Retournée d'autonomie ou session de rattrapage ? L'élève Rocard avait été seulement moyen au début de l'été lorsqu'il avait prononcé devant les députés, sous forme d'une déclaration de politique générale, son premier grand discours de premier ministre. M. Rocard avait encouru, après son intervention, les sarcasmes de la droite et ceux, à peine voilés, de certains de ses « amis » du PS. La droite avait alors brocardé la « politique des cages d'escalier » définie, selon elle, par le nouveau chef de gouvernement, tandis que certains socialistes reprochaient à ce discours de manquer de « souffle ».

Une telle accusation a, probablement, blessé M. Rocard, qui se pique — non sans quelque raison — d'avoir ouvert des chemins que les autres n'ont empruntés qu'à sa suite. M. Laurent Fabius, au mois d'août, retourna le fer dans la plaie, en jugeant que le gouvernement manquait d'un « grand dessein ». En juillet, M. Henri Emmanuelli, proche de M. Lionel Jospin, avait, lui, semblé soupçonner M. Rocard de vouloir substituer à la légitimité du suffrage universel celle de la « société civile ».

Il n'y avait peut-être pas là de quoi glâcher les courtes vacances de M. Rocard. Mais le premier ministre, perfectionniste et soucieux de dissiper une première impression mitigée, n'a pas voulu en rester là. Devant ses jeunes partisans réunis au ministère d'été à Vitrolles, il a présenté une nouvelle copie, redoublant son souci de la politique au quotidien, mais le tirant au cordeau sur le long terme. Il s'est, en somme, employé à presser un peu de la hauteur et du souffle qui avaient paru lui manquer à l'Assemblée nationale.

Le premier ministre s'est donc attaché à résumer l'argumentation de M. Emmanuelli — en affirmant que la seule légitimité qui vaille est bien celle du suffrage universel — et surtout celle de M. Fabius — rival de poids, ancien et futur, qui avait, en outre, touché un point sensible — en expliquant que le gouvernement tient « les deux bouts de la chaîne », le quotidien et le long terme.

Le premier ministre s'est encore imposé une autre gageure : convaincre qu'il incarne bien, sans timidité aucune, l'avenir de la gauche — au point

d'affirmer que « le temps » [du socialisme] est venu — sans renoncer à être l'homme du consensus, de l'ouverture et d'une coexistence pacifique avec ceux qui ne pensent pas comme lui.

Il y a seulement quelques mois, il aurait été facile d'ironiser sur ce discours-programme où pleins d'intentions générales et parfois empreint de notations romantiques. Mais, depuis, le « mal » Rocard a fait la preuve, en Nouvelle-Calédonie, que l'on peut être efficace sans rester, bien au contraire, son exigence morale.

C'est maintenant l'Hexagone, non le Caillon, qui attend le premier ministre. M. Rocard connaît les attentes de l'opinion. Il devra tenter d'y faire face, sous peine de la multiplicité des problèmes ne lui laissera pas le temps — comme ce fut le cas pendant la trêve estivale — de jeter toute son énergie dans un seul dossier à la fois afin de le traiter lui-même de bout en bout.

Attente sociale des salariés, notamment en termes de pouvoir d'achat, débat budgétaire, sont deux des premiers obstacles que M. Rocard devra franchir. Pourra-t-il y appliquer sa « méthode », le

« gouverner autrement », fait de force de conviction plus que de coercition ?

M. Rocard devra aussi gérer deux campagnes électorales, celle des élections cantonales puis celle du référendum. L'état de la droite, certes, conforte la gauche. Mais l'« ouverture » — dont même M. Michel Sapin, l'un de ses amis, reconnaît qu'elle a pris aujourd'hui un « sens péjoratif » — et les dérapages verbaux de certains de ses représentants au gouvernement n'en finissent pas d'entretenir le groupe socialiste.

Très rapidement, à l'occasion de la préparation du débat budgétaire et de la création de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), M. Rocard sera pris entre la pression des socialistes (sans oublier celle des communistes) et celle — croissante et en sens inverse — des centristes, qui ont déjà exprimé leurs exigences dans la lettre au premier ministre de M. Pierre Méhaignerie. La nature de la fonction de M. Rocard veut, certes, qu'il serve de punching-ball. C'est à la fois sa chance et la difficulté de sa tâche.

JEAN-LOUIS ANDRÉAUX

« Le gouvernement a un objectif, un projet » souligne le premier ministre

VITROLLES de notre envoyé spécial

Après avoir brossé un tableau du passé lointain en plus récent de la République, M. Michel Rocard évoque rapidement « l'ouverture », qu'il qualifie aussi de « rassemblement », pour affirmer : « Il n'y a de la part de personne ni reniement ni ralliement, mais au contraire la définition d'un contrat qui tire sa substance de la réélection de François Mitterrand par une des majorités les plus fortes qu'on ait connues depuis 1962. » Le premier ministre s'étonne au passage de « l'épave de quelques socialistes » lorsqu'il s'agit de coopérer avec des personnalités extérieures à leurs rangs.

Après avoir rappelé les préoccupations des Français — « l'emploi d'abord, l'éducation et la formation des jeunes, le pouvoir d'achat aussi et puis, enfin, un inquiétant retard sur la place et le rang de la France dans l'Europe de 1992 » — et assuré que la France est le « catalyseur » au niveau de « l'accélération du développement européen », M. Rocard souligne « l'interdépendance des problèmes » nationaux et internationaux pour expliquer : « Je n'oppose pas [...] le grand projet de construire une France moderne et solidaire dans une Europe rassemblée aux nécessités de la vie quotidienne. Ni l'interdépendance des problèmes qui nous assaillent, ni la complexité des grands systèmes qui organisent nos sociétés, ni le temps nécessaire aux mutations économiques, sociales ou culturelles, ni le devoir de servir d'allié à l'intérieur et à l'extérieur. »

« A l'inverse, continue le premier ministre, on se doute bien que je sais que ce n'est pas uniquement en réparant les avarices, les boîtes à lettres ou les cages d'escalier que l'on construira une économie plus performante et une société plus épanouie. Les problèmes du quotidien ne doivent pas davantage être le refuge de la démission des volontés. S'il est essentiel de tenir les deux bouts de la chaîne, c'est parce que dans cette démocratie de la vie de tous les jours, qui répond aux aspirations les plus profondes de nos concitoyens, c'est aussi une façon de préparer l'avenir. Le temps des idéologies est fini [...]. Pour autant, faut-il renoncer à tout idéal ou à toute valeur ? Serions-nous encore socialistes si le pragmatisme le disputant au cynisme faisait du principe de réalité le seul principe qui nous reste. »

« Le gouvernement gouverne, souligne M. Rocard, qui fait référence à la « Lettre à tous les Français » de M. Mitterrand. Il a un objectif, une direction, un projet. Il s'agit de rendre un nouvel espoir à ceux que l'avenir inquiète. Les enjeux qui forment notre horizon : la modernisation économique, le grand marché européen, ne doivent laisser personne sur le bord du chemin. » Le premier ministre insiste longuement sur le fait que les socialistes ont un projet, qui a fait l'unanimité dans leurs rangs, celui d'une société marquée par une « croissance apaisée [...] une société où il fait bon vivre ». M. Rocard s'étonne des « controverses inattendues et peu utiles » sur l'existence d'un tel projet, et ajoute : « Faut-il pestiférer de ce qui constitue notre projet sera perçue par tous. »

A propos des non-socialistes associés à la réalisation de ce projet, il rappelle que le refus dans le passé de combinaisons douteuses a conduit le PS à une certaine « intransigence ». Mais dès lors que « l'accord est clair » pour participer à un gouvernement sous « l'impulsion socialiste » afin de réaliser son

projet, il n'y a pas lieu de demander de « passeport ». Le premier ministre souligne aussi la nécessité de trouver une « présentation [...], quelques mots [...], quelques formules » pour expliquer ce projet à l'opinion tout comme la nécessité d'une pédagogie pour montrer que « tout est complexe ».

Un seul mot : « convaincre »

Après le projet, M. Rocard en vient à la « démarche » du gouvernement, pour expliquer : « Cette démarche se résume d'un mot : convaincre. »

« Agir sur les réalités de la vie quotidienne, détaille M. Rocard, est la seule façon de convaincre l'opinion de donner du temps au temps. Les politiques les plus fondamentales que nous engageons ont besoin, pour réussir, de durée, de continuité, de rigueur [...]. Dans un environnement [...] où prévaut l'image, c'est-à-dire l'instantané [...], comment faire prévaloir l'aspect nécessaire du long terme [...] si ce n'est en montrant la direction par des décisions ponctuelles, par des résultats concrets, par des

actions sur le quotidien qui éclairent le chemin de l'effort ? [...] C'est justement parce que le gouvernement inscrit son action dans la durée qu'il entend être aussi celui de la démocratie de tous les jours. »

Le premier ministre explique encore que « convaincre, c'est aussi chercher à régler des problèmes, pas à régler des comptes ». Il fait observer que, en traitant le dossier de la Nouvelle-Calédonie, il s'est « soigneusement abstenu de toute mise en cause de [ses] prédécesseurs » et a informé les dirigeants de l'opposition qu'il souhaitait. Il réaffirme qu'« aucun haut fonctionnaire, magistrat ou dirigeant d'entreprise publique n'a été remplacé pour des raisons tenant à ses convictions politiques personnelles ni sans que lui soit proposée une nouvelle affectation compatible avec son expérience, son ancienneté, ses talents ». « Croyez-vous pourtant, ajoute M. Rocard, que l'envie ne m'ait pas gué et la fleur de certains rappels d'un passé récent en observant les dérapages verbaux ou les contorsions tactiques de tel ou tel porte-parole de l'opposition ? »

M. Rocard évoque l'action de Pierre Mendès France et rappelle que cette volonté de convaincre

répond à « une certaine idée » [qu'il s'est] toujours faite, de la politique. Pour lui, il s'agit « dans un contexte où le repli sur soi, le scepticisme ou le cynisme gagnent du terrain », de « réhabiliter [la politique] justement parce qu'elle sera revenue à sa juste place ».

Le premier ministre soutient qu'il s'est toujours refusé à s'associer aux « modes qui consistent à dénigrer les partis politiques ». M. Rocard ajoute toutefois : « La peste est dangereuse que celle qui voit les partis politiques se transformer en comités de comités électoraux : on a parfois brandi la menace d'une dérive du PS vers un parti démocrate à l'américaine. Prenons garde toutefois de ne pas le laisser ressembler au Parti démocrate chrétien italien ! »

M. Rocard s'adresse alors aux jeunes rocardiens pour leur affirmer qu'il suffit de considérer qu'ils sont des « jeunes socialistes » et que « cela suffit à leur donner une identité ». « Ne cherchons pas d'autre justification, lance M. Rocard, que celle qui comprend que désormais l'image du socialisme est celle d'une idée dont le temps est venu. »

J.-L. A.

M. Méhaignerie cherche à peser sur l'action gouvernementale

LOCTUDY de notre envoyé spécial

Les centristes ont décidé de prendre l'ouverture au pied de la lettre. C'est en effet une longue lettre que M. Pierre Méhaignerie a rédigée à l'adresse du premier ministre, M. Michel Rocard. Citant, le président du CDS, qui avait tenu à préserver l'effet de surprise, a révélé la teneur de ce document, qui peut être considéré comme un contrat à l'amiable avec Matignon.

Dans cette missive, le président du CDS expose en effet à la fois les positions de son mouvement sur les grands sujets d'actualité, mais aussi ses revendications, qui, suivant qu'elles seront admises ou rejetées par le gouvernement, serviront, dit la lettre, « de critères qui détermineront le positionnement du CDS face à l'action de M. Rocard ».

Cette lettre tourne essentiellement autour de trois thèmes qui sont pour le CDS « les conditions du succès [...] pour un pays prospère, moderne et influent ». Premier chapitre : l'économie. Le CDS s'inquiète de l'augmentation trop rapide des dépenses prévues au budget 1989 et annonce que son groupe à l'Assemblée nationale présentera une série de propositions visant une baisse des impôts indirects plus importante et un allègement plus substantiel des charges des entreprises. M. Méhaignerie s'oppose également au gel des privatisations et demande non sans malice à M. Rocard « de ne pas, sur ce sujet, se laisser enfermer dans les archaïsmes encore trop présents au sein de son parti ».

Le président du CDS s'étonne aussi de la « prolifération », selon lui incoordonnée, des dépenses engagées pour la célébration du bicentenaire de la Révolution française et annonce qu'il réclamera la création d'une commission de contrôle parlementaire.

En résumé, les centristes pensent que sur ce terrain budgétaire la France doit se soumettre encore à une double discipline : « des dépenses publiques qui augmentent moins vite que la richesse nationale, des dépenses d'investissement qui doivent avoir une priorité sur les dépenses de fonctionnement ».

Autre chapitre qui tient au cœur des centristes : les inégalités sociales. Ceux-ci sont très réticents sur l'idée d'un financement du revenu minimum par l'ISF. Si le gouvernement persiste dans cette idée, ils s'abstiendront au Parlement.

Car, selon eux, d'autres solutions peuvent être trouvées compte tenu du supplément de recettes fiscales dégagées aujourd'hui par la croissance économique. Le CDS fera avant la rentrée parlementaire d'octobre d'autres propositions : celle consistant notamment à faire financer le revenu minimum à concurrence de 25 % par les collectivités départementales.

Troisième et dernier chapitre : les rapports entre l'Etat et les citoyens. M. Méhaignerie estime non seulement que la décentralisation doit être accélérée, mais que l'aménagement du territoire est également « un enjeu fondamental de l'avenir ». Il en profite pour aborder la question plus politique de la loi municipale pour le rendez-vous de l'an prochain. « Plutôt que de parler sans cesse, relève-t-il, du Front national et de la droite en en tirant profit politique immédiat, l'indépendance et le courage seraient d'accepter notre proposition d'interdiction de la fusion des listes municipales entre les deux tours. »

Pour inédite qu'elle soit, cette démarche épistolaire ne saurait en réalité surprendre. Elle correspond tout à fait à la définition de l'ouver-

ture défendue par M. Méhaignerie : si ouverture il y a, elle ne pourra se faire qu'à partir d'un contrat de gouvernement clairement établi, non pas « dans l'ombre des corridors », comme dirait M. Jean Lecanuet, mais au grand jour, devant tout le pays.

Cette lettre, après un trimestre de déclarations en tout genre, de rendez-vous manqués et de faux procès, peut donc être considérée comme une première pierre du nouvel édifice qui pourrait être plus tard une coalition socialo-centriste. Comme une première marche aussi permettant de passer de l'opposition à l'opposition « constructive ». « Il y a deux attitudes possibles dans l'opposition », explique M. Méhaignerie. La première, « est la plus facile, nous l'avons d'ailleurs pratiquée, comme le PS en son temps : c'est l'attitude négative par principe. C'est la plus confortable à court terme, et probablement la plus confortable vis-à-vis d'une partie de nos alliés. C'est aussi la plus sclérosante. La deuxième consiste à peser, grâce à la composition arithmétique du Parlement, et à empêcher l'action gouvernementale de traduire les aspects négatifs des projets de loi qui viendront en discussion. »

Un double défi

Aux idées simples, le président du CDS entend donc substituer « l'indépendance d'esprit et le courage », afin de faire passer l'intérêt général avant l'intérêt partisan. C'est un premier pas. Au congrès de Lille, en novembre, les dirigeants centristes réfléchiront concrètement à la manière de renforcer leur parti pour pouvoir progresser sur le chemin de l'ouverture.

Cette démarche de M. Méhaignerie vise à lui redonner l'initiative : il tient à rester l'interlocuteur privilégié des socialistes. M. Raymond Barre n'avait pas été mis la veille dans la confidence, et l'on peut deviner que M. Giscard d'Estaing, qui ne veut plus voir dans l'opposition qu'une seule tête, la sienne, éprouvera quelque contrariété.

Enfin, M. Méhaignerie adresse à M. Rocard, qui retrouve maintenant la balle de l'ouverture dans son camp, un double défi. Par rapport d'abord à son action gouvernementale : « Le navire gouvernemental est-il une destination ? Le gouvernement est-il capable de prendre des positions courageuses dans une période plutôt facile pour lui ou veut-il se contenter de la gestion au quotidien dans une certaine anesthésie ? »

Deuxième défi : le rapport au Parti socialiste. M. Méhaignerie continue de penser, comme il l'a répété vendredi, que « M. Rocard n'est pas, tant s'en faut, le Parti socialiste ». Il va de soi que de telles appréciations visent aussi à mettre M. Rocard en porte à faux sur sa gauche. M. Méhaignerie fait mine de n'en avoir cure. « Nous vous jugerons aux actes, conclut-il dans sa lettre. Puissions-nous espérer qu'une partie du PS et le gouvernement osent faire preuve de cette même indépendance d'esprit, de courage face aux groupes de pression qui composent la clientèle traditionnelle du PS. » M. Rocard devrait normalement trouver cette lettre mardi sur son bureau.

DANIEL CARTON.

Les « dérapages » de l'ouverture renforcent les réticences du PS

VITROLLES de notre envoyé spécial

Tout comme M. Laurent Fabius qui l'avait précédé, la veille (le Monde du 3 septembre), devant les jeunes rocardiens des clubs Forum réunis en université d'été à Vitrolles, M. Henri Emmanuelli servait porteur d'une odeur de souffre. Tout comme l'ancien premier ministre, le député des Landes avait, dans la presse (Le Nouvel Observateur) critiqué le recours à des ministres issus de la « société civile » et donc, pensait-on, M. Michel Rocard. Tout comme M. Fabius, enfin, M. Emmanuelli a reçu un accueil parfait de la part des jeunes rocardiens avant de s'expliquer sur ses déclarations dès le début de sa intervention.

M. Emmanuelli, proche de M. Lionel Jospin et membre de la « vieille garde » mitterrandiste des Conventionnels, juge, a-t-il dit, qu'il est « important » que M. Rocard soit à l'instar de Matignon. Il porte sur les premières actions de son gouvernement un jugement « globalement très positif ». Le débat sur la « société civile » est un « vrai débat », et « le vrai débat » porte sur la conception du pouvoir : « une conception régalienne » ou « une conception arbitraire », telles sont les préoccupations de M. Emmanuelli.

Si l'ancien secrétaire d'Etat au budget est intervenu, c'est parce qu'il a cru voir, dans certains commentaires, la « légitimité de la société civile » opposée à la « légitimité du suffrage universel », voilà tout. Une fois cette mise au point effectuée, le numéro deux du PS est entré dans le vif du sujet, une analyse de la situation politique qui confirme l'état d'esprit dans lequel les socialistes abordent la rentrée : l'autisme ne sera guère celui de l'ouverture et les débordements commis par certains ministres au nom de ce vocabulaire devenu « péjoratif » — comme l'avait fait remarquer, la veille, M. Michel Sapin, député rocardien des Hauts-de-Seine — commencent à agacer certains dirigeants socialistes.

Ouverture ou confusion ? Après les déclarations de M. Ray-

mond Barre, après celles de certains ministres non socialistes, M. Emmanuelli rappelle la doctrine restrictive définie par M. François Mitterrand le 14 juillet, à teneur à faire quelques mises au point et à leno quelques mises en garde. Le numéro deux du PS s'est « étonné » des propos de M. Barre sur l'ouverture : l'ouverture — que M. Emmanuelli préfère appeler « rassemblement » — ne peut pas se traduire par « un accord de gouvernement [du PS] avec une autre formation politique, car nous sommes sous la V^e République, pas sous la IV^e ». Un « contrat » conclu entre le PS et une autre formation politique ne peut pas s'ajouter à « un contrat » fondamental de la V^e République, celui « qui lie le président de la République au corps électoral ».

La veille, M. Alain Richard, député rocardien du Val-d'Oise, avait, symétriquement, fait observer que, dans son ensemble, l'actuel électorat centriste est « très largement réticent vis-à-vis d'une alliance avec les socialistes ». Autre député rocardien, M. Sapin avait aussi fait remarquer qu'il « faut remettre l'ouverture à sur ses pieds » alors qu'elle est aujourd'hui « sur la tête ». Exit donc, une nouvelle fois, toute possibilité d'alliance à court terme.

« Aucune succession n'est ouverte »

Toujours à propos de l'ouverture et de ses dérapages, M. Emmanuelli a évoqué le « trouble » entraîné par certaines déclarations de membres du gouvernement. Le député des Landes a reproché à M. Lionel Stoléru d'oublier que le gouvernement est soutenu par une majorité socialiste.

En outre, le député des Landes « imagine mal » que, pour les élections européennes, des ministres puissent se présenter sur des listes différentes.

M. Jean-Marie Rausch se voit, lui, reprocher d'avoir envisagé de gaieté de cœur que M. Barre succède à Matignon à M. Rocard. C'est « discourtois », selon

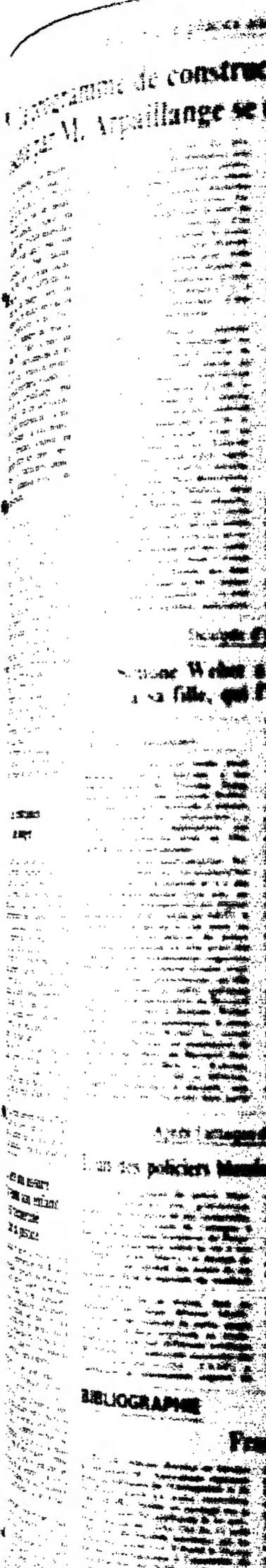
M. Emmanuelli, et hors de propos, car M. Rausch, selon son analyse, oublie lui aussi la majorité socialiste relative, peu disposée, selon le numéro deux du PS, à devenir la majorité de M. Barre. M. Emmanuelli demande aux ministres de travailler et de respecter la solidarité gouvernementale. Il souhaite que « ces propos se rarifient » et que « ce genre de gestation », en langage rousch, n'a rien à voir avec « les efforts méritoires » déployés par M. Michel Rocard pour « élargir la majorité présidentielle ».

Pour M. Emmanuelli, « aucune succession n'est ouverte », ni celle de M. Michel Rocard — allusion aux propos de M. Rausch — ni celle de M. Mitterrand — allusion aux rivalités internes au PS. La veille, au terme de sa propre analyse, le rocardien Alain Richard était revenu à des conclusions similaires : pour M. Richard, M. Rausch risque d'être déçu, car des élections municipales n'ont jamais entraîné un changement de gouvernement et l'expérience montre que les premiers chefs de gouvernement d'un nouveau segment ont une durée de vie sous la V^e République, de deux à trois ans. Quant à tel ou tel grand ministre ou sous-secrétaire d'Etat, l'avenir n'a rien de sûr — allusion transparente à M. Jospin — M. Richard lui conseille de faire avant tout ses preuves dans son département ministériel.

A propos des aspects sociaux de la rentrée, M. Emmanuelli affirme qu'il ne croit pas à une « rentrée sociale chaude », mais ajoute qu'il y a un « problème d'évolution des revenus dans ce pays ». Pour lui, « l'aspiration à l'égalité » reste l'objectif des socialistes, qui ne peuvent se satisfaire de la « stagnation » des revenus salariaux et de « l'explosion » des revenus non salariaux.

C'est aussi l'avis de M. Jacques Delors, qui ne s'est pas exprimé publiquement à Vitrolles sur ce sujet, mais pense, en substance, que la rigueur s'est finie et que la gauche, sans retomber dans les automatismes du passé, doit « inventer » quelque chose à proposer aux salariés.

J.-L. A.



Treize mille places au lieu de quinze mille

Le programme de construction des nouvelles prisons présenté par M. Arpaillange se démarque du projet Chalandon

Après plusieurs semaines d'études et de réflexion, le ministre de la Justice, M. Pierre Arpaillange, a décidé de modifier...

revenir. Autorisations de programme et crédits de paiement sont « verrouillés » sur plusieurs années.

De plus, la part du privé dans le fonctionnement de ces établissements a été réduite. L'administration, le travail pénal, les activités socio-éducatives reviennent au secteur public.

connaître une extension sans précédent. Cela satisfait le personnel pénitentiaire inquiet des répercussions...

Nécessité d'embarcades

Mais ces modifications seront coûteuses en personnel: il faudra embaucher 4 500 et 4 500 gardes...

Inculpée d'assassinat

Simone Weber a été confrontée à sa fille, qui l'avait accusée

NANCY de notre correspondant

Après avoir été confrontée, jeudi pendant toute la matinée, à son ancien voisin, M. Nicolas Haag, quatre-vingt-six ans, Simone Weber, cinquante-six ans, inculpée d'assassinat...

de carte bleue avec sa mère, mais qu'il n'avait pas été question de la carte de crédit disparue.

Après l'attaque d'une bijouterie

L'un des policiers blessés à Perpignan est mort

Le sous-brigadier de police Marc Pierre, trente-six ans, grièvement blessé avec un autre camarade, est mort le 23 août de ses blessures.

Le bilan de ce drame, dont les auteurs sont deux détenus bénéficiaires de permissions de sortie, ajoute à l'émotion déjà exprimée au lendemain des faits par différents syndicats de police.

BIBLIOGRAPHIE

Francs-maçons du Nord

Patrick Otdone, docteur en histoire et président de l'Association régionale pour la mémoire de l'Occupation et de la Résistance en zone interdite (MEMOR), publie un ouvrage sur la maçonnerie de Vichy (du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes) par les autorités locales (1).

dans le Nord dès le début de la III^e République. Patrick Otdone démontre, avec force documents, les mécanismes de la répression à partir de la publication, dans le Journal de l'Etat Français, des listes de dignitaires maçonniques à qui il était demandé de renoncer à leur engagement.

Le cabinet du secrétaire d'Etat chargé des handicapés

M. Michel Gilbert, secrétaire d'Etat chargé des handicapés et des accidentés de la vie, vient de constituer son cabinet (1). Il a choisi comme directeur M. Genevieve Laroque, inspecteur général de la Sécurité sociale.

Le chef du cabinet est M. Michel Zwanig-Graillet, directeur de collège; conseiller technique (budget); M. Philippe Didier, attaché d'administration; conseiller technique (recherche); M. Patrice François, psychologue clinicien; chargée de presse: M. Vincent Sauterel.

Agée de cinquante-huit ans, M. Laroque est ancienne élève de l'Ecole nationale d'administration. Elle a fait carrière dans différents ministères, notamment ceux des affaires sociales et de la santé.

Trois morts dans la chute d'un avion de tourisme. Trois personnes d'une même famille ont péri dans un accident d'avion, survenu mercredi 31 août près de Moutiers (Pyrénées-Atlantiques).

Le décès du sous-brigadier Marc Pierre porte à dix le nombre de policiers et de gendarmes tués depuis le début de l'année 1988 au cours d'affrontements avec des malfaiteurs de droit commun, des terroristes présumés ou des forcenés.

(1) La Longue Nuit des francs-maçons du Nord. Editions des Bédouins, 23, rue Vauvain à Doulezque, 156 pages, 75 F.

L'affaire Jobic

Les tribulations en Algérie d'un témoin de l'accusation

Principal témoin à charge contre le commissaire Jobic, qu'elle accuse de corruption, Zoulika Zenati, dite « Zouzou », de nationalité algérienne, est actuellement retenue en Algérie par les autorités de son pays, empêchée de rentrer en France, où elle vit et où son retour était attendu pour la fin du mois d'août.

qu'une demi-heure, uniquement à cause de ce passeport, nous n'en avons pas, nous ne nous sommes pas intéressés à ce sujet.

Comme les années précédentes, Zoulika Zenati était partie, fin juillet, en Algérie pour rendre visite à sa famille.

Un passeport lui a alors été demandé, et elle aurait été interrogée durant six heures sur l'affaire Jobic, les policiers de Mostaganem s'adressant particulièrement à la teneur de ses déclarations faites à M. Jean-Michel Hayat, magistrat nantais en charge de cette instruction.

Reste à savoir si, dans un dossier où les pressions sont patentes, la police algérienne agit, à l'égard de Zoulika Zenati, de sa propre initiative ou à la demande de collègues français « bien intentionnés ».

Reste à savoir si, dans un dossier où les pressions sont patentes, la police algérienne agit, à l'égard de Zoulika Zenati, de sa propre initiative ou à la demande de collègues français « bien intentionnés ».

GEORGES MARION.

ENVIRONNEMENT

Acceptant finalement la cargaison du « Karin-B »

L'Italie décide de ne plus exporter ses déchets

Le cargo ouest-allemand Karin-B, actuellement immobilisé au large du port de Havre (Seine-Maritime) et porteur de plus de 4 000 fûts de déchets toxiques qui avaient été illégalement stockés au Nigeria par des entreprises italiennes, va repartir pour l'Italie avec son embarrassante cargaison.

En attendant, le commandant du Karin-B dit le navire est étroitement surveillé par le remorqueur de haute mer français Abeille-Languedoc, affrété par la marine nationale, réclame car, mazout et vivre, affirmant qu'il ne dispose plus que d'une semaine de réserves.

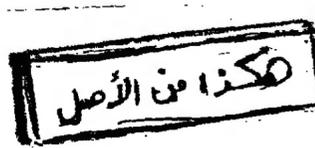
Le gouvernement italien a décidé en effet de mettre un terme à la longue errance de ce navire poubelle qui s'est vu refuser l'entrée des ports espagnols, britanniques, néerlandais, belges et français.

Si le gouvernement italien s'est donc engagé à mettre en œuvre un plan national pour le traitement des déchets, il lui reste à régler le

Les mines de potasse d'Alsace condamnées. Le tribunal de grande instance de Strasbourg a condamné, le vendredi 2 septembre, les Mines de potasse d'Alsace à verser, comme provision, 1,5 million de francs à la province Nord des Pays-Bas et 500 000 F à la ville d'Amsterdam pour cause de pollution.

Le Monde - ABONNEZ-VOUS RE-ABONNEZ-VOUS - LE MONDE ET SES PUBLICATIONS - Gérez vos abonnements sur minitel 24 heures sur 24 7 jours sur 7 - ABONNEMENTS - 36.15 LE MONDE

triste... cherche à peser gouvernementale... M. Pierre Arpaillange... M. Nicolas Haag... M. Philippe Didier... M. Vincent Sauterel... M. Michel Zwanig-Graillet... M. Genevieve Laroque... M. Jean-Michel Hayat... M. Georges Marion... M. Patrick Otdone... M. Marc Pierre... M. Zoulika Zenati... M. Karin-B... M. Abeille-Languedoc... M. Alsace... M. Pays-Bas... M. Amsterdam... M. pollution... M. Strasbourg... M. tribunal... M. condamné... M. vendredi... M. septembre... M. Mines... M. potasse... M. Alsace... M. verser... M. provision... M. 1,5 million... M. francs... M. province Nord... M. Pays-Bas... M. 500 000 F... M. ville d'Amsterdam... M. cause de pollution... M. Celles-ci s'estiment victimes des déversements de saumure dans le Rhin par la société alsacienne. Le tribunal a demandé une expertise pour déterminer l'origine, l'étendue et l'importance des dommages causés par la salinisation des eaux du Rhin. Les conclusions de cette enquête devront être remises avant six mois. Les Mines de potasse d'Alsace devraient faire appel de ce jugement.



Société

De Wembley à Bercy, une initiative d'Amnesty International

Contresigner la Déclaration universelle des droits de l'homme

Plus de soixante-dix mille personnes étaient réunies au stade londonien de Wembley, le vendredi 2 septembre, pour entendre notamment Bruce Springsteen et Sting. C'était le premier des concerts internationaux organisés par Amnesty International pour célébrer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Un pays sur trois, constate Amnesty, continue de pratiquer la torture. Or cent cinquante-neuf Etats au monde, c'est-à-dire la quasi-totalité, ont approuvé la Déclaration universelle des droits de l'homme. Article premier : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Article 5 : « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Le texte, rédigé dans les années qui suivirent le cauchemar de la seconde guerre mondiale, a été adopté le 10 décembre 1948 à l'ONU. Quarante ans plus tard, on dirait donc que tout reste à faire. Pour en finir avec l'horreur calculée et officielle, Amnesty International veut à nouveau faire approuver le texte et ses trente articles. Non plus par la signature des gouvernements, mais par celle du plus grand nombre possible d'hommes et de femmes anonymes, par milliers, par millions peut-être. Des jeunes surtout. Comme s'il s'agissait de rappeler aux adultes : « Les dirigeants à qui vous faites confiance ont signé puis ils ont bafoué leur signature, et vous tolérez ça ? »

Pour recueillir les signatures, Amnesty International a voulu que les citoyens des droits de l'homme

viennent tendre l'oreille, écoutent. Une tournée de concerts, qui mobilisera deux cents personnes pendant six semaines, près du départ à Wembley. Elle devait passer à Paris, au Palais omnisports de Bercy dimanche 4 et lundi 5 septembre, à 16 heures. Aux artistes « permanents » - Bruce Springsteen, Peter Gabriel, Tracy Chapman et Youssou N'Dour - se joignent des vedettes locales : Michel Jonasz à Paris, par exemple. Tous reconnaissent à leur cachet. Le produit de la vente des billets (180 F en France) permettra seulement de rembourser les frais et de ne demander qu'une participation symbolique aux spectateurs des pays du tiers-monde : Inde, Costa Rica, Côte-d'Ivoire... Le budget atteint 23 millions de dollars, sans compter la vente des droits de diffusion du concert final, le 15 octobre, dans la capitale des torturés et disparus : Buenos-Aires. La marque anglaise de chaussures de sport Reebok, leader aux Etats-Unis, s'est portée garante pour 8 millions de dollars en cas de « pépin ».

Amnesty International compte sur deux fois 16 500 spectateurs à Paris. Importe surtout le nombre des signatures de ceux qui, au terme du concert, auront lu, découvert et paraphé le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme, distribué à l'entrée du spectacle. Ainsi, le but de cette opération sera atteint : un million ou deux peut-être de citoyens, jeunes en priorité, proclamant à la face du monde et en toute connaissance de cause « les droits de l'homme, maintenant ! ». Trente concerts suffiront-ils à réveiller l'espoir du monde après quarante années d'approbation polie ?

CHARLES VIAL

SPORTS

TENNIS : Les Internationaux des Etats-Unis

Noah, suite et fin ?

La tête de série n° 1 Ivan Lendl et les Américains Jimmy Connors (n° 8) et André Agassi (n° 4), ont franchi sans encombre le deuxième tour de l'Open des Etats-Unis vendredi 2 septembre. L'Américain Michael Chang, âgé de seize ans, a éliminé la tête de série n° 13, le Suédois Svendsen en cinq sets. Yannick Noah (n° 7), victime d'une tendinite au genou, a dû abandonner contre l'actuel champion du monde junior l'Australien Jason Stoltenberg. Le score était alors de 6-2, 6-7 (9-11), 5-1, en faveur de Stoltenberg.

NEW-YORK correspondance

Prise de cours, le foule qui d'habitude le soutient reste perplexes. Privée brusquement d'un

match comme par une panne de secteur, elle s'irrite. Prostré sur sa chaise, tête cachée dans sa serviette, Noah entend-il les quelques sifflets ? Le jeune Australien Stoltenberg quite le court sous les applaudissements. La sortie de Noah ne suscite qu'un bruit confus, une gêne, quelques cris épars d'encouragement. Plus encore que l'échec de Roland-Garros, la défaite de Noah ici, cet arrêt sur blessure d'un combat à peine entamé, marque sans doute la fin effective d'une carrière.

Au cours des ans, le mal est devenu chronique. Ne lui reste que l'opération, solution à laquelle le Français n'a pas voulu penser car elle marquerait le terme de sa carrière de joueur de haut niveau. « Si je dois me faire opérer, c'est maintenant ou

jamais », a-t-il déclaré après la partie. Plus tard, il nous avoua : « Je n'ai pas peur de l'opération elle-même, mais de l'arrêt de six mois qu'elle entraînerait. Je ne sais quoi penser ni quelle décision prendre. Elle tellement bien, croira que l'on est capable de réaliser un truc formidable, et puis une sorte paralysie ! Je n'y vois plus clair. C'est comme si ma tête allait exploser... »

La tendinite au genou qui le tarailla fit son apparition pour la première fois en juillet 1982. Chaque année depuis, en plus de diverses blessures passagères, le Français en a souffert. Il joua ici même en 1983, l'année de sa victoire à Roland-Garros, l'année de tous les espoirs, avec une genouillère.

Noah est un athlète d'un influx extraordinaire. Pour compenser certaines lacunes techniques, il

doit jouer dans la fureur et l'euphorie physique s'il veut vaincre les meilleurs mondiaux. Doser ses efforts, user, cela lui est interdit. Rien de moins mesuré, de moins parcimonieux que le talent du Français. Noah n'est pas un gagne-petit. C'est sa force généreuse qui nous convainc parfois, comme à l'ouverture de Flushing. A l'inverse des Suédois, il n'a jamais été raisonnable. A l'inverse de Lendl, il n'a jamais pratiqué la rigueur rationnelle.

Maintenant il se demande si tout cela en vaut la peine : « Je ne me sens plus vainqueur. Je vais devoir peut-être penser à autre chose. » Il n'a jamais été avare d'aveux, mais celui-ci aura sans doute été le plus dur à prononcer.

MARC BALLADE

Les résultats du vendredi 2 septembre

SIMPLE MESSIEURS (deuxième tour)

Lendl (Tch., n° 1) b. Berger (E-U), 6-2, 6-4, 6-1 ; Agassi (E-U, n° 4) b. Lench (E-U), 4-6, 6-2, 6-3, 6-4 ; Jarryd (Austral., n° 15) b. Rensberg (E-U), 6-0, 6-3, 6-0 ; Peter Rodjan (Arg., n° 12) b. Ross (E-U), 6-4, 6-4, 5-7, 6-7 (2/7), 6-3 ; Lozano (Mex.) b. Seguso (E-U), 6-0, 6-0, 2-6, 6-7 (3/7), 6-4 ; Chang (E-U) b. Svendsen (Sué., n° 13) 5-7, 6-4, 2-6, 6-1, 6-4 ; Mayotte (E-U, n° 9) b. Puzi (Ita.), 6-3, 7-5, 6-4 ; Connors (E-U, n° 8) b. Bloom (Can.), 6-0, 6-3, 3-6, 6-1 ; Stoltenberg (Austral.) b. Noah (Fr., n° 7) 6-2, 6-7 (9/11), 5-1, abandon sur blessure.

SIMPLE DAMES (deuxième tour)

S. Hanika (RFA, n° 15) b. A. Grossman (E-U), 6-2, 6-2 ; N. Herrman (Fr.)

b. R. Reis (E-U), 6-2, 6-4 ; B. Potter (E-U, n° 12) b. R. White (E-U), 6-3, 7-5 ; M. Malveira (Br., n° 6) b. J. Sautroek (E-U), 7-6 (7/4), 6-2.

(Troisième tour)

M. Navratilova (E-U, n° 3) b. A. Minter (Austral.), 6-1, 6-3 ; C. Evere (E-U, n° 3) b. H. Cliff (E-U), 6-1, 6-0 ; L. McNeil (E-U, n° 9) b. N. Bykova (Tch.), 7-5, 6-3 ; Z. Garrison (E-U, n° 11) b. J. Hetherington (Can.), 6-1, 6-1 ; M. Malveira (Br., n° 6) b. J. Sautroek (E-U), 7-6 (7/4), 6-2 ; L. Sevcenko (URS, n° 16) b. C. Bisset-Sewell (Can.), 6-4, 6-3 ; S. Rabe (E-U) b. C. Kohde-Klich (RFA, n° 10), 6-3, 2-6, 6-3 ; G. Sabatini (Arg., n° 5) b. J. Richardson (N-Z), 6-1, 6-1.

PLANCHE A VOILE : championnat de France open

Cap sur Pusan

Hervé Piégelin a remporté le vendredi 2 septembre les dixième championnats de France de planche à voile open, organisés par le Yacht Club de Carnac (Morbihan). Il a devancé Robert Nagy, le sélectionné olympique, et Michel Quintin, son suppléant, fer de lance d'une équipe de France devenue une invincible armada sur les plans d'eau de monde entier.

planche à voile française domine ses rivales, c'est aussi qu'elle s'appuie sur une masse de pratiquants énorme. « Allure, pour construire une équipe nationale, on prend les véliplanistes qu'on trouve. Ici, on sélectionne les meilleurs à partir d'un niveau d'ensemble déjà très élevé », explique Robert Nagy.

Avec trente-cinq mille licenciés et un nombre de pratiquants estimé à plus de deux millions, la France dispose d'un réservoir incomparable. Un classement individuel permet en outre de maintenir une émulation jusqu'aux derniers rangs de la hiérarchie nationale. De tels effectifs font rêver les autres pays. Un responsable américain se vanta un jour de l'essor pris par la planche à voile open dans son pays où venait d'être franchi le cap des... vingt licenciés.

Une tâche

Un vivier pareil exigeait cependant des structures adéquates, celles dont dispose par exemple la Fédération française de voile. « Nous nous sommes organisés plus tôt que les autres, raconte Jean-Claude Leyran, vice-président de la FFV. Les clubs de voile ont accueilli les véliplanistes à leur sein alors qu'à l'étranger, la planche à voile a dû se développer séparément. »

Sur ces bases se sont créées quatre sections sportives, au rendement encore incertain. Mais surtout, la FFV a privilégié l'équipe de France, permettant à ses membres de multiplier les stages et de progresser au contact les uns des autres. Sept des douze meilleurs véliplanistes mondiaux actuels sont français.

Dans ce tableau idyllique, à peine voilé par la stagnation des effectifs depuis 1986, il reste une tâche. Aux Jeux olympiques de Los Angeles, Gildas Guillerot n'obtint que la quatrième place. A Séoul, Robert Nagy sera chargé de faire oublier ce seul et inopportun revers de la planche à voile française qui aura contribué à la maintenir dans un anonymat presque complet malgré les résultats enregistrés par ses représentants. Une lourde responsabilité qui a poussé le quadruple champion du monde à limiter ses contacts avec l'extérieur.

« Si nous avions trois hommes là-bas, nous ramènerions sans doute les trois médailles. Avec un seul, nous ne sommes pas sûrs de décrocher l'or », estime Serge Valentin. Sur le difficile plan d'eau de Pusan, Robert Nagy sera l'ambassadeur de la plus forte nation de la planche à voile open : l'homme à battre.

THERRY CERMATO.

● FOOTBALL : championnat de France. - En match avancé de la dixième journée du championnat de France de football, le Metz-Racing a battu Monaco, vendredi 2 septembre à Paris, par 3 buts à 0.

● VOILE : abandon des recherches pour Olivier Mousse. - Les recherches entreprises pour retrouver Olivier Mousse, le skipper du trimaran Laiteries-Mons-Saint-Michel, tombé à la mer jeudi 1er septembre au large des îles Scilly au cours de la transatlantique Québec-Saint-Malo, ont été définitivement interrompues vendredi 2 septembre.

Dix tournages par jour dans la capitale

Paris fait du cinéma

Si l'on décomptait des créateurs aux sites qui apparaissent le plus souvent sur les écrans, Paris serait énormément récompensée. La ville et ses monuments sont assaillis par une armée de caméraman travaillant pour le cinéma, la télévision, la vidéo et la publicité. En moyenne, on ne compte pas moins d'une dizaine de tournages par jour ouvrable.

Depuis l'invention du cinéma, la capitale a constitué le fond de décor d'innombrables films. Elle a même joué le rôle d'un véritable personnage. Mais le phénomène a pris ces dernières années une ampleur sans précédent. Entre 1985 et 1987, les demandes de tournage remplies à la préfecture de police par le commissaire Maurice Rateau sont passées de 1 800 à plus de 3 000. Même constatation à la mairie, qui précise que les longs métrages ont quadruplé en six ans. Le tiers est réalisé par des étrangers.

La grosse des « envahisseurs » est évidemment formé par des équipes de télévision. Elles sont renforcées par celles des annonceurs, pour lesquels il n'est bonne pub que de Paris. Même les scénaristes de grands films semblent ne plus pouvoir se passer de la capitale. Celle-ci est devenue un passage obligé pour les intrigues touchant à la culture, à la politique ou à l'espionnage. Et elle demeure le cadre rêvé des plus belles aventures amoureuses.

Les tournages en studio sont passés de mode, vive les décors naturels ! A cet égard, Paris offre des avantages que bien des métropoles lui envient. La douceur du climat et la lumière de l'île-de-France permettent de travailler en toute saison. Cherche-t-on un décor futuriste, un coin de province ou une ambiance exotique ? La domaine bâti et les intérieurs parisiens sont d'une telle diversité qu'ils peuvent répondre à la demande.

Les réalisateurs y trouvent leur compte. « Tourner à Paris, explique le régisseur Jean-Yves Asselin, est synonyme d'économie. Plus besoin de payer le déplacement et le logement des équipes de techniciens qui habitent tous en région parisienne. Quant aux vedettes, françaises ou étrangères, elles sont ravies de rester dans l'ambiance de la capitale. »

La tour Eiffel super-star

Il n'est pourtant ni facile ni gratuit de tourner en ville. La moindre séquence exige une dizaine d'autorisations et quinze jours de démarches. Premier principe établi par une ordonnance signée par Napoléon III : « Il est défendu de s'installer sur la voie publique pour y exercer une industrie quelconque sans être pourvu d'une permission émanant de l'autorité compétente. » Dans sa simplicité d'origine, ce texte de 1862 avait tout prévu, y compris, avec trente-trois ans d'avance, l'industrie cinématographique. La première autorité compétente est la préfecture de police. Mais il y en a bien d'autres. Chaque monument, musée, bâtiment public, parc ou jardin est « défendu » par l'administration qui le gère. En 1985, la Documentation française a voulu faciliter les démarches des réalisateurs. Il en est résulté un petit livre énumérant les

divers organismes habilités à délivrer des autorisations : il y en a 80 à Paris !

Si cette « muraille de Chine » administrative ne décourage pas les candidats, c'est que ses gardiens sont bons enfants. Ils ont tous conscience que, en s'inclinant devant la magie du cinéma, ils servent aussi leur ville. Au dire des régisseurs, l'une des plus efficaces est Françoise Jacquier, qui appartient au service de presse de l'Hôtel de Ville. Elle répond dans les vingt-quatre heures et conseille les néophytes. Amoureuse de Paris, elle en connaît tous les recoins. Un caméraman souhaite-il filmer un bureau de ministre ? Elle sait que c'est impossible, mais que Edouard Frédéric-Dupont, l'indémodable maire du 7^e arrondissement, prête volontiers ses superbes locaux... contre un don à la caisse des écoles.

Au sommet du hit-parade des sites les plus souvent cadrés vient évidemment la tour Eiffel, le monument le plus photographié du monde. Puis les symboles archaïques que sont Notre-Dame, les Champs-Élysées, le canal Saint-Martin, l'île Saint-Louis, le bois de Boulogne. De nouveaux venus sont apparus : Bastille, la Défense, la Cité des Sciences et de la Villette, demain sans doute la pyramide du Louvre. Mais les cinéastes n'ont pas beaucoup d'imagination. « Les jeunes matuteurs en scène n'ont pas la connaissance de Paris qu'avaient les anciens, constate Françoise Jacquier. Je suis là pour les aider. »

Il y faut à la fois du doigté et de la fermeté. Car les exigences des cinéastes tiennent parfois du délire. Pour le tournage du énième James Bond, le réalisateur souhaitait occuper durant plusieurs jours la voie express rive droite, faire sauter une voiture des quais sur une péniche, puis enlever le héros au-dessus de la Seine en hélicoptère. La préfecture a donné son feu vert, à condition que l'on attende la fermeture estivale de la voie, pour travaux.

A celui qui voulait couvrir les Champs-Élysées de drapaux à croix gammée pour un film sur l'Occupation, on a gentiment offert l'avenue Foch, un 15 août à 8 heures du matin. Pour une « cascade » mettant en jeu plusieurs véhicules en plein bois de Vincennes, ou pour utiliser les enfants des centres aérés comme figurants gratuits, c'est non. Non encore pour tourner dans l'Hôtel de Ville et devant l'Élysée. Mais oui pour filmer un accident spectaculaire sur le périphérique, si l'opérateur accepte de profiter de sa fermeture pour nettoyage nocturne.

La nuit est une période d'intense activité cinématographique. Il faut parfois tout arrêter, comme lors de ce bruyant tournage ponctué de coups de feu qui avait précipité à leurs fenêtres tous les riverains d'une paisible rue du 19^e arrondissement. Ou opposer une fin de non-recevoir à cette marque de parfum qui prétendait plonger dans l'obscurité la moitié de l'île de la Cité durant deux nuits, pour une séquence vantant son produit. « Mais, Madame, protesta le cinéaste, je vendais aussi Paris. » Certes, répond-on à l'Hôtel de Ville, mais cela ne justifie pas de demander la cinquième du Père-Lachaise pour présenter une collection de maillots de bain, ou les Catacombes pour y tourner des scènes de partouzes.

Ces réserves faites, les services de la Ville sont toujours prêts à répondre à toute demande raisonnable. Faut-il arroser la chaussée pour rendre le pavé luisant, stimuler une pluie avec une aspersion d'eau (obligatoirement potable dans ce cas), démonter des réverbères, enlever des panneaux de signalisation, laisser les projecteurs illuminer tel monument une nuit entière ? Des équipes d'agents municipaux s'y emploient. Mais ces suppléments sont facturés et payables d'avance. Le Bulletin municipal publie régulièrement le catalogue et le tarif de ces prestations. Pour tourner sur un site appartenant à la Ville, il en coûte 1 330 F par jour et par caméra, plus 94 F par secteur ou mécaniste et 165 F par animal. Ces prix doublent pendant la nuit.

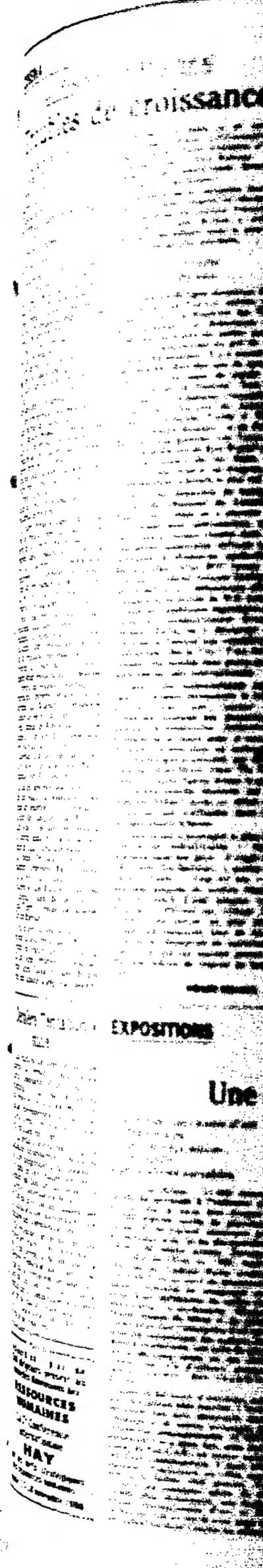
L'arc de triomphe est le plus cher

Dans la liste des monuments illuminés, l'arc de triomphe est le plus cher (8 000 F par nuit), suivi du Palais de Chaillot (3 600 F), puis la Concorde est bon marché (2 800 F seulement). La facture du mouillage de chausse est estimée à 7 000 F à 8 000 F par jour. Sans avantage direct pour eux, car ces sommes sont versées au budget général.

Comme toute activité, le cinéma à Paris connaît ses requêtes. De petites équipes filment à la volée dispensent de toute autorisation. D'autres outrepassent leurs droits. Pour préparer une émission sur l'histoire, l'une d'elles avait été autorisée à travailler dans le bureau d'état civil de la mairie du 18^e arrondissement. Mais au moment du tournage, un comédien se présente et demande à se marier avec sa sœur. Et les caméraman de filmer les protestations de l'employée. La scène non prévue a été coupée. L'incident le plus sérieux que l'on ait enregistré est l'attarissage d'un avion sur les Champs-Élysées en 1986. Le pilote avait profité du film que l'on tournait alors avec Guy Druot pour la candidature de Paris aux J.O.

Ces broutilles ne sont après tout qu'un hommage rendu par le vice à la vertu. En tout cas, Jacques Chirac a compris depuis longtemps le parti qu'il pouvait tirer de la passion des cinéastes pour sa bonne ville. Dès 1977, il avait confié à son service de presse le soin de délivrer les autorisations de tournage. Ainsi était-il au courant de tout ce qui se préparait au cinéma et à la télévision. Aujourd'hui, il va plus loin. Rattachée directement à son cabinet et dispensée de toute autre tâche, Françoise Jacquier sera désormais exclusivement chargée d'entretenir les meilleures relations possibles avec le monde de l'image. La promotion de Paris et, indirectement, celle de son maire ne s'en porteront que mieux...

MARC AMBROISE-RENDU.



Culture

« Une affaire de femmes » au Festival de Venise

Un grand Chabrol



Claude Chabrol et Isabelle Huppert sur le tournage d'« Une affaire de femmes ».

Le jour où son mari rentre du stage, Marie dit seulement : « Alors, les revenez ! ». Elle ne veut plus de lui. Elle a d'autres appétits, Marie. Elle meurt de faim, fait d'argent, de plaisir, d'une autre peau à carresser, d'une autre maison à habiter. « J'en peux plus, d'ici », dit Marie.

Elle va bientôt pouvoir déménager. Acheter des confitures au marché noir à ses parents. Elle est devenue avorteuse, et aussi, pour ajouter le superflu au nécessaire, loueuse de chambres de passe. Elle est heureuse, Marie. C'est comme ça. Au fond, elle ne voit le mal nulle part. Ni dans les relations de son amant, le petit colabo, ni dans la profession de ses copines prostituées. Elle rêve, Marie. Elle veut devenir chanteuse, pour de vrai, sur une scène de théâtre.

Quand son mari, le falo, le fratre, trouvera assez de force et assez de haine pour le dénoncer, elle deviendra célèbre, Marie. Mais d'une tout autre manière. Jugée par un tribunal d'exception, selon une loi empruntée à Hitler, qui punit ceux « qui auraient porté préjudice à la force vitale du peuple allemand ». Condamnée par la France de Vichy pour que sa famille vive avec paix, elle sera une des dernières Françaises guillotonnées.

Au dernier moment, elle se repent, elle dit : « Il a eu raison, le maréchal Pétain ». Avant de demander : « Ça fait mal ? ». Oui, ça fait mal. Ça fait très mal, l'ordre moral.

En revanche, cela fait du bien de saluer sans retenue l'implacable qualité d'« Une affaire de femmes », la bouleversante identification d'Isabelle Huppert avec la fantastique Marie, la maîtrise intégrale de Claude Chabrol.

« Elle fait dans « Une affaire de femme » est extraordinaire. Tout passe sur son visage mouvant, dans ses mouvements vifs et retenus comme ceux d'un oiseau en cage, la fringale et la gaieté, la rouerie et la naïveté, la tendresse maladroite et la cupidité. Arrogante, charmeuse et spontanée lorsqu'elle croit le bonheur à sa portée, puis gris, vide, résignée quand s'approche le couperet... Nous n'oublierons pas Isabelle-Marie. Son destin trop grand pour elle. Marie qui ne peut qu'aux chansons. Mais on ne peut pas chanter, n'est-ce pas, avec la tête coupée. »

DANÈLE HEYMANN.

L'affaire Marie-Louise Giraud

« Assassin de la patrie »

C'est le 30 juillet 1943 que Marie-Louise Giraud, dont Claude Chabrol a reconstruit et recomposé l'histoire dans son film, fut guillotinée en exécution d'un arrêt de mort rendu contre elle par une cour spéciale instituée par le régime de Vichy et chargée de juger piteusement les auteurs d'actes de trahison et d'avortement.

C'est pour avoir pratiqué précieusement vingt-sept avortements, ce qui faisait d'elle pour l'Etat français de Philippe Pétain « une assassine de la patrie », que Marie-Louise Giraud connut cette fin tragique.

Elle était née le 17 novembre 1903 à Barneville dans la Calvados d'un père jardinier et d'une mère qui faisait des ménages. Elle était normalement promise à une de ces vies telles que Flaubert les a peintes dans *Un cœur simple*. Mais la petite serveuse de restaurant de la fin d'adoles-

cence allait se laisser attirer par d'autres exercices. Marie-Louise Giraud, dans la France de l'Occupation, est amenée à « délivrer » d'abord une jeune voisine de dix-huit ans qui a « fauté » à une époque où l'on ne badine pas sur ce chapitre.

Ce premier geste le conduit à d'autres jusqu'au jour où, en dépit d'un « don » qu'elle croyait avoir, l'une de ses patientes succombe. Ce commerce, qui n'était pas gratuit, contribue à la prospérité et à Cherbourg elle s'achète une maison.

C'est une dénonciation anonyme, la jalousie sidant, qui entrainera sa perte. A-t-elle mesuré ce qu'elle attend ? Il n'y paraît pas. Son avenir sera complot, sans retour. Elle dira : « Je regrette ce que j'ai fait. Je vous promets de ne plus recommencer ». Promesse inutile. C'est la justice qui prendra les devants.

histoire de faire un exemple au pays qui a pris pour devise « Travail, Famille, Patrie ».

Le procès sera présidé par un magistrat, Paul Devise, que l'on déclarera plus tard en état de démission.

Le 30 juillet 1943, après avoir fait absorber un grand verre d'alcool à Marie-Louise Giraud, l'exécution des heures courues fait son office (1). Contrairement à une idée répandue, cette exécution capitale d'une femme ne fut pas la dernière en France : Lucienne Fournier, le 11 décembre 1947 à Melun, puis le 21 avril 1949 à Angers, Germaine Latoy, furent encore livrées au bûcher.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(1) Sous le titre *Une affaire de femmes* (éd. Balland), M. Francis Spézier vient de consacrer un livre très rigoureux à l'histoire de Marie-Louise Giraud.

CINÉMA

Le Festival de Montréal

Troubles de croissance

Le Festival de Montréal va fermer ses portes après avoir fait salles comblées. C'est ici le public nombreux autant qu'exigeant qui fait le prix de ces rencontres cinématographiques.

Avant même l'ouverture du Festival le 24 août, les guichets ont été pris d'assaut par le public de Montréal. Les deux tiers des séances affichent complet. Les organisateurs du Festival sont obligés de négocier des projections supplémentaires.

C'est en effet le public qui fait le prix de ces rencontres. Un public affamé de pellicule, qui extérieurement ses réactions sans ambiguïté. Tous les jours, des dizaines de petites batailles d'Hernani se déroulent dans les cafés avoisinants.

Cette présence du public provoque parfois des incidents. Il arrive que la tension monte à l'entrée des salles où l'on refuse du monde. La direction du Festival prend souvent parti pour le public payant, quelques distributeurs menacent de retirer leurs films sance tenante et la presse (dont ils ont besoin pour lancer les films sur le marché) n'est pas sémée en priant.

En outre, certains journalistes se sont vu refuser une accréditation parce qu'ils avaient pu se montrer réservés, dans le passé, à l'égard du Festival. « Aigreur et mauvais caractères », affirment les uns, « crise de croissance d'un festival qui ne cesse de prendre de l'ampleur », expliquent les autres.

Deux cent trente-cinq longs métrages, quarante-cinq courts métrages, soixante-cinq films d'étudiants (une innovation), dus à plus de cinquante nationalités, sont présentés au cours de cinq cent cinquante-seize projections. Absentes l'an dernier, les grandes compagnies américaines commencent à revenir à Montréal. La Warner y présente *Crossing Delancey*, de Joan Micklin Silver, l'auteur de *Henry Street*, *Columbia* y envoie *Zelly and Me*, avec Isabelle et David Lynch. *L'Infernal*, c'est le festival, avec *Moon over Parador*, de Paul Mazursky, avec Richard Dreyfus.

Le but est bien entendu de provoquer sur place, si possible, une avancée de vedettes. Le Festival a d'ailleurs été inauguré par Robert Elliott Ness. Et le jury est présidé par l'actrice Susan Anspach, la partenaire de Jack Nicholson dans *Five Easy Pieces*. On peut rencontrer Genséric Bujold revenu au pays pour soutenir le festival à Montréal). Jane Birkin, Mioss-Miou, Thierry Frécon et Marie-Christine Barrault.

Mais ce sont surtout les metteurs en scène qui sont remarqués. Pour la France, en particulier : Jacques Doillon, venu présenter *L'Amoureuse*, Agnès Varda et Jane Birkin avec leur double *Kung Fu*, Jeanne

Labrune (*De sable et de sang*), Charlotte Silvera (*Prisonnières*), Jean Rouch (*Folie ordinaire d'une fille de Cham*), Eric Rohmer, Luc Moullet et Jean-Claude Brisson (*De bruit et de fureur*).

Au cours de la réception donnée par Unifrance, l'organe en charge de la promotion du cinéma français à l'étranger, Jane Birkin a même annoncé ses départs dans la mise en scène pour janvier prochain.

Le culte du yen

L'absence de ligne directrice dans la sélection du Festival semble pré-méditée, tant le disparate des films est frappant. Cet éclatement forcé semble plaire au public qui se rend aux projections au gré de son humeur du moment. Il y a autant de festivals de Montréal que de spectateurs. Difficile donc de cerner les tendances de ce Festival. Tout au plus peut-on constater l'exceptionnelle concentration de femmes cinéastes, d'Agnes Varda à Mira Nair (*Salaam Bombay*) et de Zeldia Barron à Margarethe Von Trotta et noter la présence de Ken Russell qui, avec *Le Tambour de ven blanc*, un conte de vampires et de dragons, se surpasse dans le kitsch le plus mal.

On a fait beaucoup de battages autour de *Obsessed* du Canadien Robin Spry, mais on a souvent vu des choses plus intéressantes, plus profondes et mieux filmées dans les feuilletons américains diffusés à la télévision le dimanche après-midi. En revanche, *Atlas Will* de l'écrivain-cinéaste Jacques Godbout, est un délice. Il y déconstruit affectueusement le mythe de Will James, un cow-boy américain légendaire qui s'appellait modestement Ernest Dulaux. Enfin, on a découvert au cours de ce Festival une comédienne québécoise, Marie Tifo (*T'es belle, Jeanne*) qui semble bien partie pour faire une carrière internationale.

Deux films humoristiques japonais ridiculisent féroceement le culte du yen. Juso Itami, l'auteur de *Tampopo*, reprend son personnage dément d'inspectrice collectrice d'impôt et la lance avec *A taxing Woman's return* dans un imbroglio immobilier qui n'aurait pas déshonoré les frères Marx. Dans *The Yen Family*, Yojiro Takita dresse le portrait d'une famille ténante par le bénéfice. Hélas ! après un début en vitriol, le film s'effondre dans les derniers quarts d'heure.

L'œuvre qui a provoqué le plus de remous est sans doute *Le plus interdit* dans son pays : il s'agit de *The Stick* (La Section). L'auteur, Darrell Hood, vingt-six ans - y a été une poignée de soldats blancs au cours d'une mission (en Angola ?) décime un village de Noirs - du soir au plus petit violent, à l'exception d'un mort enfant. Il faut souvent penser à *Platoon*, mérité de trouver un large public.

HENRI BEHAR.

(Suite de la première page.)

Le jour où son mari rentre du stage, Marie dit seulement : « Alors, les revenez ! ». Elle ne veut plus de lui. Elle a d'autres appétits, Marie. Elle meurt de faim, fait d'argent, de plaisir, d'une autre peau à carresser, d'une autre maison à habiter. « J'en peux plus, d'ici », dit Marie.

Elle va bientôt pouvoir déménager. Acheter des confitures au marché noir à ses parents. Elle est devenue avorteuse, et aussi, pour ajouter le superflu au nécessaire, loueuse de chambres de passe. Elle est heureuse, Marie. C'est comme ça. Au fond, elle ne voit le mal nulle part. Ni dans les relations de son amant, le petit colabo, ni dans la profession de ses copines prostituées. Elle rêve, Marie. Elle veut devenir chanteuse, pour de vrai, sur une scène de théâtre.

Quand son mari, le falo, le fratre, trouvera assez de force et assez de haine pour le dénoncer, elle deviendra célèbre, Marie. Mais d'une tout autre manière. Jugée par un tribunal d'exception, selon une loi empruntée à Hitler, qui punit ceux « qui auraient porté préjudice à la force vitale du peuple allemand ». Condamnée par la France de Vichy pour que sa famille vive avec paix, elle sera une des dernières Françaises guillotonnées.

Au dernier moment, elle se repent, elle dit : « Il a eu raison, le maréchal Pétain ». Avant de demander : « Ça fait mal ? ». Oui, ça fait mal. Ça fait très mal, l'ordre moral.

En revanche, cela fait du bien de saluer sans retenue l'implacable qualité d'« Une affaire de femmes », la bouleversante identification d'Isabelle Huppert avec la fantastique Marie, la maîtrise intégrale de Claude Chabrol.

A la hauteur des yeux d'enfant

Après ses vigoureuses folles bouzouilles et quelques détours incertains, il s'adonne depuis 1984 avec succès aux potes ironiques néo-hitchcockiens style *Poulet au vinaigre*. Cela autorisait les chroniqueurs à quelques métaphores culinaires qui rabaissaient tout de même le gourme Chabrol au rayon du cinéma de digestion.

Nous voilà, avec *Une affaire de femmes*, dont le remarquable scénario est dû à Colo Tavernier, sur un autre registre. Celui du cinéma qui a perdu toute pression, toute graisse. Claude Chabrol, ici, sait montrer les choses à la bonne hauteur. Par terre s'il le faut, où avortent les femmes. Mais très souvent, et formidablement, à la hauteur des yeux d'enfant.

Il sait se servir d'une époque, celle de la France vichyste et de sa vulerie institutionnelle, mieux que d'un décor pour habiller de l'intérieur ses personnages.

Il sait aimer les acteurs (le film est d'ailleurs dédié à tous ses inter-

« Dernière Tentation » (suite)

Les réactions au film de Martin Scorsese, *La Dernière Tentation du Christ*, continuent d'entretenir la polémique. « Nous ne laisserons pas projeter ce blasphème », a déclaré énergiquement le cardinal Alfonso Lopez à propos de la possible diffusion du film en Église. Le prélat a averti que l'Église catholique colombienne s'opposera de façon catégorique à la présentation, dans ce pays majoritairement chrétien, du film de Scorsese. En Colombie, l'autorisation de diffuser un film est prise par une assemblée de classification dépendant du ministère des communications.

En revanche, le directeur du ministère public britannique, M. Allan Green, a décidé que *La Dernière Tentation du Christ* ne viole pas la législation britannique. Cette décision qui confirme celle déjà rendue par la commission britannique de la classification des films qui l'a seulement interdit aux moins de dix-huit ans.

Aujourd'hui, plus de 500 dirigeants pensent les ressources humaines. La 7^e Conférence internationale HAY sur les défis stratégiques des ressources humaines : Rome, 17-18 novembre 1988

EXPOSITIONS

La villa Arson à Nice

Une maison sous le soleil

Une école, un centre d'art et des artistes pour une exposition-promenade à géométries variables.

La villa Arson : 23 000 mètres carrés de terrasses à l'italienne au-dessus de la baie des Anges ; 15 000 mètres carrés de planchers autour d'une maison construite par un banquier à la fin du dix-huitième siècle ; de beaux arbres. Devenue propriété de l'Etat en 1960, André Malraux et Gaston Picon avaient voulu en faire un outil de décentralisation culturelle en imaginant une école d'art différente de celles des beaux-arts. L'architecte Michel Marot, jouant du béton et du grès, s'était alors fait l'interprète d'un programme comprenant des ateliers, des salles d'exposition, une salle de spectacles de cinq cents ou six cents places (qui n'a d'ailleurs presque jamais servi), des chambres d'artistes.

Mais ce bel outil, d'entretien coûteux, n'a jamais bien marché. L'école nationale des arts décoratifs était ordinaire et le centre artistique de rencontres internationales (CARI) rencontres internationales. Il était normal d'art contemporain. Il était pilote l'ouverture, en 1984, mais metteur à l'arrêt. Elle est qu'on a pu constater après. Et de l'école, plus récemment, une école-pilote internationale d'art et de recherche. On en est là avec pour la première fois dans l'enclos les mêmes

patrons pour les deux institutions : les deux Christian B (Bernard et Besson) des cerceaux qui, depuis 1986, d'expositions en réflexions sur l'enseignement de l'art tentent de faire de la villa Arson un lieu de formation et de création contemporaines de haut niveau. Peut-être sont-ils sur la bonne voie, mais ce n'est pas sûr que 2 et 2 font 4. Qui en matière de formation des créateurs pourrait prétendre avoir la solution ?

Sur le mode confidentiel

Ce qui est sûr, c'est que les expositions - la face visible des activités de la villa Arson - depuis un couple d'années, ne sont pas à la portée de tous les publics. Volontiers centrées sur les problématiques les plus académiques, le néo-géo par exemple, elles ont de quoi décourager plus d'un Nigoulo. Tant pis, diraient sans doute les deux Christian, qui ont été tout carrément choisis d'opérer sur le mode quasi confidentiel, en demandant à des artistes de créer des œuvres *in situ*, partout à travers la villa : dans les salles de conférences, les passages, les patios, les ateliers, sur les terrasses.

Les œuvres doivent rester en place pour une durée variant de trois mois à trente mois et sont susceptibles d'être renouvelées. L'exposition se nomme « Sous le soleil enlacement ». Elle est à usage interne, mais mérite qu'on fasse le parcours. Celui-ci mène dans tous les recoins de la villa, où l'on tente de rétablir l'architecture de

Marot, quelque peu dénaturée, au fil des années, par des aménagements de toutes sortes. Et qui s'avère beaucoup mieux qu'on croit. Les installations, ou interventions, comme on voudra, des artistes se mêlent avec peu mal de subtilité, des sous-sols aux terrasses.

Ici ce sont quelques fils, tendus par Sandback, qui soulignent dans la lumière d'une grande salle blanche l'espace, un espace de méditation. Là, des carrés lumineux ponctuent le sol (Vercjux), ailleurs des bidons d'huile font une course autour d'un corps de bâtiments, « sans mobile apparent », selon les auteurs ; trois Nigoulo signent BP, pour enfoncer le clou évident. Dans la fosse de la salle de plateau qui, sous l'effet des spots verts et rouges, paraît décoller du sol et domine lieu à une rencontre de troisième type avec vision de rocher culturel converti de bandes magnétiques, secrètement dédiée à Satie. Sur les terrasses, Varini, qui plus que tout justifie le titre de l'exposition, donne à voir des cercles rouges, parfaits sous un angle et un seul. Du trou noir, à la pleine lumière, il n'est pas un axe, pas une mesure de l'espace qui n'aient été envisagés. Sur des modes pennés ; parfois bavards (Ben, un voisin) mais le plus souvent silencieux et propices à la réflexion sur les vecteurs de la création d'aujourd'hui.

GENEVIEVE BREERETTE.

* Villa Arson, 20, avenue Stefan-Liegeard, 06000 Nice. Tél. : 93-84-40-04. Fermé le mardi.

PATRIMOINE

La Grande Bibliothèque ouvrira en 1995

déclare M. Emile Biasini

Le secrétaire d'Etat aux grands travaux, M. Emile Biasini, a annoncé l'ouverture de la Grande Bibliothèque, qui doit remplacer la BN, pour 1995.

M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat aux grands travaux, a précisé, dans un entretien à l'AFP, que le chantier de la Grande Bibliothèque devait commencer « au tout début 1991 » pour se terminer au printemps 1995, ce qui ferait coïncider son inauguration avec la fin du septennat de M. François Mitterrand. Cette Grande Bibliothèque, qui doit prendre la relève de la Bibliothèque nationale, aura sa « maison mère » à Paris, a indiqué M. Biasini, mais « on peut imaginer que le problème de celui des ouvrages sera séparé de celui de leur utilisation et que cette séparation aille jusqu'à une séparation de sites ».

L'architecte sera désigné au premier semestre 1989 à l'issue d'une consultation internationale. La phase d'étude, après le concours, sera inhabituellement longue - deux ans - afin que l'architecte ait le plus de temps possible pour travailler avec les programmeurs. La consultation devrait s'appuyer sur les conclusions d'un rapport de M. Michel Melot, directeur de la Bibliothèque publique d'information au Centre Pompidou, et de M. Patrick Cahart, directeur

des Monnaies et médailles, remis le 30 novembre prochain. D'ici là, aucun budget n'a été fixé : « On ne sait pas ce qu'on va faire ». M. Biasini, au cours du même entretien, a annoncé qu'il aurait également à superviser la construction d'un centre de conférences internationales, quasi Branly, à Paris. Ce centre, qui remplacera l'actuel bâtiment de l'avenue Kléber, occupera l'emplacement actuel des bâtiments « provisoires » qui abritent le ministère du commerce extérieur. Il doit, selon M. Biasini, être également terminé avant la fin du septennat. Les études pour ce projet, dont le budget n'est pas fixé, commenceront en 1989.

Le secrétaire d'Etat aux grands travaux a enfin indiqué que les crédits pour la rénovation du Muséum d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes, pourraient être portés à 400, voire 500 millions de francs, soit près du double de ce qu'avait annoncé en 1987 M. Jacques Valade, alors ministre de la recherche. Six candidats ont déjà été sélectionnés après un concours qui a réuni 120 équipes. Le lauréat devrait être connu prochainement, a affirmé M. Biasini.

Ce dernier a d'autre part indiqué qu'il aurait en charge la redonne du dôme des Invalides (la quatrième depuis sa construction), qui doit être achevée pour le 14 juillet prochain.

مكتبة من الأصل

Culture

VARIÉTÉS

Jean Ferrat dans la Drôme

« La libération des ondes a été une catastrophe »

Un feuilleton musical composé de trente chansons de Jean Ferrat sera diffusé sur Radio-France à partir de l'automne. Sa présentation à Alex (Drôme) a été l'occasion d'un plaidoyer pour la chanson française.

distribution qui, passant non plus par les disques, mais par les grandes surfaces, ne se préoccupe que du classement au Top. Ce n'est pas, hélas, parce qu'une chanson se vend bien qu'elle est la meilleure... L'effet du Top est désastreux pour les jeunes créateurs qui ne sont pas a priori dans le vent. Ceux qui ne fabriquent pas des produits standardisés n'ont aucune chance. Quel énorme talent il faut à des gens qui décident ailleurs, aussi...

« On n'arrête pas d'organiser rencontres et colloques pour définir des remèdes à ces trois maux. En vain. Pour moi, la première catastrophe ces dernières années, c'est la libération des ondes, c'est la libération des ondes... »

Pendant longtemps, j'ai pensé et je pense encore qu'il fallait préserver la culture nationale en fixant un quota pour la production étrangère. Il me semble que 40 % de chansons non françaises sur les ondes seraient suffisants. En tout cas, les artistes français pourraient alors être entendus du public qui fait son choix entre les bons et les moins bons. Quand on est dominé comme on l'est aujourd'hui, une partie de notre culture est en cause, et elle est en train de perdre et de nous perdre... »

ANDRÉ GRIFFON.

Adeline Daumard
Les bourgeois et la bourgeoisie en France

Les bourgeois ont le secret de la réussite sociale. Dans quelle mesure les institutions du RPF ont-elles permis à la bourgeoisie de s'imposer ? Telles sont les questions auxquelles Adeline Daumard répond dans la vaste synthèse présentée par Aubier.

Le Monde
L'ÉDUCATION

DOCUMENT
TOUS LES SUJETS DU BAC 1988 : en français et en philo. Avec commentaires, exercices et témoignages des professeurs.

ENQUÊTE
LES ÉTUDES LITTÉRAIRES NE MÈNENT PAS AU CHOMAGE : les littéraires s'en tirent plutôt bien sur le marché de l'emploi. Une voie presque sans encombre : l'enseignement.

SOCIÉTÉ
L'EUROPE EN TRAINANT LES PIEDS : comment le système scolaire se prépare-t-il à l'Europe ? Sans enthousiasme apparent.

TROISIÈME ÂGE : UNE NOUVELLE CARRIÈRE. L'Université s'ouvre aux retraités.

Communication

La fin de l'université d'été de Carcans-Maubouisson

Fête du service public et débat sur la télévision commerciale

L'université d'été de Carcans-Maubouisson s'est achevée vendredi 2 septembre en présence de M^{me} Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Le mercredi 31 août a été officiellement lancée, au Canada, la chaîne de télévision francophone TV5, déjà diffusée en Europe et en Afrique. Un lancement accompagné d'une cérémonie retransmise à Montréal, à Paris et à Car-

caus et à laquelle ont participé le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et le ministre français chargé de la francophonie, M. Alain Decaux. Les chefs d'État et de gouvernement de la France, de la Belgique et de la Suisse et l'ambassadeur du Sénégal ont chacun pro-

noncé à cette occasion une courte allocution transmise par vidéo. Transmis par satellite, le signal de TV5 couvrira donc désormais le Canada, les États-Unis et les Antilles.

C'est pourtant davantage la télévision privée qui fut au centre des débats de Carcans. Témoin la rencontre entre M^m Lelay (vice-PDG de TF1) et Rigaud (administrateur délégué de la CLT, actionnaire de M6).

Un duo Lelay (TF1)-Rigaud (CLT)

CARCANS-MAUBOUISSON de notre envoyée spéciale

Une salle émue, une tribune bien éclairée, deux débats loquaces agrippés et surtout concurrents. Joli duel en perspective, se réjouissait, jeudi soir, l'assistance espérant trouver là une petite consolation au forfait de M. Philippe de Villiers qui, la veille, avait annulé un face-à-face pourtant fort attendu avec Jean-Noël Jeanneney sur le thème de la Révolution française.

A droite, donc, visage rond et rose de coups de soleil estivaux, col ouvert sur une veste à carreaux, M. Jacques Rigaud, administrateur délégué de la CLT (actionnaire de M6), habitué et ami de Carcans. A gauche, costume gris assorti aux cheveux, cravate sobre, lunettes austères et sourire rare, Patrick Lelay, vice-PDG de TF1. Sur la scène, la nouvelle télévision commerciale. « De tout temps, il a existé de bons esprits pour dénoncer la dégradation de la télévision. Cela fait plus de vingt ans qu'on entend ce type de plainte. Mais les reproches actuels sont particulièrement graves et peu réfléchis. » Le PDG de RTL a, en effet, particulièrement « mal pris » les propos du ministre de la culture, assimilant certaines télévisions « à des supermarchés de la culture ». « Qu'a-t-il donc contre les supermarchés ? On y trouve de tout et de quoi satisfaire les multiples besoins du public. Un peu de patience, implore-t-il, on ne crée pas

de nouveaux programmes en quelques jours. « Qu'on permette donc aux entreprises de télévision — qui ont pris des risques considérables — de ne pas avoir les mêmes échéances que les gouvernements et d'envisager leur évolution sur dix ans (terme de notre autorisation) voire dix-huit ans (terme obtenu par Canal Plus, et que nous revendiquons). Alors pourraient-elles concilier davantage logique commerciale et mission d'intérêt général. »

Mais s'il n'y avait que quelques critiques à l'égard des télévisions privées... Plus grave, plus inquiétante : sans doute, notamment pour M6, la réflexion des deux ministres selon laquelle « il y a manifestement une chaîne généraliste de trop ». Patrick Lelay sourit. Ah non ! Qu'on ne compte pas sur lui pour désigner la chaîne à supprimer. C'est à l'État d'intervenir et à défaut ce sera le marché. Qu'on sache simplement que « moins il y aura de chaînes, plus il y aura d'argent disponible pour la création ». Jacques Rigaud n'entend pas ainsi, qui sent davantage siffler les balles. « Qu'on stabilise enfin la règle du jeu, demande-t-il, et qu'on cesse de se poser la question du nombre des chaînes ! Au nom de quel malhustianisme quelqu'un déciderait-il qu'il y a des chaînes en trop ? Ce pays aime les jeux de massacre. Mais sachez que M6 n'est pas candidate au suicide. »

Les supermarchés de la culture

Restait à répondre aux propositions du ministre, M. Paul Quilès, concernant TDF1. Montez, monteront pas sur le satellite de télédiffusion directe ?

L'avenir de TDF1

Montera pas, répond Jacques Rigaud, en rappelant certains péripéties malheureuses et passées entre la France et le gouvernement luxembourgeois dans l'affaire du satellite. Chat échaudé, dit-il. Et puis Astra est là, moins cher, qui dispose de quinze canaux et lui fait aussi les yeux doux...

« A quoi bon ! » laisse tomber avec une moue sceptique Patrick Lelay qui, de toute façon, n'envisage pas d'investissement supérieur au « franc symbolique ». « Aucun programme n'est prêt ; l'audience potentielle est infime ; et le dilemme absurde : si on n'y va pas on aura tort, à terme ; mais si on y va, c'est pour perdre de l'argent. »

Critique, le public de Carcans est décidément loin d'être acquis aux deux hommes. Mais l'atmosphère se détend. Jacques Rigaud machonne un chewing-gum et Patrick Lelay tente l'humour... « Tenez, commencez-t-il, je vais vous raconter la dernière de la CNCL... » Une façon habile... et efficace pour se mettre l'assistance dans la poche !

ANNICK COJEAN.

La «résurrection» de la chaîne francophone

TV 5 Europe : la force d'exister

CARCANS-MAUBOUISSON de notre envoyée spéciale

Les Anglo-Saxons appelleraient cela « come back ». Les francophones parleront de résurrection. Six mois après avoir failli disparaître TV 5 Europe revient sur le devant de la scène. La chaîne propose un nouveau logo, de nouveaux programmes dès lundi 5 septembre. Créée en 1984 la chaîne veut à la fois se renouveler en profondeur et continuer à jouer son rôle de « vitrine » des télévisions francophones (1), dont elle diffuse, grâce au satellite ECS 1 une sélection des meilleures émissions à destination des réseaux câblés européens.

Parce qu'elle était sévèrement jugée par M. Michel Péricard dans son rapport sur « la politique audiovisuelle extérieure de la France », le gouvernement de M. Jacques Chirac avait envisagé fin février dernier de la « fondre » dans la SEPT, la future chaîne culturelle (Le Monde daté 28-29 février). Projet abandonné in extremis devant la résistance farouche des deux sociétés concernées et l'opposition très ferme de leurs partenaires étrangers.

Faute d'une grille homogène, de moyens et d'une véritable politique de promotion, TV 5 Europe, estimait M. Péricard, ne totalisait pas 50 000 téléspectateurs. Une dévaluation que le président de la chaîne, M. Jean-Jacques Céliérier a toujours contestée. De deux millions à l'origine en effet le nombre des foyers européens

recevant TV 5 Europe atteint 9,5 millions aujourd'hui. De la Scandinavie au Maghreb, « Beaucoup ne sont pas francophones, insiste M. Céliérier, il est donc évident que nous ne serons jamais une chaîne de forte audience. Mais à la fin 1987 nous avions déjà plus de 100 000 téléspectateurs quotidiens dans le seul Benelux ! »

Les responsables de TV-Europe, forts d'un véritable audit réalisé au printemps, ont entamé une politique de modernisation. De la grille surtout, avec l'apparition de rendez-vous quotidiens pour fidéliser un public de plus en plus sollicité : des flashs d'informations ; un magazine culinaire ; une émission sur la mode ; une météo européenne et surtout les journaux de TF1 ou d'A.2 repris chaque soir en léger décalé. Les programmes sont prolongés en soirée, démarrent plus tôt le samedi et le dimanche, et leur promotion à l'étranger est renforcée.

Initiation au marketing

TV 5 Europe s'initie enfin au marketing. Suffisamment ? La question mérite d'être posée car le danger, demain, sera moins institutionnel — le nouveau gouvernement ne remet plus son existence en cause — qu'économique. En matière de télévision par satellite, l'Europe est brutalement en train de passer de la rareté au trop-plein. Et les réseaux câblés au nombre de

canaux disponibles techniquement limité, vont devoir faire des choix en fonction de l'attractivité des chaînes. Que passera alors une télévision francophone face à des concurrentes anglo-saxonnes mieux armées et plus « grand public ».

La force de TV 5 Europe, comme aime à le répéter son président Jean-Jacques Céliérier, est... d'exister et d'avoir déjà conclu plus de 1 100 accords avec des réseaux câblés ou des instances européennes. Mais la chaîne se heurte à un double handicap. Pour réussir sa nouvelle grille TV 5 Europe a besoin d'une augmentation de 30 % de son budget. Une hausse record qui, en ces temps de rigueur budgétaire, est loin d'être encore acquise. Le lourdeur de son processus de prise de décision ensuite. Bien que la chaîne soit financée par les trois chaînes françaises, au sein du groupement d'intérêt économique Satellimages, toutes les décisions importantes doivent être prises à l'unanimité, de concert avec les partenaires étrangers. Equitable, ce processus n'a pas le souplesse du privé. Il pourrait bien un jour, devenir totalement inadaptable.

PIERRE-ANGEL GAY.

(1) TF 1, A.2, FR 3, réunis au sein du groupement d'intérêt économique Satellimages chargé de la gestion quotidienne de la chaîne ; les télévisions belge et suisse (la RTBF et la SSR) ainsi que depuis 1986 le consortium de télévision Québec-Canada.

LE MARCHÉ DE L'ART SUR MINITEL

La cote des peintres. Les annonces des collectionneurs : de la peinture aux objets de collection. Le magazine : les expositions, les galeries, les ventes.

36.15 LEMONDE
Code ARTLINE



théâtre

EN BREF

● Suspension des émissions de la chaîne privée espagnole Canal 10. — Un différend économique entre les producteurs londoniens des programmes, et les promoteurs de la chaîne privée espagnole Canal 10, est à l'origine de la récente suspension des émissions de la chaîne. Canal 10, transmise par satellite et payante, est une nouvelle chaîne dont sont actionnaires notamment Canal Plus et l'homme d'affaires M. Jacques Hatzuel et le patron de presse M. Robert Manwell.

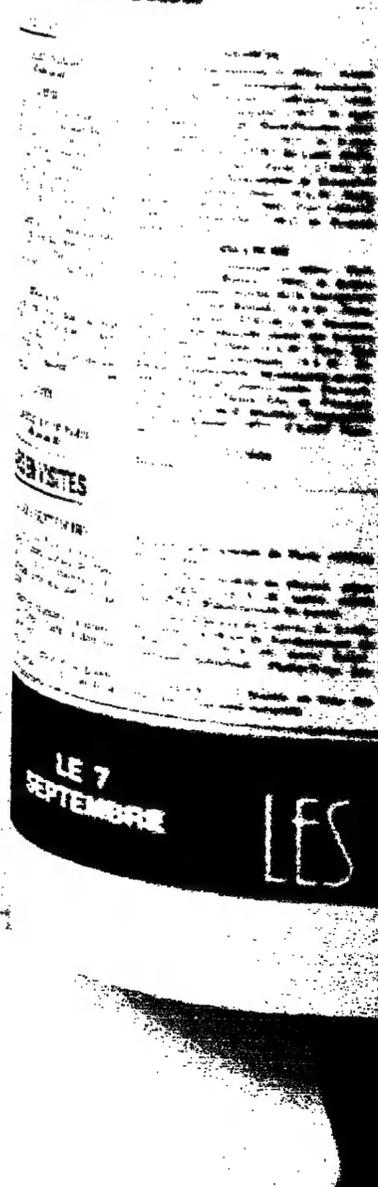
● Remise des Emmys, les Oscars de la télévision. — La série dramatique *Thirtysomething* et la série comique *The Wonder Years* ont été désignées, dimanche 28 août, meilleures séries télévisées de la saison, lors de la grande remise annuelle des Emmys — ou Oscars de la télévision — à Pasadena, en Californie. *Thirtysomething*, de la firme ABC, relate les problèmes d'adaptation des jeunes de trente ans dans la société des années 80. *The Wonder Years*, également d'ABC, est une comédie basée sur la nostalgie des années 60.

● M. Claude Perdriel s'installe à Rolling Stone. — Le patron du *Nouvel Observateur*, M. Claude Perdriel, est en pourparlers avec M. Lionel Rotzage, directeur du mensuel *Rolling Stone*, lancé en janvier.

M. Perdriel envisagerait d'entrer dans le capital du journal aux côtés d'une société à capital risque, pour une somme de l'ordre de 3 millions de francs. Mais ces deux nouveaux associés seraient minoritaires. *Rolling Stone*, dont le vente moyenne est de 70 000 exemplaires, selon sa direction, pourrait lancer, en septembre, une campagne d'abonnements avec l'aide logistique du *Nouvel Observateur*. Ce dernier avait accumulé dans ses colonnes des articles de Roland Stone pendant cent été.

● Le quotidien scandinave *le Matin* en faillite. — *Le Matin*, l'un des deux quotidiens francophones de la province du Nouveau-Brunswick, à l'est du Canada, a été déclaré en faillite deux mois après avoir suspendu sa parution. Lancé en 1986 grâce à des fonds publics du Nouveau-Brunswick et du gouvernement fédéral, *le Matin* n'avait réussi à vendre que 7 000 exemplaires. Le Nouveau-Brunswick compte deux cent vingt-cinq mille francophones sur sept cent dix mille habitants.

cinéma



Économie

SOCIAL

Emploi précaire : deux embauches sur trois en 1986

L'emploi précaire gagne du terrain depuis dix ans tandis que les embauches se réduisent, selon une étude de l'Institut Adia, publiée par Gestion sociale le vendredi 2 septembre. En effet, en 1986, le total des embauches s'élevait à 163 170, de l'ordre de 9,85 % des effectifs des entreprises, contre 180 346 pour 1 837 773 emplois en 1979 (10,35 %) ; les contrats à durée déterminée, qui ont représenté une embauche sur deux jusqu'à 1983, en représentent deux sur trois (65,07 %) en 1986.

Quant aux « sorties » des entreprises, elles se sont accrues, surtout depuis 1984 :

Les départs, qui représentaient 11,5 % des effectifs jusqu'à 1983, ont monté jusqu'à 13,9 % : cette augmentation est liée à la fin de contrats à durée déterminée, qui représentaient un départ sur trois en 1979 ; 1986 contre un retraite et préretraite sur deux stabilisés aux alentours de 7 % à 8 % ; la part des licenciements, qui s'élevait à 15,6 % des départs en 1979, a diminué jusqu'à 1983, mais est remontée ensuite pour atteindre 21,07 % en 1986, la poussée ayant précédé la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Procédure de révocation contre le président de la caisse d'assurance-maladie de Seine-et-Marne

M. Claude Ervin, ministre de la santé et de la sécurité sociale a engagé une procédure de révocation contre le président de la caisse primaire d'assurance-maladie de Seine-et-Marne, M. Paul Hebras, un syndicaliste de Force ouvrière, a annoncé le ministre le vendredi 2 septembre dans un communiqué, tandis qu'une procédure de retrait d'agrément a été engagée contre le directeur, M. Serge Billon, quarante-six ans, et le directeur adjoint, M. Christophe Pillay, trente-neuf ans. Ces décisions ont été prises à la suite d'un référé de la Cour des comptes mettant en lumière de nombreuses et graves irrégularités dans la gestion de la caisse, précise le communiqué.

Ces « graves irrégularités » concernaient la passation des marchés faits dans des conditions singulières avec des entreprises dans lesquelles le président et sa famille avaient des parts. La Cour des comptes a saisi le procureur de la République.

L'affaire est partie de la caisse de Sécurité sociale des Français de l'étranger, dont la gestion était assurée par celle de Seine-et-Marne. MM. Billon et Pillay, qui occupaient les mêmes postes dans les deux caisses, ont été incriminés respectivement les 17 et 19 mars, et inculpés d'un achat de matériel informatique à un prix (environ 2 millions de francs) jugé trop élevé. La Cour des comptes avait

engagé, le 18 avril, à l'initiative de M. Adrien Zeller, alors secrétaire d'Etat à la sécurité sociale, une enquête sur la gestion de la caisse de Seine-et-Marne.

MM. Billon et Pillay ont été remis en liberté sous contrôle judiciaire après quatre mois d'incarcération. D'autre part, la caisse des Français à l'étranger a été détachée de celle de Seine-et-Marne.

Les salariés d'une entreprise portent plainte contre leur employeur. — Les trente-sept salariés de l'usine Bel Tronics de Carnay (Haut-Rhin) ont décidé d'intenter une action judiciaire contre leur employeur qui n'a pas encore payé les salaires d'août. Selon eux, l'établissement n'a plus ni directeur, ni fondé de pouvoir, ni ingénieurs, depuis le mi-août, et la direction veut le fermer. L'entreprise, une filiale d'un groupe canadien, a filé dans la fabrication d'antennes pour la réception de télévision par satellite sans perdre 10 millions de francs en 1987. La direction générale a décidé de rapatrier au Canada deux robots pour satisfaire une commande, mais ces deux robots sont bloqués à l'aéroport de Roissy en vertu d'une saisie-arresté faite suite à la plainte d'un créancier pour un impayé de 300 000 F.

POINT DE VUE

Une autre dimension de la politique

par Roger Burnel
président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)

On discute de la capacité des Français à se reconnaître. La France n'est pas en guerre civile ! Il faudrait davantage craindre que les Français ne soient de plus en plus nombreux à se désintéresser des affaires de la France, qui sont pourtant les leurs. Il n'y a de pire danger, vret, nous saurons individuellement et ensemble nous situer. On trouve toujours des excuses aux orientations fiscales (inégalité pour les uns, nécessité pour d'autres), qui, en fait, traduisent le niveau de courage civique et social des citoyens. Pour nécessaires que soient les gestes individuels de générosité, ils ne combattent pas la pauvreté absolue dans ses formes vives.

Il est nécessaire de s'attaquer à ses causes et de modifier radicalement les mentalités. Marginalisées et exclues, les personnes et les familles en situation de grande pauvreté doivent être réhabilitées dans leurs droits fondamentaux : droit à la qualité de la vie, à l'emploi, à la formation, à l'expression, à l'information, à l'exercice de leurs responsabilités, à la promotion sanitaire et sociale... Passer de l'assistance au droit !

La confrontation des idées est le premier facteur du débat démocratique, sous la condition de respecter les différences et d'avoir toujours comme objectif prioritaire de conforter les valeurs humanitaires de liberté et d'égalité des droits pour tous les hommes. La démocratie ne procède pas de la soumission des faibles aux plus forts. Le respect du suffrage universel est autre chose.

Pauvreté et discours

Les responsables politiques de bonne volonté acceptent de tomber le masque des campagnes électorales devant l'intérêt de la France et ses responsabilités communautaires et internationales. On ne renie pas son identité en reconnaissant qu'on approche la vérité, au plus près, lorsqu'on ne néglige pas la vérité des autres.

Il est vrai que la rigueur est condition d'efficacité. La gestion des entreprises et le gouvernement de l'Etat et des collectivités en ont besoin : compétitivité devant la concurrence, utilisation des ressources budgétaires, service meilleur des usagers, sécurité... Pourtant, la rigueur ne peut pas prendre ses distances avec la solidarité qui n'a pas simplement valeur d'équilibre ou d'accompagnement, comme le ferait

Une « première » en France

L'Aérospatiale et Dassault-Breguet s'associent pour concevoir un avion de patrouille maritime

La société Aérospatiale et le groupe Dassault-Breguet ont décidé d'unir leur savoir-faire pour la conception, en coopération, d'un nouvel avion de patrouille maritime principalement destiné au marché étranger. C'est la première fois que les deux constructeurs français couvrent ensemble au développement d'un appareil militaire de ce modèle.

Dénotant «ATR-AMD Petrel 42-72», ce programme associe la cellule du court-moyen-courrier civil ATR, produit par l'Aérospatiale en collaboration avec la société italienne Aeritalia, au système d'arme et de détection que le groupe Dassault-Breguet a mis au point pour l'avion Atlantique-2.

A l'origine, l'Atlantique-2 est un bi-turbopropulseur (de la taille approximative de la Caravelle) de patrouille maritime que l'aéronavale française a commandé pour remplacer ses appareils Breguet-Atlantic en service depuis 1957. L'Atlantique-2, qui sera armé, est un avion de patrouille maritime de haute performance, capable, outre des missions traditionnelles de renseignement et de recherche en mer, de s'attaquer à des navires de surface ou à des sous-marins adverses grâce aux missiles aéroportés AM-39 Exocet ou aux torpilles dont il sera armé. Par rapport aux Breguet-Atlantic, cet appareil, qui dispose d'un système automatique d'armes et de détection, est en quelque sorte un véritable ordinateur et PC volant.

L'aéronavale française a estimé ses besoins à quarante-dix Atlantique-2. Mais l'aviation est en train de passer à un autre stade : elle dispose de 500 millions de francs en opérations (taxes et environnement logistique compris). A ce jour et depuis 1985, la

marine en a commandé seize, et il n'est pas certain que son budget, compte tenu de ses autres ambitions, lui permette de réaliser l'objectif prévu.

Si l'Allemagne fédérale, l'Italie et le Pakistan sont parvenus, dans le passé, à acquérir eux aussi des avions de patrouille maritime Breguet-Atlantic en même temps que la France, la situation pourrait être différente pour ce qui concerne l'exportation éventuelle de son successeur, l'Atlantique-2, jugé trop lourd et trop performant à l'étranger.

Diversifier la gamme

Dans ces conditions, l'idée a prévalu, à l'Aérospatiale et chez Dassault-Breguet, d'un programme complémentaire et financièrement accessible qui permettrait de diversifier la gamme des avions de patrouille maritime. Le projet consiste à embarquer tout ou partie des matériels de navigation, de détection et les armements de l'Atlantique-2 à bord d'une cellule de l'avion de transport régional ATR-42 (ou sa prochaine version « allongée » ATR-72). Les industriels associent ainsi deux programmes déjà en production et éprouvés commercialement pour réduire leurs dépenses.

L'ATR-42, qui transporte de quarante à cinquante passagers sur des étapes de 1 500 kilomètres à la vitesse de 500 kilomètres à l'heure, a deux cent cinquante clients répartis sur trente-sept clients différents. Le centième exemplaire vient d'être livré. L'ATR-42 appartient donc à une famille d'avions qui se répand dans le monde des compagnies aériennes régionales, ou « commutaires ».

D'un poids qui devrait être grosso modo trois fois moindre que celui de

l'Atlantique-2, le nouvel avion de surveillance maritime devrait tenir l'air entre sept et dix heures d'affilée, au lieu des quinze heures, en moyenne, qui sont attribuées au successeur du Breguet-Atlantic. Ces performances intéressent des pays dont la sûreté des approches maritimes requiert des patrouilles plus courtes sur zone.

Entre l'Aérospatiale et Dassault-Breguet, dont les relations n'ont pas toujours été au beau fixe, le principe d'une coopération est aujourd'hui acquis sur le programme Petrel 42. Les discussions portent actuellement sur la répartition des travaux entre les deux constructeurs et sur l'évaluation des coûts à leur charge. Selon de premières évaluations de source industrielle, le marché à l'exportation pour ce nouvel avion de patrouille maritime est estimé à plus de cinquante exemplaires sur une dizaine d'années.

JACQUES ISNARD.

● Pour un secrétaire d'Etat à l'aviation civile. — M. Michel Inchamps, député RPR, a souhaité, le vendredi 2 septembre, que le gouvernement se dote d'un secrétaire d'Etat à l'aviation civile, comme c'était le cas autrefois, comme en production et éprouvés commercialement pour réduire leurs dépenses.

L'ATR-42, qui transporte de quarante à cinquante passagers sur des étapes de 1 500 kilomètres à la vitesse de 500 kilomètres à l'heure, a deux cent cinquante clients répartis sur trente-sept clients différents. Le centième exemplaire vient d'être livré. L'ATR-42 appartient donc à une famille d'avions qui se répand dans le monde des compagnies aériennes régionales, ou « commutaires ».

D'un poids qui devrait être grosso modo trois fois moindre que celui de

A l'occasion d'une opération originale mais complexe

La Société générale va augmenter ses fonds propres

La Société générale, le troisième groupe bancaire français, privé à l'été 1987, a annoncé, le vendredi 2 septembre, une importante opération destinée à renforcer, à terme, ses fonds propres. La banque va émettre 2,835 milliards de francs d'obligations convertibles en actions, assorties de bons de souscription d'actions.

L'opération apparaît certes complexe, « une première de ce genre réalisée sur le marché français », commente la banque. Il s'agit d'une émission de 2,835 milliards de francs d'obligations convertibles en actions, assorties de bons de souscription d'actions. Ce sont ainsi 6,3 millions d'obligations qui sont émises à 450 F avec un intérêt annuel de 6 % et une durée de vie d'un peu plus de sept ans. Chaque obligation pourra être convertie en actions à partir du 15 octobre 1988 et jusqu'au 15 octobre 1991 pendant toute la durée de vie de l'obligation. La souscription d'obligation permettra de bénéficier en plus d'un bon de souscription donnant la possibilité d'acquiescer une autre action de la Société générale au prix fixe de 450 F entre le 15 octobre 1988 et le 15 novembre 1991.

Interrogé sur les avantages d'un retour au secteur privé, M. Marc Viénot, le président de la Société générale, avait toujours mis en avant la possibilité qu'a une entreprise privée de recourir aux marchés financiers pour accroître son fond propre, ses moyens de développement.

Depuis la privatisation de sa banque, à l'été 1987, il n'avait pas eu l'occasion de profiter de cette opportunité. Vendredi 2 septembre, la banque a annoncé, par un communiqué, que l'importante opération financière qui lui permettra de « renforcer, à terme, ses fonds propres ».

Complexité, l'opération permet à la banque de satisfaire à plusieurs de ses objectifs. Tout d'abord, elle est réalisée à un moment opportun. Alors qu'existent des liquidités, les appels au marché restent encore timides en ce mois de septembre en France. Le cours de l'action de la Société générale, qui avait beaucoup souffert de la désaffection à l'égard des titres des sociétés financières, s'est très nettement redressé durant l'été. Après un plus bas à 265 F, le titre de la Générale terminait vendredi 2 septembre à 407 F, retrouvant ainsi son niveau de l'offre publique de vente. L'importance des transactions sur le titre est à ce point de vue à ne pas être prise en compte : la banque elle-même n'est pas étrangère à ce redressement du cours.

Opportune, cette opération donne ensuite à la banque la possibilité de renforcer, à terme, ses fonds propres. En effet, si toutes les obligations sont converties en actions et si tous les bons sont exercés, les fonds propres de la banque pourront être portés de 25 milliards de francs actuellement à plus de 30 milliards de francs. Ce renforcement des fonds propres va permettre à la banque d'envisager plus sereinement des possibilités de croissance externe et d'assurer sans grande difficulté le respect des ratios prudentiels, notamment celui qui s'imposera à partir de 1992, à l'issue des travaux des banques centrales, le fameux ratio Cooke.

L'opération, qui permet aussi un étalement dans le temps des appels au marché, ne devrait pas enfin provoquer une dilution de l'actionnaire de la Société générale. Les actions actuelles — notamment ceux du « nouveau dur » — sont en effet prioritaires, l'émission leur étant réservée entre le 5 et le 23 septembre.

F. Cr.

AFFAIRES

Le groupe Tapie reprend les raquettes Donnay

Le groupe de l'industriel français Bernard Tapie a été choisi par les pouvoirs publics à Bruxelles pour reprendre la société belge Donnay, premier fabricant européen de raquettes et numéro trois mondial, déclaré en faillite le 19 août dernier et qui employait trois cent cinquante personnes.

L'achat de la Région wallonne (gouvernement de la partie sud de la Belgique), qui devait choisir entre trois candidats repreneurs — les français Tapie et Frey, ainsi que le belge City 7 — a finalement accordé, le 2 septembre en fin d'après-midi, sa confiance à M. Tapie.

Pour être définitive, cette décision doit encore être confirmée par les curateurs (équivalents belges des syndics français) désignés par le tribunal de commerce de Dinant lors de la mise en faillite sur avis de cessation de paiements probable que les curateurs se proposent différemment car les deux autres candidats avaient également sollicité l'appui financier de la Région wallonne.

Dans la nouvelle société Donnay, un capital de 300 millions de francs belges (50 millions de francs français), Bernard Tapie disposera de 51 % des parts. M. Albert Frère, patron du Groupe Bruxelles-Lambert (GBL, deuxième holding belge) en aura 20 %, tandis que le solde, soit 29 % appartiendra à la Région wallonne, qui détenait déjà 27 % de la société.

Le candidat Tapie était notamment le favori des syndicats. Le 29 août, plusieurs délégués syndicaux s'étaient rendus à Nevers afin de visiter la société Look, fleuron du secteur sport du groupe Tapie.

En échange de leur soutien, les syndicats ont obtenu des garanties pour l'emploi. M. Tapie s'est ainsi engagé à reprendre cent vingt des trois cent cinquante travailleurs de Donnay. Une clause prévoit une indemnité de 200 000 francs belges (30 000 francs français) par travailleur licencié au-dessous de ce planche.

M. Bolloré renforce son contrôle sur son groupe

Afin de conserver le contrôle de son groupe en plein développement (15 000 personnes, un chiffre d'affaires de plus de 15 milliards de francs dans des secteurs aussi variés que les papiers spéciaux, la distribution de combustibles ou le voyage), M. Vincent Bolloré vient d'achever la mise en place d'un montage financier complexe : à cette occasion, il s'entoure d'alliés solides et prestigieux, en particulier du constructeur italien Fiat.

Au sommet, une holding a été créée, la Financière de l'Océan. Dotée d'un capital d'environ 160 millions de francs, elle est détenue à 51 % par la société familiale de M. Bolloré. Le reste du capital se répartit entre la banque Lazard, la banque Arjil ainsi que la BNP et le Crédit lyonnais. Cette Financière de l'Océan possède à son tour 51 % du capital d'une autre holding, Albatros Investissement. A côté de la Financière, on retrouve les AGF, qui, en échange de 8 % des actions de Bolloré Technologies, ont acquis 33 % d'Albatros, mais également Fiat (10 %) et d'autres partenaires.

TRANSPORTS

● Le maire de Lille défend le tracé du TGV-Nord. — M. Pierre Mauroy s'est montré agacé par la polémique et la pression entretenues par les élus d'Amiens et de Picardie sur le sujet du TGV-Nord. « Il y a des limites, s-t-il déclaré. Il ne faut pas que cette opposition débouche sur un jusqu'au-boutisme. La région Nord-Pas-de-Calais ne pourra admettre que certains veulent lui porter préjudice... Il s'agit d'un TGV reliant des villes capitales : le TGV-Nord ne peut reconnaître Lille, qui est au point d'intersection des trajets entre les trois capitales, Paris, Londres, Bruxelles... Il faut respecter la logique TGV : ce train ne peut s'arrêter partout. » — (Corresp.)

ETRANGER

Hausse du nombre des sans-emploi en août

Aux Etats-Unis, les effets inflationnistes d'un chômage encore faible restent limités

Avec 226 000 chômeurs en plus, le taux de chômage a progressé de 0,2 point aux Etats-Unis, en août. Après être passé de 5,3 % en juin — son plus bas niveau depuis quatorze ans — à 5,4 % en juillet, il a atteint 5,6 % en août. Ce chiffre, rendu public le jeudi 2 septembre à Washington par le département du travail, confirme le ralentissement de la croissance aux Etats-Unis.

L'indice du chômage américain est, à son tour, entré dans les zones de surveillance rapprochée des marchés financiers et l'annonce d'une remontée de la population active, en juillet, contre 3,4 % un mois plus tôt, a suffi à rassurer, momentanément, ceux qui scrutent tout signe de réurgence inflationniste, de crainte de voir la Réserve fédérale réagir par un nouveau resserrement de sa politique du crédit. Le président de l'Institut d'émission américain, M. Alan Greenspan, avait récemment en laissant entendre qu'un chômage très faible, annonciateur de tensions sur les salaires, devait être surveillé de près. L'évolution des

derniers mois illustre pourtant les limites de ce type de risque.

Plusieurs facteurs se conjuguent pour jouer en faveur d'un modérateur persistant des salaires en dépit de l'apparition de cas de pénurie de main-d'œuvre. Comme en Europe, la perte d'influence des syndicats en fait partie. Elle a été renforcée, outre-Atlantique, par les conséquences de la déréglementation introduite à marche forcée par le président Ronald Reagan et, durant les années 1981-1986, par la flambée du dollar donnant lieu à une concurrence accrue des produits étrangers et pesant sur leurs coûts.

Contrairement à d'autres pays industriels, le salaire minimum ne constitue ni une référence ni un risque d'enclavement de hausses des coûts d'entreprise de salariés amnésés. Seuls, 5 % des salariés américains sont réduits à cette portion rigide. Heureusement, car ce salaire minimum, gelé depuis 1981, a perdu depuis lors le quart de sa valeur réelle. Enfin, les salaires dans les services, un secteur dont le rôle a été essentiel dans l'impressionnante créations d'emplois aux Etats-Unis, sont sensiblement moins élevés que dans l'industrie.

L'ensemble de ces éléments a permis l'instauration d'un cercle ver-

teux : en dépit de la forte croissance des années 1983-1985, le salaire horaire des employés, par exemple, reste aujourd'hui légèrement inférieur à son pouvoir d'achat de 1973. Economiste dans les services de recherche du Congrès, M. William Cox indiquait, dans la Wall Street Journal, qu'il fallait aux Américains « travailler plus et plus longtemps » pour parvenir à accroître de 0,7 % par an leurs revenus, en termes constants, entre 1973 et 1987. On dit, bien sûr, des régions ou des branches où les tensions salariales se font plus fortes.

La fin du baby-boom et une croissance annuelle de la population active limitée à 1,2 % à l'an 2000 constituent également une mise en garde. An ce cas où le dynamisme de l'économie persisterait longtemps, les pressions d'une main-d'œuvre moins nombreuse finiraient par se faire sentir sur les salaires. Un constat qui pousse les spécialistes à appeler à une réflexion sur l'avenir à moyen terme, ne leur fait pas tirer la sonnette d'alarme inflationniste.

F. Cr.

مكذبا من الأصل

Revue des valeurs

Bons débuts du marché des « futures » à la Bourse de Tokyo

TOKYO Correspondance Le hasard fait bien les choses. Le temps s'était remis au beau, samedi, au-dessus du Kabuto-Cho pour les débuts du marché des « futures » sur indice boursier du Tokyo Stock Exchange. Certes, il ne s'agissait que d'une demi-séance inaugurale et la tradition japonaise de célébration d'un premier jour (oshugi en japonais) a été respectée. Néanmoins, le développement spectaculaire à Tokyo...

La Bourse japonaise, qui a vu de record en record depuis cinq ans, a fait presque aussi bien : 75 000 contrats. Par comparaison, OSF 50, un contrat de « futures » sur un panier de cinquante actions sélectionnées, créé en 1987 par la Bourse d'Osaka lorsque les « futures » sur indices boursiers n'étaient pas encore autorisés au Japon, n'a enregistré que 1 274 transactions samedi.

Outre les achats de bienvenue, les deux nouveaux marchés de « futures » ont grandement bénéficié de l'embellie intervenus sur le marché au comptant à la fin d'une rude semaine. Le net repli du dollar face au yen et à la vigoureuse reprise de Wall Street vendredi ont permis à l'indice Nikkei des 225 valeurs sélectionnées de la Bourse de Tokyo de regagner encore 371,75 yens pour terminer la semaine à 27 488,25 yens. Le contrat de septembre du 225 index d'Osaka, dont le prix est un multiple du Nikkei (valeur de l'indice multipliée par mille), traduisait ce regain d'optimisme, en quotant 27 850 yens à l'échéance de septembre.

Tard venues dans le monde des « futures » en raison de la prudence atavique du ministère des finances à l'égard de ce qui est nouveau, et, qui plus est, d'origine étrangère, la Bourse de Tokyo et sa vieille rivale d'Osaka sont décidées à mettre les bouchées doubles.

Un challenger de poids

Topix, un multiple (valeur de l'indice multipliée par dix mille) de l'indice des 1118 valeurs cotées au comptant à la première section du Tokyo Stock Exchange, s'appuie sur la plus importante capitalisation boursière dans le monde. En se référant au précédent des Etats-Unis, où la valeur des transactions sur le S and P 500 du Chicago Mercantile Exchange dépasse assez largement les échanges au comptant du New-York Stock Exchange, les autorités de la Bourse de Tokyo estiment qu'il faudra entre un et deux ans au marché de « futures » pour prendre l'ascendant sur le comptant.

Et si le contrat sur indice boursier suit l'exemple du marché de « futures » sur bons du gouvernement japonais, inauguré fin 1985 et devenu très vite le numéro un mondial, Topix s'annonce comme un challenger de poids face au S and P 500.

BOURSE DE PARIS Semaine du 29 août au 2 septembre

Le poids des taux

TRISTE temps, triste Bourse. Ce n'est rien de dire que la rue Vivienne avait ces derniers jours une mine de papier mâché. Pour tout dire, le marché ne s'est pas encore remis de la peur que lui avait causée la semaine précédente le choc des taux. Toujours affaibli par le manque de gaines sans trop bien savoir où porter ses pas. Une consolation : grâce à la souscription enregistrée à la veille du week-end (+ 0,6 %), le bilan hebdomadaire n'a pas été mauvais, avec un score à peu près nul (- 0,2 %). Mais ce résultat n'incline pas spécialement à parvoiser. L'érosion des divers indices, parvenus le 7 juillet dernier à leur plus haut niveau depuis le grand krach du 19 octobre 1987 après un avoir presque totalement effacé tous les effets, n'est pas terminée. En un peu moins de deux mois, les valeurs françaises se sont maintenant dépréciées de 6 % environ.

Pas de quoi fonder un chant. La Bourse en a vu d'autres. Mais qu'on se vaille ou non, ce glissement témoigne d'une méfiance qui va en grandissant sur les lambris à mesure que s'approche le premier anniversaire de la deuxième plus grande crise financière du siècle et même de l'histoire. A première vue, l'état de semi-libération dans lequel se trouve actuellement plongé le marché et qui se traduit dans les faits par l'arrêt à peu près total des initiatives d'achat peut paraître paradoxal. Les nouvelles franco-françaises parvenues cette semaine sous les colonnes ont été plutôt rassurantes. Voilà que, faisant officiellement ses comptes, qui seront rendus publics à la mi-septembre, le gouvernement Ricard s'est aperçu que l'économie du pays se portait beaucoup mieux que prévu. Pour 1988, le taux de croissance sera de l'ordre de 3,5%. Jamais la France n'a fait si bien depuis neuf ans. M. Bérégovoy l'a confirmé. Deuxième motif de satisfaction, et non des moindres : le budget de l'économie, des finances et du budget a proposé d'alléger la fiscalité des entreprises en abaissant de 42 % à 37 % la taxation des bénéfices retenus. L'abondance des recettes le permet. En d'autres termes, la Bourse aurait joyeusement grimpé en apprenant de pareilles nouvelles. Tout juste les a-t-elle saluées en relevant la tête mardi (+ 0,38 %), puis mercredi (+ 0,45 %). Visiblement, le cœur n'y est pas et le raffermissement enregistré à la veille du week-end ne change rien au jugement de fond sur l'état d'esprit qui règne rue Vivienne. Après le choc, la peur des taux a incité nombre d'investisseurs à se tenir prudemment à l'écart. Le phénomène n'est pas typiquement français. Sur

toutes les places, New-York et Tokyo notamment, l'activité monétaire aurait dû apaiser un tant soit peu les craintes soulevées par la menace d'une surchauffe outre-Atlantique. Là-bas, en juillet, les principaux indicateurs avancés ont baissé de 0,8 % et les commandes à l'industrie de 3,5 %. Mais les boursiers de tous les pays voulaient sans doute avoir des assurances plus solides. Et d'attendre dans un bel ensemble les dernières statistiques américaines sur le niveau de l'emploi publiées vendredi 2 septembre à 14 h 30 (heure de Paris) pour savoir si oui ou non la croissance s'emballait de l'autre côté de l'océan. Incroyable mais vrai : en apprenant la possession du chômage dans le Nouveau Monde (5,6 % contre 5,4 % en juin), le marché parisien s'est redressé, effaçant la plus grande partie de ses pertes initiales (- 0,43 %) pour finalement arriver au point d'équilibre (- 0,05 %). Toutes les autres places firent de même. Un comble, lança un habitué, « la misère fait monter les cours ». Un comble, non, une absurdité. Un haussier reconnaît lui-même, vendredi soir, le caractère diabolique de la spirale. Mais c'est bien connu, la Bourse n'a pas d'âme, encore moins de problèmes métaphysiques.

Reste que ce petit moment d'émotion passé, la commensuration continue quand même de l'interrogation sur la politique de crédit des Etats-Unis mais aussi celle du Japon placée devant le cruel dilemme de laisser fondre le yen sans réagir ou de stopper une nouvelle dépréciation en relevant le taux de l'escompte au risque de freiner la croissance interne.

A la veille du week-end, long pour les changes avec le chômage observé lundi prochain aux Etats-Unis pour le Labor Day, beaucoup ont encore préféré l'abstinence à l'imprudence. A Paris, la reprise s'est faite dans le vide.

A coup sûr, la semaine écoulée restera parmi les plus croisées de l'année avec des moyennes de transactions à peine supérieures à 600 millions de francs. Il est non moins vrai que le poids des taux ne cessera pas de siffler dans les oreilles. Mais, à se perpétuer, cette situation risque de porter un coup fatal à la Bourse de Paris, dont la fréquentation baisse à vue d'œil avec la désaffection des transactions. Un géant de portefeuille a lui-même lancé un cri d'alarme : « Si le nouveau syndicat (sic) ne se décide pas à créer rapidement un centre d'animation et de rencontre sur le parquet, il n'y aura ici plus personne à la fin de l'année. » Cet appel sera-t-il entendu ?

ANDRÉ DESSOT.

A Bruxelles Tractebel fait l'objet de nombreuses convoitises

Le titre de la holding belge Tractebel, qui domine le secteur énergétique en Belgique (électricité, gaz...) et constitue l'un des fleurons de la Société générale de Belgique, fait l'objet de mystérieux achats en Bourse de Bruxelles. Ces mouvements, perceptibles depuis le 1^{er} juillet, ont été particulièrement importants durant la semaine écoulée. 98 775 actions ayant changé de mains en cinq séances contre une moyenne de 25 000 en période normale. En deux mois, ce sont quelque 3 % du capital de Tractebel qui ont été concernés, sans pour autant que la valeur du titre ait subi de fortes variations.

« Les achats sont prudents. Il n'y a pas d'agression. Il semble qu'un groupe cherche à se constituer une petite participation », déclarait le 2 septembre un porte-parole de Tractebel, reconnaissant que le mystérieux acheteur n'avait toujours pas été identifié mais que cela ne provoquait aucune inquiétude. En effet, Tractebel dispose d'un actionariat stable : 53 % de son capital sont contrôlés directement et indirectement par trois groupes belges, le groupe Bruxelles-Lambert (21 %), la Société générale de Belgique

Pour le contrôle d'Irish Distillers Affrontement en vue entre Pernod-Ricard et Grand Metropolitan

L'éventualité d'un affrontement entre le groupe français Pernod-Ricard et le groupe britannique Grand Metropolitan pour le contrôle du capital de l'unique producteur de whisky irlandais, Irish Distillers, se précise. Le 2 septembre, Pernod-Ricard a annoncé qu'il détenait 5 % du capital de la firme irlandaise, tout en se refusant à commenter la nouvelle (Le Monde des 2 et 3 septembre). Le jour même, Grand Metropolitan faisait savoir qu'il renchérissait sur toute OPA que lancerait Pernod-Ricard sur le fabricant de whisky. On s'attend à Londres que le groupe français annonce son intention au début de la semaine. Mais Grand Met, qui possède 6,5 % des actions d'Irish Distillers, n'a pas précisé le cours plafond au-delà duquel il n'aurait pas, bien que son président, M. Allen Sheppard, ait déclaré : « De toute évidence, il y a un prix, comme pour Martell, au-dessus duquel nous ne continuerions pas. » Tout au long de la semaine qui vient de s'achever, Pernod-Ricard a entretenu les conversations entreprises en soit avec les responsables d'Irish Distillers. Tout a commencé début août, quand un consortium anglo-

irlandais, GC&C Brands, formé de Grand Metropolitan, Allied Lyons et Guinness, a lancé une OPA amicale sur Irish Distillers, immédiatement rejetée par celui-ci. Le Consortium européen s'était opposé vigoureusement à cette entente des trois géants de l'alcool, qui s'était finalement inclinée. Grand Metropolitan avait racheté les parts de ses partenaires au sein de GC & C et repris à son compte l'offre, pour un prix total de 253 millions de livres irlandaises (2,29 milliards de francs). La direction d'Irish Distillers a aussitôt demandé à ses actionnaires de ne pas répondre à cette offre d'achat.

Pernod-Ricard fait donc dans cette affaire figure de « chevalier blanc ». Irish Distillers n'ayant jamais caché sa sympathie pour le groupe français. L'inconnu reste l'attitude d'un gros porteur de parts d'Irish Distillers, le négociant irlandais en fruits et légumes FFL-Fyffes, qui en détient 20 %. Dans un premier temps, celui-ci s'était engagé à céder cette participation au consortium GC & C. L'intervention de Bruxelles a gelé la situation, FFL-Fyffes ayant retrouvé sa liberté d'accepter toute offre supérieure. Il semble évident que le négociant de Dublin attende que la situation se décente et sans doute que les enchères montent.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Sauvée par le chômage... Semaine contrastée à la Bourse de New-York, qui, après avoir été trébuchée par la baisse accidentelle de la Bourse de Tokyo, a terminé en apothéose grâce à, 6 parados, une remontée du nombre de chômeurs en août aux Etats-Unis. Aux yeux des milieux financiers le yen et le chômage américain ont scellé le sort de Wall Street.

Dans sa chute, le yen a entraîné la Bourse de Tokyo dont la hausse s'est repercutée ensuite sur Wall Street. L'annonce, vendredi, d'un taux de chômage en hausse de 0,2 point à 5,6 % en août, a immédiatement provoqué une détente sur les taux d'intérêt, les analystes estimant qu'il s'y avait plus aucune raison pour que la FED maintienne à nouveau une politique monétaire stricte.

Table with 2 columns: Cours 26 août, Cours 2 sept. Lists various stock indices and prices like Dow Jones, Nikkei, etc.

LONDRES

La peur des taux

La peur d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt britanniques a dominé la Bourse de Londres qui a vécu une semaine agitée se soldant par une forte baisse des cours. Le marché fait encore sous le coup des chiffres catastrophiques de la balance des paiements britannique et du relèvement consécutif des taux d'intérêt. Les fluctuations de la livre étaient également au centre des préoccupations des milieux financiers.

Table with 2 columns: Cours 26 août, Cours 2 sept. Lists various UK stock indices and prices like FTSE 100, etc.

FRANCFORT

Effrètement

Préoccupé par l'évolution des taux d'intérêt, la Bourse de Francfort a encore fait grise mine cette semaine. Certains experts originaires eux aussi de la zone de l'escompte japonais qui pourraient entraîner un nouveau relèvement général en Europe. D'autres voyaient, en revanche, dans la dernière prise en pension de la Bundesbank un signe de vouloir les maintenir à un niveau raisonnable.

Indice de la Commerzbank du 2 septembre : 1 453 (contre 1 456,1).

Table with 2 columns: Cours 26 août, Cours 2 sept. Lists various Frankfurt stock indices and prices like AEG, BASF, etc.

TOKYO

Agitée

Après une semaine chahutée au cours de laquelle les cours ont fortement baissé, la tendance s'est très nettement redressée samedi matin après la vive retombée de Wall Street en raison des « bons » chiffres du chômage américain pour août. Le chaos du yen face au dollar avait fait craindre, pendant une bonne partie de la semaine, un relèvement du taux de l'escompte japonais bien que le ministre des finances nippon ait affirmé que cette question n'était pas à l'ordre du jour.

L'indice Nikkei gagnait le 3 septembre 371,75 points soit 1,4 % à 27 488,25 points. Le 26 août, le Nikkei était à 27 679 points. La semaine se solda donc par une baisse de 0,7 %.

Table with 2 columns: Cours 26 août, Cours 2 sept. Lists various Tokyo stock indices and prices like Nikkei, etc.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR Table with 2 columns: Cours 26 août, Cours 2 sept. Lists gold prices for various countries.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*) Table with 2 columns: Nbre de titres, Val. en cap. (F). Lists active stocks like LYMA, Peugeot, etc.

MATIF Nombre de contrats : 60 000. Table with 2 columns: Cours, Échéances (Sept. 88, Déc. 88, Mars 89, Juin 89). Lists various futures contracts.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs) Table with 2 columns: 29 août, 30 août, 31 août, 1^{er} sept., 2 sept. Lists transaction volumes for RM, Comptant, R. et obl., Actions.

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987) Table with 2 columns: Français, Étrangères. Lists daily indices.

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1987) Table with 2 columns: Tendances, Indices gén. Lists market trends and general indices.

Indice CAC 40. Table with 2 columns: 1 281,27, 1 280,55, 1 286,36, 1 292,81, 1 288,75. Lists CAC 40 index values.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM) Table with 2 columns: Valeurs, % Variation. Lists stocks with largest weekly price changes.

BONS DU TRÉSOR Séance du 2-9-88 Table with 2 columns: Rendement, Plus haut, Plus bas, Cours moyen, Dernier cours. Lists Treasury bond yields.

LAISSEZ-VOUS PRENDRE AU JEU TOUS LES JEUX DU MONDE Yams - La banque - Le billard américain La tour de Hanōi - La bataille navale JEUX 36.15 LEMONDE

INTERNATIONAL DES CAPITALISME DE REPRISSE DE L'ACTIVITE

NETWAKE ET OBLIGATAIRE Détente américaine

Crédits, changes, grands marchés

LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Vers une reprise de l'activité primaire

La fragilité du marché international des capitaux a été mise en évidence la semaine passée alors que tout paraissait suspendu à la publication d'une seule donnée nouvelle, celle des statistiques du chômage en août aux Etats-Unis. Celles-ci ne devaient être publiées que vendredi en début d'après-midi. Faisant état d'une augmentation du chômage à 5,6 % contre 5,4 % en août, elles ont été interprétées de façon positive pour l'évolution des taux d'intérêt outre-Atlantique. Elles corroborent en effet d'autres indications témoignant d'un ralentissement de la croissance de l'économie américaine. L'activité primaire euro-obligataire devrait en profiter cette semaine, surtout à partir de mardi, car le week-end sera prolongé aux Etats-Unis.

Les émetteurs et les chefs de file japonais devraient continuer d'affirmer leur emprise sur le marché international suivant un schéma auquel on ne parvient pas encore à s'habituer tant il est impressionnant. Mais pour ce qui est des autres participants, la présence s'affirme de façon moins mécanique et dépend davantage de la conjoncture, une sensible animation est prévue. Plusieurs emprunts dont l'émission avait été reportée récemment devraient s'annoncer bientôt et, la rentrée aidant, de nouveaux projets devraient prendre corps.

Parmi les opérations de refinancement de leur dette à laquelle s'ajoutent à procéder les grands emprunteurs sur la scène internationale, celle du Crédit foncier de France est attendue avec la plus grande impatience. La qualité d'un nom qui bénéficie de la garantie de la République française, l'ampleur de la transaction prévue (de 200 à 350 millions de dollars) et la publicité qui l'entoure en font un point de mire. Un nombre inhabituellement élevé — une quarantaine — d'euro-banques ont été contactées par l'emprunteur pour qu'elles présentent leurs offres.

Il devrait s'agir d'un emprunt obligataire, libellé en dollars des Etats-Unis, à taux fixe ou à taux variable et dont le produit pourrait être swapé en trois devises, pour déboucher sur des fonds à taux variables, en francs suisses et en deutschemarks, et à taux fixe, en francs belges. L'objectif est de remplacer une émission en dollars à taux

flottant lancée en 1985 et qui devrait être dénoncée au remboursement anticipé. Normalement l'emprunt aurait encore neuf ans à courir. Mais son remplacement par une nouvelle transaction devrait permettre une économie sensible pour l'emprunteur, qui s'appuie à suivre ainsi l'exemple récent d'Electricité de France. L'émission Crédit foncier devrait voir le jour cette semaine.

De son côté, la Société nationale des chemins de fer français a recours à une solution originale pour assurer le refinancement d'une opération de type « samurai » (un emprunt public lancé à Tokyo pour le compte d'un débiteur étranger) venant à échéance le 17 septembre. Elle est le premier emprunteur français à disposer d'un programme de billets de trésorerie en yens. Ce sont deux établissements japonais, Yamachi International et Norinchukin Bank qui s'occupent de la transaction. Impliquant une ligne de crédit et parfaitement ajusté aux besoins précis de l'emprunteur, ce programme a le mérite d'une grande souplesse d'utilisation. Il est aussi beaucoup plus avantageux que ne l'aurait été par exemple l'octroi d'un crédit bancaire classique.

Une solution d'attente très confortable

En tant qu'établissement public français, la SNCF avait, pour des raisons purement comptables (en fait pour éviter de faire apparaître une perte de change) à se procurer des fonds en yens. Il n'était pas indiqué de faire appel au marché obligataire en cette monnaie, notamment à son euro-coupariment, car, d'une part, celui-ci est pratiquement dans une situation difficile et, d'autre part, il requiert, pour être efficace, des transactions plus importantes. Le montant de l'opération à refinancer est de 18 milliards de yens seulement. Grâce à des tirages à court terme, à trois mois par exemple, la solution des billets de trésorerie permet d'attendre un éventuel rétablissement du marché obligataire. On évoque déjà la possibilité de lancer plus tard un grand emprunt à long terme en yens qui non seulement remplacerait alors le programme de billets de trésorerie, mais répondrait aussi à d'autres besoins de financement de l'emprunteur.

Cette position d'attente est très confortable, car elle autorise la conclusion de transactions de swap à court terme. Quant à son coût, un tirage à trois mois se ferait présentement à des conditions tout à fait favorables, procurant des fonds en yens à un taux flottant à une vingtaine de points de base au-dessus du taux interbancaire demandé à Londres (Libid), soit environ 32 points au-dessus du taux offert (Libor).

Il ne serait donc pas surprenant que la SNCF soit bientôt initiée par d'autres débiteurs de tout premier plan. Les signatures prestigieuses que celles sont encore très rares dans le jeune marché des billets de

trésorerie en yens. L'attention se porte en particulier sur les émetteurs d'opérations à taux variable montées il y a trois ans. Les marges que les débiteurs avaient alors à offrir étaient appréciables. Le Crédit foncier de France et la Caisse nationale des télécommunications proposaient par exemple pour des emprunts de 15 milliards de yens à douze ans des coupons semestriels supérieurs au Libor (la marge est dans les deux cas d'un seizième de point de pourcentage). Certains imaginent déjà que de tels emprunts soient dénoncés prochainement par anticipation pour être temporairement relayés par des programmes de billets de trésorerie.

On retiendra également de la semaine écoulée une des premières conséquences sur le marché international des capitaux du rapprochement de la Société générale de Belgique et de la Compagnie financière de Suez. Le témoignage est modeste, puisqu'il ne porte que sur un placement privé de 300 millions de francs luxembourgeois lancé pour le compte de la Banque Indosuez (Luxembourg). Cette dernière, contrairement à ce qu'elle avait fait pour son dernier emprunt dont elle s'était occupée directement, a confié à un autre établissement du grand-duché le soin de diriger l'opération en tant que teneur de prime. C'est la Banque générale de Luxembourg, proche de la Générale de Belgique, qu'elle a chargée de ce rôle. Le coupon est de 7-3/4 %, la durée de six ans et le prix d'émission, de 100,25 % du pair.

CHRISTOPHE VETTER.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Détente américaine

A l'instar des marchés américains du crédit, les marchés français ont vécu une nouvelle semaine d'insécurité et de morosité. Que veut faire le Japonais ? S'ils décident, à leur tour, de relever leurs taux d'intérêt, cela pourrait enclencher un phénomène inquiétant de surenchère à la hausse. Constant de toute façon que l'écart entre le taux d'escompte du Fed (6,5 % depuis le 9 août) et le taux des fonds fédéraux (au-dessus de 8 %) avait retrouvé son niveau d'avant le 9 août, de nombreux économistes américains s'attendent désormais à un nouveau rebondissement du taux directeur outre-Atlantique.

Les « bonnes » nouvelles, en l'occurrence la hausse du chômage en août (son taux est passé de 5,4 % à 5,6 %) ne feraient que décaler l'inévitable mouvement. En France aussi, les investisseurs sont redevenus pessimistes : une enquête réalisée par l'Institut Recherche économique et sociale auprès de cent soixante-dix-sept investisseurs français pour la Tribune de l'expansion indique que 52,6 % d'entre eux s'attendent à une poursuite de la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis. Ils sont 40,7 % à juger que la France n'échappera pas à ce mouvement.

Au cours de cette dernière semaine d'août, le marché obligataire américain a pourtant retrouvé le chemin de la hausse. Les nouvelles économiques distillées semblent confirmer un ralentissement de l'activité outre-Atlantique. Les chiffres du chômage et des créations d'emplois en particulier ont favorisé l'impression. Le nombre des emplois non agricoles a augmenté de 219 000 en août après une hausse révisée à 200 000 en juillet.

L'annonce de ces chiffres a provoqué vendredi une hausse des cours des obligations du Trésor américain et une nette détente sur les taux. Sur l'ensemble de la semaine, le rendement de l'emprunt-phare à trente ans du Trésor a ainsi sensiblement diminué, passant de 9,44 % le vendredi 26 août à 9,12 %, à la veille du

week-end du « Labour Day » (lundi 5 septembre est férié aux Etats-Unis). Sur le marché de l'argent à court terme, en revanche, les tensions à la hausse restent fortes, les taux sur les fonds fédéraux étant toujours supérieurs à 8 %.

Les marchés français de l'argent ont vécu un scénario assez proche. Le resserrement de la politique monétaire française — avec le relèvement des taux d'intervention de la Banque de France le 25 août — s'est traduit par une forte tension sur les taux de rendement des bons du Trésor émis le lundi 29 août. Tout au long de la semaine, le 30 à 40 centimes sur le jour (le « JJ ») est resté entre 7,50 % et 7,75 %, c'est-à-dire dans le haut de la fourchette centrale. Vendredi 2 septembre, celle-ci a maintenu à 7 % son taux d'intervention à l'occasion d'un double appel d'offres auquel elle a procédé. Elle en a profité pour retirer des liquidités du marché.

En ce qui concerne le marché obligataire, l'activité reste encore faible à tous les étages. Sur le Matif, les opérateurs, favorablement impressionnés par le comportement du marché américain ont commenté la semaine avec un certain optimisme. Les différentes échéances misme. Les différents échéances gagnant lundi 29 août, puis à 40 centimes mardi 30, quelle que soit la semaine. Les cours devaient ensuite se stabiliser avant de repartir à la hausse vendredi après-midi sur un marché très animé, l'échéance de décembre est ainsi passée de 101,15 le vendredi 26 août à 102,40 une semaine après.

Sur le marché primaire, les opérateurs attendaient, jeudi 1^{er} septembre, l'adjudication des obligations assimilables du Trésor. « Un non-événement », commentait un spécialiste. L'opération a néanmoins permis d'entériner les niveaux des taux d'intérêt observés sur le marché, en hausse sensible. Dans ces conditions, le Trésor, en avance dans son programme d'émission, n'a pris

que le minimum de la fourchette qu'il avait annoncée : 5,1 milliards de francs pour 5 à 7 milliards demandés. L'Etat a ainsi émis pour 1,795 milliard de francs d'OAT 9,50 % juin 1988 avec un taux de rendement de 9,39 % (contre 8,93 % lors de l'adjudication de juillet). Il a levé un milliard de francs d'OAT 8,50 % novembre 2002 avec un taux de rendement de 9,23 % (contre 9,29 % en août). Enfin, il a pris 2,31 milliards d'OAT à taux variable, TRB, pris par certains investisseurs étrangers.

L'adjudication a confirmé l'existence de liquidités importantes. La Banque de France avait reçu 25,35 milliards de francs de souscriptions. Compte tenu des taux, l'Etat français n'a pas voulu satisfaire davantage la demande. Depuis janvier 1988, le Trésor a ainsi levé 82 milliards de francs. Pour l'ensemble de l'année, il a prévu d'emprunter entre 90 et 110 milliards de francs. Pour 1989, la Rue de Rivoli a indiqué que M. Bérézgovoy avait demandé au Trésor d'étudier la possibilité pour l'Etat français d'émettre, à l'instar des Italiens et des Britanniques, des emprunts libellés en ECU.

Pour l'instant, le marché primaire reste calme. Le BALO du 5 septembre devrait annoncer une opération de 650 millions de francs pour la Compagnie parisienne de réescompte. Sur les huit premiers mois, et d'après les statistiques publiées par le Crédit lyonnais, le montant des émissions d'obligations et de titres participatifs a augmenté de 7 % par rapport à la même période de 1987. Il a atteint 203,9 milliards de francs contre 202,5 milliards de francs en 1987. L'Etat et les collectivités locales (90,8 milliards) restent les principaux émetteurs. L'appel du secteur industriel et commercial au marché, déjà modeste (19,2 milliards de francs) est en baisse sensible (moins 11,9 % en 1988 par rapport à 1987).

LES DEVISES ET L'OR

Les trois plongeurs

Après un démarrage plutôt calme (les banques étaient fermées, lundi 29 août, à Londres et à Hongkong), les marchés des changes se sont brusquement animés en fin de semaine. Chaque jour, une autre devise a joué la star sur la scène internationale. Mercredi, le yen a plongé par rapport au dollar. Jeudi, c'était au tour de la livre sterling de s'affaiblir brutalement. Vendredi, le billet vert, qui avait discrètement repris le chemin de la hausse, s'est replié. Finalement, et conformément aux vœux des autorités occidentales, seul le deutschemark a confirmé sa vigueur retrouvée.

Le plongeon du yen tout d'abord. Après les hausses de taux d'intérêt décidées, le 25 août, par les Européens en réponse au relèvement du taux d'escompte américain du 9 août, le Japon reste la seule des grandes puissances à n'avoir pas augmenté ses taux d'intérêt. La Banque du Japon n'a pas modifié son taux d'escompte, qui est à 2,5 % depuis le 20 février 1987. L'écart de rendement s'est donc accru entre le pays du Soleil-Levant, d'une part, les autres nations, d'autre part.

Depuis plusieurs semaines, le yen avait semblé insensible à cet accroissement de l'écart de taux avec les Etats-Unis notamment : le dollar s'était stabilisé autour de 133 yens. La hausse des taux en Europe, la semaine passée, a transformé ce gain de rendement en un objectif de plus de 2 yens, atteignant 136,50 yens, avant de dépasser, jeudi 1^{er} septembre, les 137 yens, le plus haut niveau depuis deux mois. Victime de taux d'intérêt domestiques trop faibles, le yen a aussi souffert d'un tasseur portant sur l'horizon proche, au Japon, d'une taxe de 26 % sur les gains réalisés lors d'émissions d'actions par des entreprises japonaises. Mais elle a aussi été affaiblie par les propos contradictoires tenus par les responsables nippons quant à la politique monétaire qu'ils entendent conduire.

En effet, alors que le ministre nippon des finances, M. Kiichi Miyazawa, affirmait, le jeudi 1^{er} septembre, qu'il n'y avait rien d'inquiétant dans la baisse du yen, des dirigeants de la Banque du Japon haussaient entendre que la banque centrale pourrait intervenir

pour défendre sa monnaie. A quel niveau ? - 138 yens, 140 yens ou plus pour un dollar ? Les marchés s'interrogent. Les opérateurs savent en tout cas que la Banque du Japon, qui n'a pas participé au cours des dernières semaines aux opérations visant à freiner la hausse du dollar, dispose de munitions (elle a dans ses coffres plus de 90 milliards de dollars).

Autre question en suspens : les Japonais pourront-ils éviter d'augmenter leurs taux d'intérêt ? A Tokyo, les autorités monétaires n'auraient pas encore de religion sur cette matière. Mais beaucoup d'opérateurs craignent qu'un relèvement du taux de l'escompte ne devienne inévitable. La Banque du Japon a laissé croire, cette semaine, les taux avancés et la réduction de 3,5 % des commandes à l'industrie américaine. Les Etats-Unis seraient en train de connaître un ralentissement de leur croissance. Les craintes d'une « surchauffe » de l'inflation s'atténuant, le FED ne devrait pas resserrer sa politique monétaire et accroître les taux d'intérêt. Le dollar devrait baisser. En définitive, et sur la semaine, la monnaie américaine est en baisse par rapport aux autres monnaies européennes. D'un vendredi à l'autre, elle est passée à New-York de 1,8585 DM à 1,8525 DM, de 6,31 F à 6,30 F. Après être monté à 137,25 yens, elle a terminé à 135,95 yens contre 133,80 yens il y a une semaine.

Conformément au vœu de MM. Pöhl et Stoltenberg, le deutschemark a confirmé au cours de la semaine sa vigueur retrouvée, vis-à-vis du dollar, du yen et de la livre sterling mais également par rapport aux devises du système monétaire européen. Le deutschemark a terminé la semaine à nouveau autour de 3,40 F. Vendredi, la Banque de France serait intervenue, selon les cambistes, pour empêcher le deutschemark de trop s'éloigner de ce seuil.

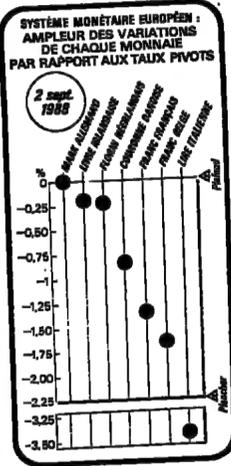
Troisième plongeon de la semaine : celui du dollar, vendredi 2 septembre. Après avoir été, à la fin du mois d'août, freiné dans sa progression par les banques cen-

trales (à coups d'interventions et à cause des hausses de taux d'intérêt en Europe), le billet vert avait repris en lundi le chemin de la hausse. Lentement mais sûrement. Les transactions autour du billet vert ressemblaient cependant peu nombreuses. Les opérateurs vivaient alors dans l'attente du chiffre de l'emploi aux Etats-Unis pour le mois d'août. Le taux de chômage de 5,6 %, rendu public vendredi 2 septembre à 14 h 30 (heure de Paris), a provoqué un brusque décrochage du dollar vis-à-vis des principales monnaies européennes.

La hausse du taux de chômage (il était de 5,4 % en juillet et de 5,3 % en juin, son plus bas niveau depuis quatorze ans) en août confirme, pour les marchés, les autres données de la semaine, la baisse de 0,8 % en juillet de l'indice des indicateurs avancés et la réduction de 3,5 % des commandes à l'industrie américaine. Les Etats-Unis seraient en train de connaître un ralentissement de leur croissance. Les craintes d'une « surchauffe » de l'inflation s'atténuant, le FED ne devrait pas resserrer sa politique monétaire et accroître les taux d'intérêt. Le dollar devrait baisser. En définitive, et sur la semaine, la monnaie américaine est en baisse par rapport aux autres monnaies européennes. D'un vendredi à l'autre, elle est passée à New-York de 1,8585 DM à 1,8525 DM, de 6,31 F à 6,30 F. Après être monté à 137,25 yens, elle a terminé à 135,95 yens contre 133,80 yens il y a une semaine.

Conformément au vœu de MM. Pöhl et Stoltenberg, le deutschemark a confirmé au cours de la semaine sa vigueur retrouvée, vis-à-vis du dollar, du yen et de la livre sterling mais également par rapport aux devises du système monétaire européen. Le deutschemark a terminé la semaine à nouveau autour de 3,40 F. Vendredi, la Banque de France serait intervenue, selon les cambistes, pour empêcher le deutschemark de trop s'éloigner de ce seuil.

ERIK IZRAELEWICZ.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 29 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	SEAL	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lira italienne
New-York	1,8715	—	15,7885	63,6133	23,6195	2,6256	47,4814	8,0719
Paris	1,8690	—	15,8378	63,7549	23,5968	2,6254	47,4383	8,0723
Bruxelles	18,5923	6,3370	—	463,12	33,79	16,1825	386,74	4,5687
Zurich	18,6643	6,3148	—	463,12	33,79	16,1825	386,74	4,5687
Frankfurt	2,5276	1,9718	21,2867	—	84,2895	4,0174	74,639	1,1389
Amsterdam	2,6290	1,6290	24,8496	—	84,4229	4,0220	74,7538	1,1379
Madrid	3,1173	1,8650	28,4363	118,44	—	4,7663	85,518	1,3467
Bratislava	3,1390	1,8595	28,4351	118,45	—	4,7641	85,502	1,3451
Copenhague	65,4038	39,13	6,1748	24,8619	209,21	—	18,5886	2,8227
Lisbonne	65,8879	39,01	6,1763	24,8619	209,21	—	18,5886	2,8227
Oslo	3,5293	1,8650	30,3334	133,97	112,92	5,3831	—	1,5191
Stockholm	2,9230	1,860	29,35	134,22	113,96	5,3819	—	1,5191
Moscou	234,19	130,28	214,88	888,81	743,61	35,428	68,15	—
Tokyo	128,41	136,65	215,04	86,9275	73,278	3,9222	64,8868	8,9893
	125,83	133,70	211,75	86,2151	71,9397	3,4273	63,6818	8,9967

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 2 septembre, 4,6374 F contre 4,7225 F le vendredi 26 août.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

L'étain retrouvé

L'étain offre le spectacle d'une matière première dont l'offre et, par conséquent, les prix sont enfin matés. Sur le marché européen, une tonne d'étain valait d'habitude 18 000 francs. Le 2 septembre 4 545 livres, son meilleur niveau depuis 18 mois. Selon l'analyse britannique Warburg Securities, le redressement devrait se poursuivre tout au long du second semestre de 1988, avec un cours moyen de l'étain estimé à 4 560 livres par tonne (contre 3 838 livres au premier semestre).

Une telle performance était pratiquement inconcevable en octobre 1985, lorsque le marché s'effondra sous les coups de boutoir conjugués du Brésil et de la Chine. En multipliant leurs exportations, ces deux pays venaient dans le monde de l'étain avant déséquilibré l'offre, laissant l'accord international — dont ils n'étaient pas membres — sombrer financièrement, après une série d'achats de soutien des prix finalement inefficaces. Les prix plongèrent de 8 500 livres à moins de 3 500 livres la tonne.

PRODUITS	COURS DU 2-9
Café (Londres) Trois mois	1 350 (=) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 506 (- 111) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	12 900 (- 360) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Oct.	1 670 (+ 48) Francs/tonne
Café (Londres) Sept.	1 021 (+ 11) Livres/tonne
Cacao (New-York) Sept.	1 202 (- 64) Dollars/tonne
Biz (Chicago) Sept.	398 1/2 (+ 8 1/2) Cents/bushels
Métaux (Chicago) Sept.	289 (+ 11,75) Cents/bushels
Soja (Chicago) Sept.	270,70 (+ 10) Dollars/tonne

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

On ferma le marché de Londres, mis au ban de la communauté financière après la faillite du Conseil de l'étain. Grand perdant de la course à la substitution engagée dans les emballages profit du plastique, le métal blanc n'était plus cité que « pour mémoire ». C'est dans ce contexte, marqué par la fermeture massive de mines en Bolivie, Malaisie, Corouaïlle que les producteurs ont finalement réussi à trouver une discipline qui porte aujourd'hui ses fruits.

En mars 1987, l'ATPC (Association internationale des producteurs d'étain), qui regroupe les principaux fournisseurs de métal (1) — hormis le Brésil et la Chine — avait ainsi fait accepter l'idée d'un quota global de 96 000 tonnes. Les deux producteurs non membres s'étaient eux aussi engagés à restreindre leurs ventes à 21 000 tonnes (Brésil) et 5 000 tonnes (Chine). Reconnu en

mars dernier, cet accord de survie a permis une diminution spectaculaire des stocks mondiaux. De 105 000 tonnes au début de 1986, ils ont reculé à 45 000 tonnes au printemps dernier, pour atteindre actuellement moins de 40 000 tonnes. Quant au stock de 72 500 tonnes que l'étain le Conseil international, il ne représente plus que 19 000 tonnes.

Selon Warburg Securities, la consommation mondiale de métal blanc devrait en outre dépasser la production de 16 000 tonnes. Une évaluation qui confirme l'estimation antérieure du Conseil de l'étain, plaçant la production occidentale des neuf premiers mois à 112 900 tonnes, pour une consommation de 129 400 tonnes.

Les Etats producteurs du tiers-monde, mais pas uniquement, ont ainsi pu, malgré leurs intérêts et leurs conditions économiques souvent divergentes, faire cause commune. En marge d'un accord et d'un stock régulateur mis au rebut, ils ont consenti aux sacrifices qu'ils n'avaient auparavant jamais acceptés avec tant de rigueur. Leur effort a été servi par une relance non programmée de la consommation d'étain dans la ferblanterie et l'emballage, en Europe et aussi en Asie. Mais, si le danger d'une nouvelle crise semble écarté, il n'a pas disparu pour autant.

ERIC FOTTORINO.

(1) Australie, Bolivie, Indonésie, Malaisie, Nigeria, Thaïlande, Zaïre.

مركزنا من الأصل

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	TÉLÉMATIQUE
3 URSS : le procès du genre de Brejnev. 4 Liban : les grandes manœuvres autour de l'élection présidentielle. 5 Les chefs de la résistance afghane souhaitent que le Pakistan cesse de s'ingérer dans leurs affaires intérieures.	6 M. Rocard face à ses détracteurs socialistes et à la pression centriste. DATES 2 Il y a trente ans, la Constitution de la V ^e République, par François Luchaire.	7 Prisons : le programme de construction présenté par M. Arpaillange se démarque du projet Chalandon. 8 Paris fait du cinéma. 12 Education : les réactions aux déclarations de M. Jospin.	9 Cinéma : le Festival de Montréal. - Exposition : « Sous le soleil exactement » à la villa Arson à Nice. 10 Jean Ferrat. - Communication : la fin de l'université d'été de Carcane-Maubousson.	13 Aux États-Unis, hausse du nombre des chômeurs en août. - Première en France : l'Aérospatiale et Dassault-Breguet s'associent pour la construction d'un avion constructeur maritime. 14 Revue des valeurs. 15 Crédits, changes, grands marchés.	Abonnements 2 Carnet 12 Météorologie 12 Mots croisés 12	• Le marché de l'art sur minimalisme ARTLINE • Le mini-journal nouveau est arrivé JOUR 36-15 tepez LEMONDE • La coté de droit, les portables, les commutateurs de Monde BOURSE 36-16 tepez LMBOURSE • Les jeux du Monde EU 36-15 tepez LM

Un an après l'affaire du « détail »

M. Jean-Marie Le Pen brocarde « M. Durafour-crématoire »

LE CAP-D'AGDE de notre envoyée spéciale

La Méditerranée a retenti haut et fort, vendredi 2 septembre, dans les arènes du Cap-d'Agde (Hérault), à la fin de l'université d'été du Front national. Apparaissant, M. Jean-Marie Le Pen, souriant et détendu, est venu clore les cinq journées de travaux et a reçu une véritable ovation de la part des quelque sept cents militants présents sous l'immense chapiteau dressé pour l'occasion.

Accueilli par le Nabucco de Verdi et aux cris de « Le Pen président ! » - semblant ainsi revenir au temps de la campagne présidentielle, - le chef de file de l'extrême droite a, dans un discours d'une heure, mis ses troupes en ordre de bataille électorale en prévision des cinq scrutins à venir.

« Le temps du mépris, de la peur, de la honte et de la prudence est derrière nous », a lancé le président du FN, qui a d'ailleurs constaté que « la tradition dans la presse de gau-

che d'emporter Le Pen en septembre » s'a, cette année, pas été respectée. Cela témoigne de la « vitalité » de l'organisation, a déclaré M. Le Pen, qui a ensuite remercié « M. Durafour-crématoire » de l'avoir « consacré » dans un entretien que ce dernier a accordé à l'« Evénement du jeudi » (le Monde du 2 septembre). Il a déclaré : « M. Durafour et Dumoulin, obscur ministre de l'ouverture dans laquelle il a d'ailleurs immédiatement disparu, a déclaré : « Nous devons nous aller aux élections municipales » com-

pris avec le Parti communiste, car « le PC, lui, perd des forces, tandis que l'extrême droite ne cesse d'en gagner ». Interrompu alors par des applaudissements, M. Le Pen a conclu : « M. Durafour-crématoire, merci de cet aveu. »

« Annonçant un renouveau et un développement » du mouvement, le président du Front national a prévenu ses supporters enthousiastes qu'ils vont « devenir des citoyens d'élite aptes à exercer des responsabilités ». Il s'agit désor-

mais, a encore ajouté M. Le Pen, « de présenter l'image d'une formation qui mérite d'arriver au gouvernement parce que c'est elle qui symbolise le mieux la fraternité française et la solidarité ». Les candidats du Front national aux élections cantonales (scrutin où le mouvement ne nourrit pourtant pas de « grandes ambitions ») n'ont pas été oubliés dans cette distribution d'encouragements : « Vous êtes les porte-drapeaux de ceux qui se sentent les meilleurs, les plus français et de ceux qui veulent conserver la France aux Français. »

Mais le véritable cheval de bataille de la rentrée du FN demeure la campagne pour le « non » au référendum du 6 novembre sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. M. Le Pen a ainsi proposé au premier ministre « leader des partisans des « oui » d'organiser avec lui, « leader des partisans du « non » un « grand débat national » sur cette question. Le président du Front national a d'ailleurs jugé « désinvoltes et pitoyables » les propos de M. Michel Rocard, qui a reconnu que l'absence risquait de dépasser 50 % des électeurs inscrits. Ces propos montrent, selon M. Le Pen, « la dérive intellectuelle et politique de la démarche » du premier ministre.

Rappelant l'échec du général de Gaulle au référendum de 1969 qui avait provoqué son départ de l'Élysée, le chef de file de l'extrême droite a souligné que, en cas de victoire du « non », le 6 novembre prochain, M. François Mitterrand en deviendrait les « mêmes conséquences ». « Après 68-69, 89-91 », a lancé M. Le Pen à l'assistance qui a répondu aux cris de « Mitterrand fous le camp ! ».

Le Front national ne permettra pas à la Nouvelle-Calédonie de devenir indépendante, « même si elle en a le désir », a affirmé le président du mouvement, cela en raison de la « primauté de l'intérêt supérieur de la nation ». Car il faut, selon lui, conserver, ce « levier essentiel et irremplaçable de la puissance française et européenne » dans le Pacifique, la puissance étant la « condition de la liberté, de l'indépendance et de l'existence ». Si l'indépendance est proclamée en

Nouvelle-Calédonie, l'ensemble des DOM-TOM voudrait adopter des solutions identiques et « même en Corse, les séparatistes étudient avec beaucoup d'intérêt l'accord Tiboulet-Lafleur », a prédit M. Le Pen. C'est pourquoi, « on ne doit pas laisser régler le sort (de l'archipel) par un milliardaire et un agitateur révolutionnaire ».

M. Durafour : « Egal à lui-même »

M. Jean-Marie Le Pen « regrette le bon temps du temps nazi et il souhaiterait le voir recommencer », a déclaré, le vendredi 2 septembre sur TF1, M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, qui a été qualifié par le président du FN, de « Durafour et Dumoulin » puis de « Durafour-crématoire ». « Hélas M. Le Pen est égal à lui-même », a constaté le ministre de l'« ouverture ». Après le détail des milliers de morts déportés dans les camps hitlériens, il parle maintenant de jours crématatoires. Il persiste et signe. C'est, selon lui, « un avertissement pour tous les démocrates ».

M. Durafour a néanmoins indiqué qu'il ne porterait pas plainte contre le chef de file de l'extrême droite car il a, a-t-il expliqué, « infiniment de mépris pour M. Le Pen » et ne « veut pas lui donner une autorité quelconque en le poursuivant en justice ».

M. Jean-Pierre Bloch, président de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), a de son côté fait savoir qu'il envisage de donner une suite judiciaire à cet incident.

« Une lutte sans merci s'est ouverte entre Jean-Marie Le Pen et nous », a pour sa part, déclaré, samedi sur la Cinq, M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat chargé du Plan.

Interrogé samedi 3 septembre à Chamonix, François Léotard s'est déclaré « choqué et bouleversé » et M. Juppé « indigné ».

L'université d'été des jeunes RPR

« Seul Jacques Chirac incarne l'espérance du gaullois » assure M. Alain Juppé

LA BAULE de notre envoyé spécial

La vie politique a des hauts et des bas, mais ces aléas ne semblent pas avoir d'influence sur les réunions du RPR : l'enthousiasme est toujours au rendez-vous, le nom de Jacques Chirac scandé avec passion, la contestation de la ligne officielle soigneusement camouflée. La première journée de l'université d'été des jeunes du mouvement chiracien, le vendredi 2 septembre à La Baule (Loire-Atlantique) en a apporté une nouvelle démonstration.

Mais, derrière l'apparence, la réalité ne peut manquer de se faire jour. Les dirigeants du RPR ne camouflent que difficilement l'irritation que leur causent les déclarations critiques distillées tout au long de l'été par M. Philippe Séguin et certains de ses amis. Et si, dans son discours devant les jeunes, M. Alain Juppé, secrétaire général du mouvement, a renouvelé ses appels pour que tous ceux qui souhaitent, à son instar, la « rénovation » viennent travailler avec lui, il a aussi lancé à ses contestataires tant de piques que l'on pouvait se demander quel accueil leur serait fait samedi à La Baule.

La nostalgie n'est pas un programme

Aujourd'hui, alors que la contestation règne chez les aînés, les jeunes sont d'une sagesse de premiers communistes. Tout juste si, par le triomphe qu'ils ont fait à l'une des leurs, une caldoche qui affirmait que les accords sur la Nouvelle-Calédonie allaient conduire à l'indépendance du territoire, et par leur slogan « Calédonie française », ils ont montré qu'ils espéraient une attitude encore plus ferme de la direction du RPR sur ce dossier.

M. Juppé veut profiter de ces universités d'été pour indiquer aux « séguinistes » et autres « rénovateurs » jusqu'où ils peuvent aller.

M. Juppé a fait la démonstration de la façon dont il conçoit l'analyse des erreurs commises dans l'explication qu'il a donnée des raisons de l'échec de M. Chirac. Axiome de départ : le gouvernement Chirac a « réussi », mais il a commis deux erreurs : l'une, dont M. Juppé a sa part : une mauvaise explication des raisons de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes ; l'autre, dont M. Séguin est le principal responsable, même si l'ancien ministre délégué au budget en assume la « responsabilité » par « solidarité » gouvernementale : la limitation du nombre des médicaments remboursés à 100 %.

Pour le reste, c'est la faute à M. Barre, qui, en dénonçant « l'envie l'Etat RPR, la politique des nouveaux durs ou le déclin écono-

que de la France », a semé l'« ivraie » que M. Mitterrand n'a eu qu'à récolter. A cela il faut aussi ajouter l'habileté « politicienne » du président sortant et la préférence des Français pour l'« immobilisme », qu'il aurait incarné plutôt que pour le « dynamisme », que leur aurait proposé M. Chirac.

Voilà pour le passé. Pour l'avenir, M. Juppé veut faire du RPR « le point d'ancrage (...) de toutes les forces politiques éprises de progrès et de liberté que tôt ou tard l'alternance ramènera au pouvoir », même si pour cela ses militants devront « apprendre la vertu de la patience ». En attendant, il le reconnaît : il faut renouer le mouvement ; il se vante même de l'avoir dit dès 1984. Mais cela ne saurait remettre en cause ses traditions. Ainsi, « la démocratie interne » a ses « disciplines ». D'abord parce qu'un RPR tout le pouvoir exécutif doit appartenir au président « élu par la base », au secrétaire général qu'il nomme et aux délégués de celui-ci. Ensuite parce que la démocratie interne, ce n'est pas « la multiplication des rivalités personnelles et des stratégies individuelles » ni « le dégraissage systématique du mouvement par voie de presse ».

Evocant le souhait de M. Séguin que le RPR retrouve ses sources gaulloises, le secrétaire général répliqua : « Il ne suffit pas de prôner le retour aux sources de notre engagement politique pour répondre convenablement aux aspirations de nos contemporains. La nostalgie n'est pas un programme politique ».

Surtout, il ne paraît pas pardonner à ceux qui, comme M. Séguin ou Filion, ont expliqué que le RPR était devenu un outil électoral au service de son président. « Soyons sérieux, seul Jacques Chirac incarne, aujourd'hui et pour les années qui viennent, l'espérance du gaullois », leur a répondu M. Juppé.

M. Nicolas Sarkozy, secrétaire national à la jeunesse, a renchéri en rappelant que tous les militants de sa génération étaient « venus au RPR pour Jacques Chirac ». D'ailleurs, les cris de « Chirac ! Chirac ! » scandés par l'assistance quand il lui a demandé si elle faisait « toujours confiance » au maire de Paris pour la conduire prouvent que celui-ci n'a pas de souci à se faire. Il devait avoir, dimanche, à La Baule, pour sa première intervention publique depuis les législatives, un public acquis d'avance.

THERRY BRÉHIER.

Les chambres à gaz, un « détail »

M. Le Pen n'en est pas à sa première évocation de l'holocauste nazi. Déjà, le 13 septembre 1987, au cours du Grand Jury RTL-le Monde, le président du Front national a déclaré : « Je me pose un certain nombre de questions. Je ne dis pas que les chambres à gaz n'ont pas existé. Je n'ai pas pu moi-même en voir. Je n'ai pas étudié spécialement la question. Mais je crois que c'est un point de détail de l'histoire de la deuxième guerre mondiale. » « Six millions de morts, c'est un point de détail ? », s'est alors étonné Paul-Jacques Truffaut de RTL. « La question qui a été posée est de savoir comment ces gens ont été tués ou non (...). C'est un point de détail de la guerre. Voulez-vous me dire que c'est une vérité révisée, à laquelle tout le monde doit

croire, que c'est une obligation morale ? », a poursuivi M. Le Pen. « Je dis qu'il y a des historiens qui débattent de ces questions ».

Après plusieurs jours de scandales, M. Le Pen avait assuré « ses compatriotes juifs français » que « la France a la même amour pour tous ses fils, quelle que soient leurs races ou leurs religions », avant d'ajouter : « J'accuse le lobby pro-immigrés, véritable syndicat anti-Le Pen, d'avoir organisé et conduit contre moi ce procès en sorcellerie ».

Cette affaire, qui avait fait chuter de quelques points la popularité de M. Le Pen, ne l'a pas empêché de frôler les 15 % au premier tour du scrutin présidentiel.

Une victoire pour les Européens

Les Américains rejettent la norme japonaise de télévision haute définition

Les Américains choisissent une troisième norme pour la télévision haute définition, la grande révolution des téléviseurs attendue pour les années 90. Ni la norme japonaise Muse ni l'euro-norme Mac Paquet ne seront retenues par la Federal Communication Commission (FCC), l'organisme de tutelle à Washington. Alors qu'aujourd'hui le monde de la télévision est déjà partagé en trois systèmes, l'américain NTSC, l'allemand PAL et le français SECAM, la TV de l'an 2000 ne sera pas mondiale.

La décision finale de la FCC ne sera prise qu'en 1990, date à laquelle doit se prononcer également l'organisme de concertation mondial le CCIR (comité consultatif international des radio communications). Mais les considérations techniques qui conduiront à la décision américaine ont été fixées le jeudi 1^{er} septembre, selon le Financial Times qui les révèle. Les Américains ont donc choisi une troisième voie.

Selon le quotidien britannique la FCC a retenu trois principes : « La future télévision haute définition (TVHD) doit emprunter des

fréquences qui permettront aux postes actuels de les recevoir. Et même si les téléviseurs qui ne disposent pas d'un téléviseur neuf (avec 1 250 lignes au lieu des 625 actuelles en Europe et 525 avec le NTSC) n'auront qu'une image dégradée, ils ne seront pas obligés de renouveler leur équipement ».

Le signal de TVHD doit être transmissible par câble, satellite ou faisceaux hertziens.

La qualité de la norme américaine doit être comparable aux autres systèmes de TVHD.

La première clause écarte le Muse japonais qui n'assure pas la compatibilité et qui entraînerait un renouvellement mondial du parc. Cette décision marque ainsi officiellement la victoire des Européens. Les Américains, qui étaient prêts, au départ, à adopter le système japonais, se dirigent aujourd'hui vers une norme dont la philosophie est proche du MacPaquet et qui convient aux fabricants européens Philips et Thomson. Ceux-ci, si demeurant, envisagent une « convergence » des normes américaines et européennes.

● CORÉE DU SUD : Une journaliste de « l'Humanité » refoulée. - La correspondante de Pékin de l'Humanité, M^{lle} Dominique Bari, a été refoulée de Corée du Sud, le mardi 30 août, (nos dernières éditions du 3 septembre) après avoir été détenue pendant une nuit à l'aéroport de Séoul. Selon le quotidien communiste français, « elle devait réaliser un reportage sur le Corée du Sud à quelques semaines des Jeux olympiques ». Des journaux japonais et plusieurs agences de presse à Séoul, citant des responsables de l'aéroport de Séoul, ont affirmé que M^{lle} Bari était soupçonnée d'appartenir à l'organisation terroriste palestinienne Septembre noir, responsable notamment du massacre des J.O. de Munich en 1972, et que le journaliste était fiché comme talle par Interpol.

Sécurité routière

Quand les Italiens lèvent le pied...

Les Italiens sont en train d'administrer aux Français une belle leçon de sécurité routière. On sait que, dans l'hexagone, on se perd en discussions sur la responsabilité de la vitesse dans l'accroissement des accidents de la route depuis le début de cette année. Une importante minorité ne veut pas voir que la vitesse excessive est la cause de 45 % des accidents mortels, de 45 % des accidents mortels, de 45 % des accidents mortels, de 45 % des accidents mortels. Elle ne veut pas entendre que, au mois de juillet, les accidents ont augmenté de 5,6 % par rapport au mois correspondant de l'année précédente, alors que le nombre des morts s'est accru de 14,5 %. Ce qui veut dire que l'on roule de plus en plus à tombeau ouvert.

L'Italie apporte aujourd'hui la preuve a contrario que la vitesse est un facteur essentiel d'insécurité routière. M. Enrico Ferri, ministre des travaux publics, n'y était pas allé par quatre chemins, le 21 juillet, en limitant, jusqu'au 11 septembre, à 110 km/h sur autoroute et à 90 km/h sur route la vitesse maximale autorisée pour toutes les catégories de véhicules. Jusque-là, les voitures de plus de 1000 cm³ pouvaient pousser jusqu'à 140 km/h sur autoroute et jusqu'à 110 km/h sur route, les petites cylindrées étant limitées respectivement à 130 km/h et à 100 km/h. Ce fut un beau tollé au pays de l'auto souveraine !

Pourtant, les statistiques témoignent de façon spectaculaire des bienfaits d'une telle

mesure. Alors que au cours du premier trimestre, le nombre des accidents croissait - comme dans le reste de l'Europe - de 14,6 % et celui des morts de 27,5 %, la courbe s'est complètement inversée. Du 1^{er} juillet au 28 août, on a relevé 37 708 accidents (38 494 en 1987), 32 018 blessés (32 834) et 1 284 morts (1 412) : cent vingt-huit vies humaines épargnées, soit une baisse de 8 %.

Ce résultat permettra peut-être à M. Ferri de résister au lobby automobiliste et d'obtenir du gouvernement et du Parlement la pérennité des limitations de vitesse. Le ministre a l'ambition de mettre son pays à l'heure européenne en complétant un code de la route encore peu contraignant. Le port de la ceinture de sécurité deviendrait obligatoire ; le permis de conduire serait réformé et un taux d'alcoolémie maximal serait institué pour les conducteurs.

Quand on voit une telle prise de conscience chez nos voisins ultramontains, on peut redouter que la France ne confirme sa place de cancre dans le domaine de la sécurité routière. En 1986, il y a eu 311 Italiens tués et... 482 Français par million de véhicules en circulation. Un beau sujet de méditation pour le comité interministériel qui se penchera, au mois d'octobre à Paris, sur les moyens de rendre les routes de France plus sûres.

ALAIN FAUJAS.

VOUS ÊTES ATTIRÉ PAR CE QUI SORT DE L'ORDINAIRE ? DEVENEZ

Graphologue MSI. Notre cabinet spécialisé dans la sélection de personnel pratique environ 7000 analyses graphologiques par an. Vous pouvez suivre une formation par correspondance très individuelle. Informations gratuites à MSI, LM. Ecole Suisse de Graphologie, Beau Site SA, CH-1611 Prilly, Suisse.

foire européenne strasbourg. Le numéro de « Monde » daté 3 septembre 1988 a été tiré à 521 530 exemplaires. du jeudi 1^{er} au samedi 12 septembre 1988.

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU PLUS BEAU VÊTEMENT avec la garantie d'un grand maître tailleur. COSTUMES MESURE à partir de 2 150 F. PANTALONS 650 F. VESTONS 1 400 F. 3 000 tissus. Luxueuses draperies anglaises. Fabrication traditionnelle. TAILLEURS, JUPES, MANTEAUX. PARDESSUS sur MESURE. UNIFORMES ET INSIGNES MILITAIRES. LEGRAND Tailleur. 27, rue de la République, Paris - Opéra. Téléphone : 47-42-70-61. Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h (samedi à partir de 14 septembre).

RAYONNAGES BIBLIOTHÉQUES À VOS MESURES. PRIX TRÈS COMPÉTITIFS. 25 années d'expérience. L.-M. Leroy, fabricateur - 285, rue de Valenciennes - 75014 Paris. Tél. 46-46-27-40.

Des inondations six cents morts... Les re... Des ca... Le Monde